

Annexes informatives de type « autre » – PLU de Lasgraïsses
Intégrant la modification simplifiée du 21/01/2016

Obligation de dépôt de la déclaration préalable à l'édification d'une clôture	p. 2
Diagnostic foncier, rural volet agriculture	p. 3
Diagnostic foncier, rural rapport cartographique	p. 33
Diagnostic foncier, rural volet patrimoine naturel	p. 52
Compte-rendu de l'expertise environnementale	p. 180



NOMBRE DE CONSEILLERS		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	11	10

Date de la convocation
20 février 2014
Date d'affichage de la convocation
20 février 2014

Objet de la Délibération
Obligation de dépôt de la déclaration préalable à l'édification d'une clôture

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

Le 10 mars 2014

Et publication,

Le 10 mars 2014

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Séance du 25 février 2014

L'an deux mille quatorze
et le vingt-cinq février
à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation adressée par le Maire, Madame Marie-Odile RIBOUD et sous sa présidence.

Présents : Mmes RIBOUD Marie-Odile, FREALLE Valérie, Mme GONZALEZ Frédérique, Melle DOUZIECH Laëticia, MM. MOREAU Charles, REILLES Alain, PRADES Alain, GUIBBAUD Florian, VERGNES William, CARTIAUX Jacques.

Absent excusé: M. LERY Alain

Secrétaire de séance : Mme FREALLE Valérie

OBLIGATION DE DEPOT DE LA DECLARATION PREALABLE A L'EDIFICATION D'UNE CLOTURE

Le Conseil Municipal,

-Vu le Code général des collectivités territoriales,

-Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune,

-Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R 421-12 dans sa rédaction issue de l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme, et modifié par le Décret n°2011-1903 du 19 décembre 2011

-Vu le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour application de l'ordonnance susvisée,

-Vu le décret n°2007-817 du 11 mai 2007 et notamment son article 4 portant la date d'entrée en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme au 1er octobre 2007,

Considérant qu'à compter du 1er octobre 2007 le dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture n'est plus systématiquement requis,

Après s'être vu expliquer qu'instaurer la déclaration de clôture permettra au maire de faire opposition à l'édification d'une clôture lorsque celle-ci ne respecte pas le plan local d'urbanisme ou si la clôture est incompatible avec une servitude d'utilité publique, de manière à éviter la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux.

Après en avoir délibéré :

- **Décide** de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable :
 - o dans les zones U1, U2, UE, UX, AU, A1, A2, A3 du Plan Local d'Urbanisme

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

Marie-Odile RIBOUD



Diagnostic foncier, rural

Volet agriculture

Commune de Lasgraïsses



Réalisé par Marie-Laure NICOLAS

Février 2012

TERRES d'AVENIR

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
TARN

Siège Social

96 rue des agriculteurs
81003 ALBI Cedex
Tél : 05 63 48 83 83
Fax : 05 63 48 83 09
Email :

accueil@tarn.chambagri.fr

Sommaire

INTRODUCTION.....	3
METHODOLOGIE.....	4
1. La commune de Lasgraïsses.....	5
1.1. ... dans les collines du Centre.....	5
1.2. ... une commune très agricole.....	6
1.3. Synthèse : comparaison des principales caractéristiques chiffrées de Lasgraïsses avec celles du Tarn.....	7
2. Les espaces agricoles et ruraux.....	8
2.1. Des sites à vocation agricole localisés majoritairement à l'est.....	8
2.2. Des espaces à vocation agricole valorisés par 39 structures.....	8
2.3. Des terres agricoles destinées majoritairement à la production de grandes cultures.....	9
3. Les exploitations agricoles.....	11
3.1. Près d'1 exploitation sur 2 sous forme sociétaire.....	11
3.2. Des exploitations agricoles très « locales ».....	11
3.3. Une emprise forte des exploitations agricoles concernées sur la commune.....	11
3.4. Les caractéristiques des exploitations agricoles en terme de productions.....	13
3.5. Les caractéristiques des exploitants agricoles.....	14
3.6. Régime de fonctionnement des exploitations et mode de faire-valoir.....	16
3.7. Les exploitations agricoles enquêtées sur la commune de Lasgraïsses : synthèse et enjeux.....	17
4. Les sites agricoles et l'urbanisation.....	19
4.1. Une majorité de sites agricoles regroupés dans la moitié est de la commune.....	19
4.2. Les zones de « non-constructibilité » liées aux sites agricoles.....	20
5. Les espaces stratégiques pour l'activité agricole.....	21
5.1. Des sols aux potentialités agronomiques naturelles faibles à moyennes.....	21
5.2. Les surfaces drainées et/ou irrigables.....	23
5.3. Un territoire concerné par les épandages d'effluents d'élevage.....	24
5.4. Les autres éléments stratégiques pour les structures agricoles.....	25
5.5. Les espaces agricoles de la commune de Lasgraïsses : synthèse et enjeux	26
6. Les enjeux agricoles autour du secteur « le village et Ferrières ».....	27
ANNEXE.....	29

METHODOLOGIE

INTRODUCTION

Ce diagnostic foncier, rural - volet agriculture a été réalisé à la demande de Monsieur le maire de Lasgraïsses afin d'aider les élus à mieux prendre en compte les **enjeux agricoles** dans l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.

L'étude réalisée par la Chambre d'agriculture sur la commune a pour objectifs :

- de réaliser un état des lieux de l'utilisation des espaces agricoles et ruraux du territoire,
- d'identifier les enjeux et contraintes propres à ces espaces.

METHODOLOGIE

Ce diagnostic foncier, rural - volet agriculture, mené par la Chambre d'agriculture du Tarn, a été réalisé en 4 étapes :

Etape 1

La Chambre d'agriculture du Tarn a recherché les informations disponibles au sein des organisations professionnelles agricoles qui ont ensuite été complétées, actualisées par les agriculteurs.

Cette étape comporte :

- Le recensement des exploitations ayant le siège social sur la commune et celles y travaillant au moins une parcelle agricole, avec l'appui d'élus et d'agriculteurs du territoire.
- L'organisation de l'enquête auprès des agriculteurs : il s'agit d'une enquête individualisée, réalisée en collectif lors de réunions organisées à Lasgraïsses le 26 juillet 2011 et sur la commune voisine de Labessière-Candeil le 1er septembre 2011 (dans le cadre de l'élaboration du PLU « groupé »). Des contacts (par téléphone, sur rendez-vous) ont ensuite été pris avec les agriculteurs n'ayant pas pu participer à ces rencontres.

Les données ainsi collectées ont porté sur :

- les caractéristiques des **exploitants** : années de naissance et d'installation des agriculteurs, succession connue ou non...,
- les caractéristiques des **exploitations** : productions, SAU exploitée...,
- les caractéristiques des **bâtiments agricoles** : destination, type de bâti (traditionnel, standard)...,
- les caractéristiques des **îlots⁽¹⁾ parcellaires** : couvert cultural, parcelles irrigables et/ou recevant des effluents d'élevage...,
- la localisation des sièges sociaux, des bâtiments agricoles et des parcelles.

⁽¹⁾ : un îlot est composé d'une ou plusieurs parcelles culturales exploitées par le même agriculteur et délimité par des limites physiques (routes, ruisseaux,...).

Etape 2

L'ensemble des informations a été traité, analysé et organisé sous forme de notes et cartographies.

Etape 3

Les premiers éléments du diagnostic foncier, rural et agricole ont été présentés aux agriculteurs ayant participé à l'étude. Cette rencontre est un moment d'échanges sur les informations et l'analyse présentée. C'est une étape de validation de cet état des lieux avec les agriculteurs, qui a eu lieu lors de la réunion du 7 février 2012.

Etape 4

Le contenu du diagnostic foncier, rural - volet agriculture a été restitué le 13 mars 2012, auprès du conseil municipal de la commune et des personnes publiques associées.

1. La commune de Lasgraïsses...

1.1. ... dans les collines du Centre...

Cf : Cartes 1a, 1b – La commune de Lasgraïsses sur photo aérienne et fond IGN scan 25 et Figure 1

La commune de Lasgraïsses est située **dans l'entité paysagère tarnaise « Collines du Centre »** ; elle présente un paysage vallonné de **coteaux accidentés**, ouverts et peu boisés (la majorité des bois se trouvent dans la moitié ouest), au niveau de la ligne de partage des eaux des **bassins versants du Tarn** (au nord, avec les affluents de la Saudronne), **et du Dadou** (au sud, avec les affluents de l'Agros). L'altitude varie de 180 mètres au sud, à 273 mètres à La Jalonne, au centre-ouest.

Elle est **limitrophe avec 5 communes** : Cadalen à l'ouest et au nord, Fénols au nord-est, Orban à l'est, Sieurac au sud-est et Labessière-Candeil au sud.

La surface de la commune est de **1 222 ha** ; c'est une commune de taille moyenne en comparaison avec la moyenne des communes tarnaises (1 783 ha).

Le territoire est traversé du nord-est au sud-ouest par la **route départementale 84** (Albi-Graulhet), qui dessert le village ; la RD 30 (Cordes-Lacrouzette, via Marssac et Lautrec) traverse également la commune du nord au sud.

L'urbanisation est très concentrée autour du **bourg**, au centre, avec un **développement récent vers le sud-est**.

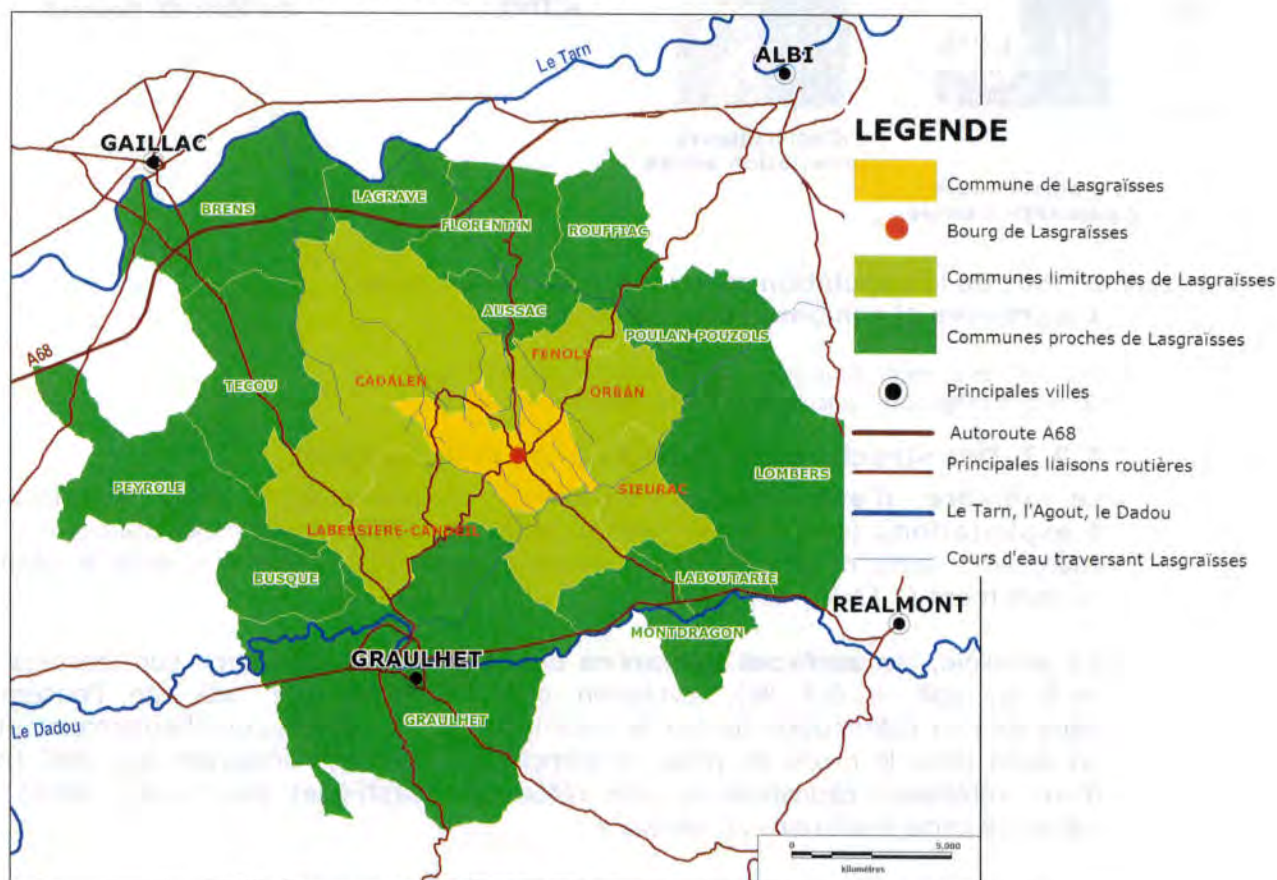


Figure 1 : Situation générale de la commune de Lasgraïsses

La population recensée en 1999 sur la commune était de 323 habitants (*source : Recensement de la population française mars 1999, INSEE*) ; en 2008, la population légale de Lasgraïsses était de 354 habitants, soit une évolution de population de **+ 1,1 %/an depuis 1999**, légèrement supérieure à celle de l'ensemble du département (+ 0,9 % pour le Tarn entre 1999 et 2008). La densité de population est de **29 hab/km²**, bien inférieure à la moyenne tarnaise (64 hab/km²).

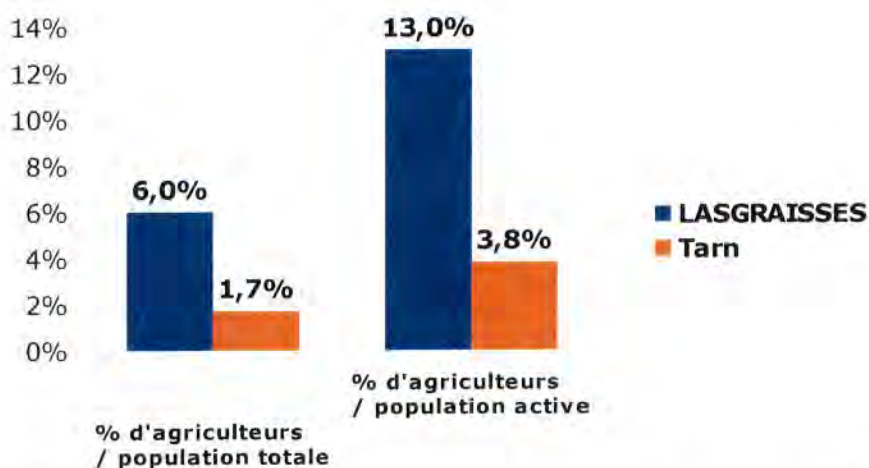
1.2. ... une commune très agricole

1.2.1. Un territoire très majoritairement agricole

La commune de Lasgraïsses dispose d'une superficie totale de 1 222 hectares répartis comme suit :

- **1 041 ha en surface agricole**, soit **85 %** (source : Recensement Général de l'Agriculture 2000),
- **40 ha en surface forestière** (en majorité à l'ouest de la commune), soit 3 % (source : Inventaire Forestier National, 2000),
- 141 ha dédiés aux autres espaces (dont l'urbanisation et les infrastructures), soit 12 %.

1.2.2. Une population agricole bien représentée



La commune de Lasgraïsses compte proportionnellement plus de **trois fois plus d'agriculteurs** parmi sa population totale, ainsi que parmi les actifs, que l'ensemble du département du Tarn Cf. Figure 2.

Figure 2 : Part de la population agricole sur la commune de Lasgraïsses et comparaison départementale

(source : Recensement de la population française, 2008, INSEE, et enquête diagnostic foncier Chambre d'Agriculture, 2011).

1.2.3. Des structures agricoles qui se maintiennent

Le **nombre d'exploitations agricoles** déclarées à la PAC a **diminué de 6 exploitations** (soit - 23 %) **entre 2000 et 2008** (source : Déclarations PAC 2000 et 2008, DDT¹ Tarn), ce qui est une évolution plus défavorable que celle à l'échelle du département (- 11 %). Cf. Tableau 1.

En parallèle, les **surfaces déclarées à la PAC** sur la commune sont restées stables (+ 8 ha, soit + 0,7 %), évolution plus favorable que celle de l'ensemble du département (diminution de 1,4 % pour le Tarn) ; à noter qu'un changement intervenu en 2004 dans le mode de prise en compte des surfaces déclarées à la PAC (passage d'une référence cadastrale à une référence graphique) peut avoir, entre autres, influencé cette évolution. Cf. Tableau 1.

Tableau 1 : Evolution du nombre de déclarations PAC*(source : Déclarations PAC 2000 et 2008, DDT 81)*

	Nombre de déclarants PAC 2000 ⁽¹⁾	Nombre de déclarants PAC 2008 ⁽¹⁾	Evolution du nombre de déclarants PAC entre 2000 et 2008	Surface déclarée en 2000 ⁽²⁾ (ha)	Surface déclarée en 2008 ⁽²⁾ (ha)	Evolution de la SAU déclarée entre 2000 et 2008
Lasgraïsses	26	20	- 23,1 %	1 048	1 056	+ 0,7 %
Département	6 549	5810	-11,3 %	302 693	298 477	-1,4 %

⁽¹⁾ : le nombre de déclarants PAC correspond au nombre d'exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune et ayant réalisé une déclaration PAC.

⁽²⁾ : la surface déclarée correspond aux parcelles de la commune déclarées à la PAC quelle que soit la localisation du siège d'exploitation.

1.3. Synthèse : comparaison des principales caractéristiques chiffrées de Lasgraïsses avec celles du Tarn

Tableau 2 : Comparaison chiffrée de quelques caractéristiques de Lasgraïsses avec celles du Tarn

	Lasgraïsses	Moyenne Tarn
Surface communale	1 222 ha	1 783 ha
Densité de population (<i>RGP² INSEE, 2008</i>)	29 hab / km ²	64 hab / km ²
Variation annuelle de population 1999-2008 (<i>RGP INSEE, 1999, 2008</i>)	+ 1,1 % / an	+ 0,9 % / an
% surface agricole sur le territoire (<i>RGA³ 2000</i>)	85 %	54 %
% agriculteurs parmi la population active (<i>RGP INSEE, 1999</i>)	13 %	3,8 %
Variation des surfaces déclarées PAC 2000-2008 (<i>DDT 81</i>)	+ 0,7 %	- 1,4 %

2. Les espaces agricoles et ruraux

39 structures agricoles travaillant au moins une parcelle agricole sur la commune de Lasgraïsses, **ont été recensées** :

- **21** d'entre-elles sont **issues de la commune**. En 2000, le nombre d'exploitations agricoles ayant le siège sur la commune était de 25 (*source : Recensement Général de l'Agriculture 2000*). 4 « retraités actifs »⁴ et 1 « particulier » exploitent également du foncier agricole ;
- **18** exploitations proviennent des communes voisines.

Suite à la réunion et aux contacts individuels (afin de joindre les exploitants n'étant pas venus aux réunions), **les 39 structures agricoles**, dont 34 exploitations, **ont participé à l'enquête**.

2.1. Des sites à vocation agricole localisés majoritairement à l'est

Cf. : Carte 2 – Localisation des sites à vocation agricole

Lors de cette enquête, **31 sites agricoles**⁵ ont été recensés sur la commune :

- **15 exploitations ont leur siège sur la commune** (avec au moins un bâtiment à usage agricole), dont 3 qui utilisent chacune plusieurs sites ;
- 4 sites sont utilisés par 3 « retraités actifs » et un particulier ;
- 8 sites sont utilisés par 7 exploitations issues des communes extérieures.

La majorité des sites sont dispersés sur la **moitié est** du territoire communal.

13 structures agricoles (dont 12 exploitations) **disposent** de surfaces sur la commune de Lasgraïsses, mais n'y utilisent pas de bâtiment.

2.2. Des espaces à vocation agricole valorisés par 39 structures

Cf. : Carte 3 – Identification des espaces destinés à l'agriculture

Les calculs de surfaces ont été réalisés grâce au logiciel Mapinfo, à partir de la photo-aérienne IGN 2010 et des Registres Parcellaires Graphiques des exploitations agricoles.

Les **39 structures** enquêtées travaillent 3 310 ha au total, soit **une surface moyenne de 85 ha par structure**, avec cependant de **très grandes variations, entre environ 1 ha et 450 ha** (59 ha en moyenne pour les exploitations de la commune de Lasgraïsses, avec un maximum de 170 ha).

La surface exploitée sur la commune de Lasgraïsses par ces 34 exploitations et 5 particuliers ou retraités actifs est de **1 100 ha**, dont **1 015 ha strictement sur la commune**, soit **98 % de la SAU communale (RGA 2000)**, répartis sur 200 îlots, soit **5,50 ha en moyenne par îlot** (avec un maximum de 93 ha).

Les **21 structures** issues de la commune de Lasgraïsses exploitent **60 % de la surface agricole** enquêtée.

4 « Retraité actif » : ancien exploitant agricole qui perçoit la retraite et continue d'avoir une activité de production sur une surface inférieure à 5 ha, déclarée à la PAC (« parcelle de subsistance »)

5 Comptant au moins un bâtiment à usage agricole

2.3. Des terres agricoles destinées majoritairement à la production de grandes cultures

Cf. : Carte 4 - Occupation de l'espace

L'espace agricole est composé (Cf. Tableau 3) :

- à **96 %** de terres labourables, dont **79 %** en céréales, oléoprotéagineux et gel, et 17 % en prairies temporaires ;
- à **2 %** de prairies naturelles ;
- à **moins de 1 %** de vignes ; à noter que 4 % de la surface communale (5 % de la SAU enquêtée) se trouve dans l'aire de production de l'**AOC Vins de Gaillac** ; la commune fait également partie de l'aire géographique des **Vins de Pays des Côtes du Tarn - IGP** (Cf. Figure 3).

Le foncier agricole est destiné pour plus **des 3/4 à la production de céréales et oléoprotéagineux**, dont une partie est valorisée en **autoconsommation par les animaux**.

La commune se trouve également dans **l'aire de production de l'Ail Rose de Lautrec** (label rouge - IGP) Cf Figure 4.

Tableau 3 : L'assolement

Type	Nombre d'îlots ⁽¹⁾	Surface concernée (ha)	%
Prairies naturelles	23	26	2%
Prairies temporaires	58	187	17%
Céréales et OléoProtéagineux (COP)	152	864	79%
Autres	44	23	2%
<i>dont vignes</i>	5	4	/
Total îlots	200	1100	100%

(1) La somme du nombre d'îlots de chaque type est supérieure au nombre total d'îlots car certains îlots ont plusieurs types de couverts.

Figure 3 : Situation de Lasgraïsses parmi les zones de production de vins dans le Tarn

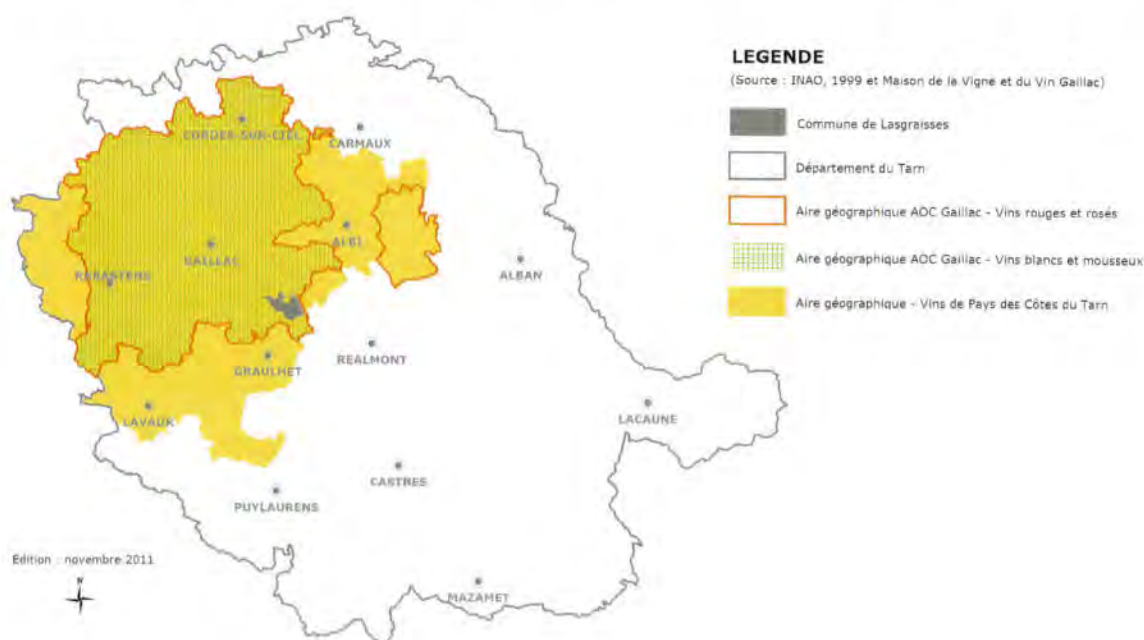
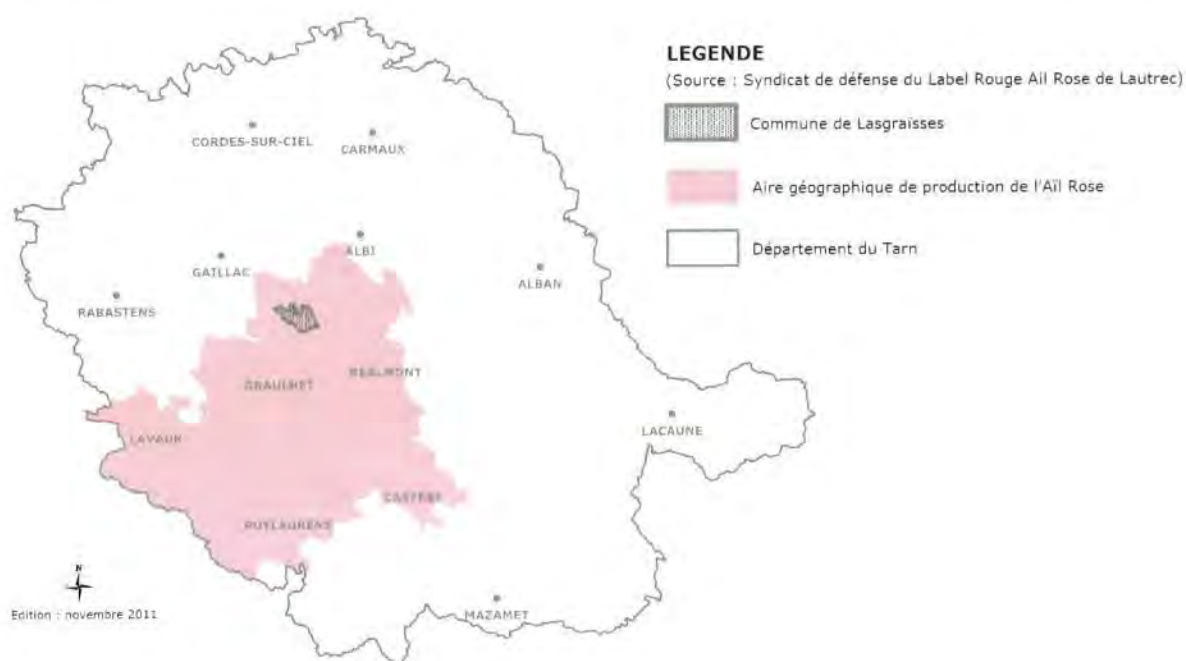


Figure 4 : Situation de Lasgraisses dans l'aire géographique de production de l'Ail Rose de Lautrec



3. Les exploitations agricoles

3.1. Près d'1 exploitation sur 2 sous forme sociétaire

Parmi les 34 exploitations enquêtées, ont été dénombrés :

- **19 agriculteurs à titre individuel**,
- **15 exploitations sociétaires** :
 - **8 GAEC** à 1 à 4 associés-exploitants , 3 à 3 associés et 4 à 2 associés,
 - **7 EARL**, dont 1 à 3 associés-exploitants, 4 à 2 associés et 2 unipersonnelles.

44 % des exploitations sont des formes sociétaires ; ce pourcentage est de 25 % au niveau du département du Tarn (*source : RGA, INSEE, 2010*). Le critère « part de formes sociétaires dans les exploitations agricoles » est l'un des paramètres qui reflètent la taille et le **dynamisme des structures agricoles**, les formes sociétaires étant en moyenne des structures économiques de taille plus importante que les exploitations individuelles.

3.2. Des exploitations agricoles très « locales »

Tableau 4 : Répartition des 34 exploitations selon la commune du siège social

Commune du siège d'exploitation	Nombre d'exploitations	%
LASGRAISSES	16	47%
CADALEN	8	41%
FENOLS	2	
LABESSIERE-CANDEIL	4	
BUSQUE	1	12%
GRAULHET	1	
LABOUTARIE	1	
MONTREDON-LABESSONNIE	1	
Total	34	100%

Sur les 34 exploitations enquêtées ayant des parcelles sur la commune (*Cf Tableau 4*) :

- **près de la moitié ont leur siège sur la commune de Lasgrais** ; elles travaillent plus de la moitié (58 %) **de la SAU⁶** enquêtée ;
- 14 exploitations ont leur siège sur 3 des 5 communes limitrophes, dont 6 sociétés (3 GAEC et 3 EARL) ;
- 4 exploitations ont leur siège au-delà.

3.3. Une emprise forte des exploitations agricoles concernées sur la commune

Pour connaître l'emprise des exploitations sur le territoire, deux facteurs sont pris en compte, pour chaque exploitation :

- la SAU de l'exploitation sur la commune (surface absolue),
 - la part de la surface de l'exploitation sur la commune par rapport à la SAU totale de l'exploitation (*surface relative*).
- **La surface exploitée sur la commune de Lasgraïsses** présente une **très grande variation d'une exploitation à l'autre**, de 0,50 ha à 155 ha - Cf Tableau 5.

Tableau 5 : Répartition des 34 exploitations selon la surface exploitée sur la commune de Lasgraïsses

SAU sur la commune de Lasgraïsses	Nombre d'exploitations	% nombre d'exploitations
< 10 ha	9	26%
de 10 à 25 ha	9	26%
de 25 à 50 ha	11	32%
> 50 ha	5	15%
dont > 100 ha	2	6%

Près de la moitié des exploitations travaillent plus de 25 ha chacune sur la commune (moyenne de SAU travaillée sur la commune : 32 ha par exploitation).

- La surface exploitée sur la commune de Lasgraïsses représente de **moins de 1 % à 100 % de la SAU totale** (toutes communes confondues) de chacune **des 34 exploitations** - Cf Tableau 6.

Tableau 6 : Répartition des 34 exploitations selon la surface exploitée sur la commune de Lasgraïsses par rapport à leur SAU totale

% SAU commune / SAU totale exploit.	Nombre d'exploitations	% nombre d'exploitations
< 10 %	6	18%
de 10 à 50 %	15	44%
de 50 à 75 %	2	6%
> 75 %	11	32%
dont 100 %	2	6%

1/3 des exploitations ont une **très large majorité de leur SAU sur la commune**.
2 des 16 exploitations issues de Lasgraïsses ont la totalité de leur SAU sur la commune.

La **SAU moyenne des exploitations agricoles** enquêtées est de **97 ha** ; pour les seules structures issues de la commune de Lasgraïsses, elle est inférieure, à 59 ha.

3.4. Les caractéristiques des exploitations agricoles en terme de productions

3.4.1. Des exploitations agricoles partagées entre grandes cultures et élevage

■ La moitié des exploitations spécialisées

Les **34** exploitations ont ensemble **53 ateliers de production** (Cf. Tableau 7), soit 1,6 ateliers en moyenne par exploitation :

- **33 ateliers de productions végétales** (62 %), dont 30 « **grandes cultures** » ;
- **20 ateliers d'élevage**, dont 13 en « **bovins lait** ».

Tableau 7 : Répartition des ateliers de production des 34 exploitations

Production	Nombre d'ateliers
GRANDES CULTURES / FOURRAGES	30
BOVINS LAIT	13
BOVINS VIANDE	4
VITICULTURE	2
OVINS LAIT	1
AVICULTURE	1
PORCINS	1
MARAICHAGE	1
Total	53

Sur les 34 exploitations enquêtées, **16** sont **spécialisées** dans une seule production, dont **11 en grandes cultures** (dont 2 agriculteurs à titre secondaire) et 1 en bovins lait.

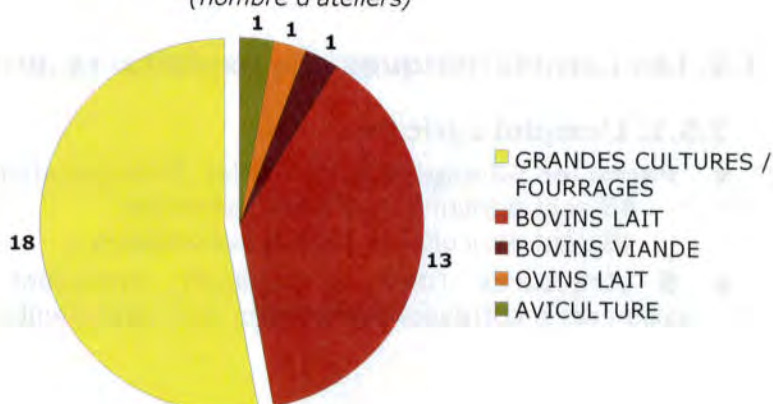
18 exploitations ont chacune 2 ou 3 ateliers de production, dont 11 en système « polyculture-élevage ».

■ Les productions principales

La production principale correspond à l'activité dominante (chiffre d'affaires, revenu) pour une exploitation agricole.

Concernant la commune de Lasgraïsses, on distingue **2 productions principales majoritaires**, sur les 34 exploitations agricoles : « **grandes cultures** » (18 exploitations) et « **bovins lait** » (13 exploitations) (Cf. Figure 5).

Figure 5 : Répartition des productions principales des 34 exploitations
(nombre d'ateliers)



3.4.2. Typologie des exploitations

■ Les exploitations avec un atelier « grandes cultures » : des structures économiques de taille moyenne à importante

30 exploitations sont concernées ; c'est la **production principale pour les 60 % de ces structures** (18), dont 11 en production unique.

L'ensemble des 30 exploitations a une **surface en céréales et oléoprotéagineux (SCOP) moyenne de 71 ha**, avec des variations entre 9 et 450 ha ; les **23 exploitations** d'agriculteurs à titre principal ont une SCOP moyenne de 88 ha.

6 exploitations ont une SCOP supérieure à 100 ha (seuil moyen de viabilité pour une exploitation spécialisée en grandes cultures « traditionnelles ») ; 12 ont développé des **cultures à haute valeur ajoutée** (semences, ail, tabac...) et/ou utilisent l'irrigation.

Les principales caractéristiques de ces 30 exploitations se dissocient en 3 groupes selon la taille de la structure :

– **Surface en céréales et oléoprotéagineux (SCOP) < 35 ha**

13 exploitations (soit 43 %) appartiennent à cette catégorie.

La taille de cet atelier est trop faible (19 ha en moyenne) pour pouvoir dégager par lui seul un revenu suffisant pour une personne. **5** de ces exploitations ont cette activité en **complément d'un atelier bovin lait** (système « polyculture-élevage »). **6** autres exploitants sont plutôt dans une logique de gestion/préservation de terres de famille (**gestion patrimoniale** de l'exploitation – dont 3 en production de fourrages en agriculture biologique), et ont recours à une activité extérieure (pluriactivité).

– **Surface en céréales et oléoprotéagineux (SCOP) comprise entre 35 et 80 ha** **11 exploitations** (soit 37 %) relèvent de ce groupe.

La taille de cet atelier est encore trop faible (55 ha en moyenne) pour pouvoir dégager par lui seul un revenu suffisant pour une personne. Ces exploitants recherchent d'autres activités, agricoles ou non, pour assurer la viabilité de l'entreprise : **7** de ces exploitations ont cette activité en **production secondaire** (production principale bovins lait ou bovins viande), et **3** autres ont un **atelier complémentaire** (bovin viande ou viticole). **6** exploitants ont développé des **cultures à haute valeur ajoutée** (semences, ail, tabac...).

– **Surface en céréales et oléoprotéagineux (SCOP) > 100 ha**

6 exploitations (soit 20 %), dont **1 seule de la commune**, ont une surface agricole de plus de 100 ha (216 ha en moyenne).

La taille de ces structures permet de dégager un revenu suffisant pour maintenir, voire développer l'entreprise agricole, avec cette seule production.

Ces exploitations sont spécialisées dans cette production, une seule a une activité complémentaire de maraîchage ; 5 sont des formes sociétaires (3 EARL, 2 GAEC).

Ces structures sont qualifiées de « **dynamiques** ».

3.5. Les caractéristiques des exploitants agricoles

3.5.1. L'emploi agricole

■ Parmi les 53 exploitants, sur les 34 exploitations enquêtées :

- **45** sont agriculteurs à **titre principal**,
- **8** sont agriculteurs à **titre secondaire** ;

■ **5 structures** (dont 4 sociétés), emploient des **salariés**, permanents ou saisonniers, correspondant à près de 2 équivalents temps plein.

3.5.2. L'âge des exploitants et la succession

■ 21 % des exploitants ont 55 ans ou plus - Cf. Tableau 8.

Parmi les 11 exploitants de plus de 55 ans (dont 3 ont plus de 60 ans), **6 déclarent avoir une succession assurée**, dont **3 grâce à associé déjà présent** dans la structure.

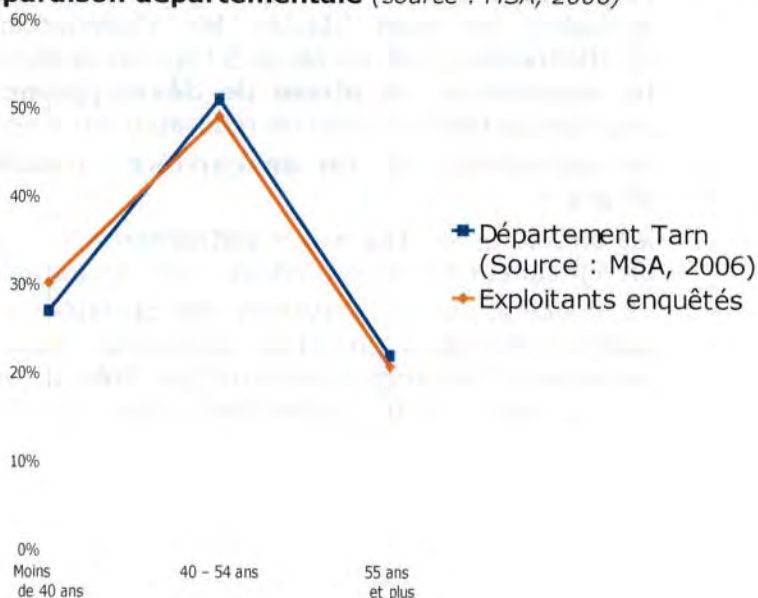
Tableau 8 : Répartition par âge des 53 exploitants enquêtés

Tranche d'âge	Moins de 40 ans	40 – 54 ans	55 ans et plus
Nombre	16	26	11
Moyenne d'âge	31,5	48	59

L'âge moyen des exploitants est de **45 ans**.

■ La population agricole enquêtée a une structure très proche de celle de la population agricole du département : une tranche « 40 – 54 ans » nettement plus représentée que les tranches « moins de 40 ans » et « 55 ans et plus » - Cf. Figure 6.

Figure 6: Répartition des exploitants agricoles par tranches d'âge et comparaison départementale (source : MSA, 2006)



■ Les installations de jeunes agriculteurs

Depuis 2002, **12 jeunes agriculteurs**⁷ se sont installés sur les exploitations du secteur, dont **6 sur la commune de Lasgraïsses** ; il s'agit de Marie-Claude PAULIN, en 2002, Guillaume DOUZIECH (EARL DOUZIECH) et Jérôme CALVET (GAEC CALVET) en 2003, Nicolas VIGUIER (GAEC TROUCHE-VIGUIER) en 2006, Florian GUIBBAUD en 2007 et Aurélien MOLLIEUX en 2011 ; 4 ont bénéficié de la **DJA**⁸.

7 Ayant moins de 40 ans lors de l'installation

8 Dotation Jeunes Agriculteurs

3.5.3. Zoom sur les exploitations ayant leur siège sur la commune de Lasgraïsses

Cf. Carte 5 - Caractérisation des exploitations agricoles ayant leur siège social sur la commune de Lasgraïsses

Parmi les 15 exploitations ayant le siège social et un site à vocation agricole sur la commune (ou en limite), on trouve :

- **12 exploitations** où les agriculteurs exercent à **titre principal** et **3 agriculteurs à titre secondaire** ;
- **10 exploitations** où tous les agriculteurs ont **moins de 55 ans** ; en particulier, 7 jeunes agriculteurs installés depuis moins de 10 ans (*dont un sur une commune voisine*) ;
- **4 exploitations** où tous les agriculteurs sont âgés de **55 ans ou plus**, dont 1 agriculteur à titre secondaire ; aucune n'a identifié de repreneur potentiel.

3.6. Régime de fonctionnement des exploitations et mode de faire-valoir

Cf. Carte 6 – Régime de fonctionnement des exploitations et mode de faire-valoir

3.6.1. Plus de la moitié de la surface agricole travaillée par des structures en « rythme de croisière »

Pour mieux comprendre les évolutions possibles des structures et des surfaces agricoles, on peut classer les exploitations agricoles selon 4 régimes de fonctionnement, liés en partie à l'âge du ou des exploitant(s) ; on distingue ainsi :

- les exploitations en **phase de développement** : comptant un jeune agriculteur, avec des projets en cours de réalisation ou à venir ;
- les exploitations en **fin de carrière** : travaillées par un agriculteur de plus de 55 ans ;
- les structures en **régime « patrimonial »** : exploitées par un « retraité actif » ou un agriculteur à titre secondaire, sans projet de développement majeur ;
- les exploitations en « **rythme de croisière** » : autres cas ; cas particuliers : les sociétés comptant un jeune agriculteur ayant remplacé un ancien associé, sans évolution importante de la structure prévue (agrandissement foncier, augmentation de la production, changement de production...).

Concernant la commune de Lasgraïsses, **52 % de la surface agricole sont travaillées par des exploitations en « rythme de croisière »** - Cf . Figure 7 -. Les surfaces des 3 exploitations en phase de développement se trouvent majoritairement dans la partie centrale de la commune.

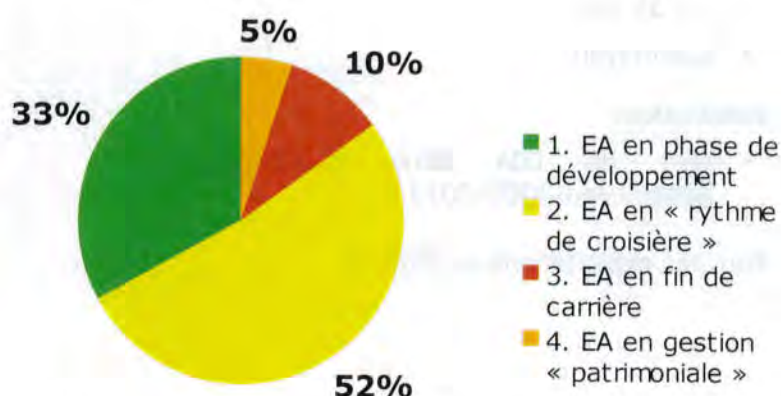


Figure 7 : Répartition de la surface agricole de la commune de Lasgraïsses selon le régime de fonctionnement des exploitations (EA)

3.6.2. Plus de la moitié de la surface agricole exploitée en faire-valoir direct

Tableau 9 : Répartition des îlots et surfaces en fonction du mode de faire-valoir

Mode de faire-valoir	Nombre d'îlots	Surface concernée (ha)	% de la surface
Ilôt en totalité en propriété	87	510	46%
Ilôt en partie en propriété	16	182	17%
Ilôt en totalité en fermage	85	390	35%
Autre cas	1	3	/
<i>Non renseigné</i>	<i>10</i>	<i>15</i>	<i>1%</i>
Total îlots	199	1100	100%

La majorité des surfaces en **fermage** ou commodat⁹ se trouvent dans la **moitié est** de la commune - Cf Carte 6.

3.7. Les exploitations agricoles enquêtées sur la commune de Lasgraïsses : synthèse et enjeux

3.7.1. Synthèse de quelques caractéristiques des exploitations enquêtées

Tableau 10 : Comparaison de quelques caractéristiques concernant les exploitations enquêtées avec celles des structures tarnaises

	34 exploitations enquêtées à Lasgraïsses	Tarn
--	---	------

⁹ ou « Prêt à usage », à titre gratuit

Population agricole		
• < 40 ans	30 %	27 %
• 40 – 54 ans	49 %	51 %
• >= 55 ans	21 %	22 %
• âge moyen	45 ans	45 ans
Installations		
• part de DJA dans la population agricole/an 2002-2011	1,9 %	1,2 %
Part des exploitations sociétaires	44 %	25 %

3.7.2. Atouts et contraintes des exploitations de la commune de Lasgraïsses

Atouts

- Des structures agricoles de **taille moyenne à importante**, qui **diversifient** leurs productions (cultures à plus forte valeur ajoutée, polyculture-élevage) ;
- des structures agricoles très « **locales** » : près de 9/10 ont le siège sur Lasgraïsses et 3 des communes limitrophes ; 1/3 des exploitations ont plus des 3/4 de leur SAU sur la commune ;
- des **structures agricoles qui se maintiennent** (cf évolutions SAU PAC 2000-2008) ; une population agricole bien représentée ;
- une part importante d'exploitations sociétaires ;
- un nombre important d'installations de jeunes agriculteurs sur le secteur depuis 2002 ;
- des **exploitations plutôt bien structurées** (parcellaire groupé, 1 seul site- bâtiments – par exploitation) ;
- des exploitations avec divers **projets** : bâtiments, nouvelles activités...

Contraintes

- Un contexte économique difficile notamment pour les exploitations laitières ;
- 4 exploitations d'**agriculteurs de plus de 55 ans sans succession prévue**, sur la commune, et des problèmes de main d'œuvre qui risquent de se poser au sein des sociétés, au départ à la retraite d'un associé.

3.7.3. Les enjeux et perspectives pour les exploitations agricoles

- **Préserver les alentours (100 mètres) des sites agricoles**, notamment d'élevage, par rapport à l'**urbanisation** ;
- Poursuivre les adaptations des systèmes de productions (diversification...) ;
- Favoriser une reprise des exploitations des agriculteurs de plus de 55 ans sans successeur potentiel, et le maintien du niveau de main d'œuvre actuel, notamment sur les exploitations laitières.

4. Les sites agricoles et l'urbanisation

Cf. Carte 7a - Identification et vocation des sites agricoles et Carte 7b - Les types de construction agricole

4.1. Une majorité de sites agricoles regroupés dans la moitié est de la commune

Les 34 exploitations enquêtées ont identifié **31 sites** sur la commune de Lasgraisses (Cf. paragraphe 2.1). Un même site peut englober plusieurs bâtiments, qui peuvent avoir plusieurs vocations (exemple : élevage, stockage de foin).

Sur ces 31 sites, on trouve **10 sites liés à l'élevage** (bâtiments d'élevage et hangars de stockage du fourrage), tous dans la moitié est :

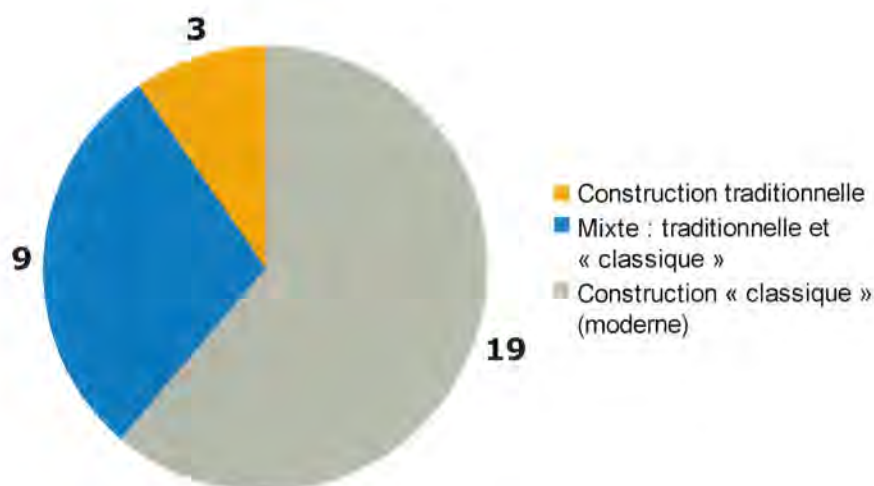
- 7 élevages **bovins lait**, dont 1 mixte porcin,
- 1 élevage **bovin viande**, au nord-est,
- 1 petit élevage caprin,
- 1 site de stockage fourrage, lié à un élevage bovin lait.

Les **21 autres sites** « isolés » sont consacrés au stockage du matériel, des céréales...

Il est à noter que **4 exploitations ont chacune un projet de construction ou d'agrandissement** de bâtiments agricoles, dont 3 en lien avec l'élevage.

28 sites comptent au moins une **construction « classique »** (parpaings, charpente métallique...), érigée pour le développement de la production ou l'amélioration des conditions de travail ; sur **12 des 31 sites**, des bâtiments de **construction traditionnelle**, en matériau « de pays » (pierre, brique...) sont également encore utilisés, la plupart du temps en parallèle des bâtiments plus « modernes » ; ils sont présents sur les sièges d'exploitation anciens ou actuels (Cf. Carte 7b - Les types de construction agricole - et Figure 8).

Figure 8 : Répartition du nombre de sites agricoles selon le type de construction des bâtiments présents



Cette information, à savoir l'identification des sites de construction traditionnelle, permettra aux élus de la commune de Lasgraisses d'enrichir la **réflexion sur le « pastillage » des bâtiments remarquables** dans le cadre de l'élaboration du PLU (définition des bâtiments remarquables situés en zone A du PLU et pouvant changer d'affectation).

4.2. Les zones de « non-constructibilité » liées aux sites agricoles

La loi de réciprocité autour des bâtiments d'élevage – rappelée à l'article L. 111-3 du code rural – instaure un rayon d'« inconstructibilité » autour de ceux-ci. La distance séparant les bâtiments d'élevage et leurs annexes (stockage des fumiers, lisiers...) des habitations de « tiers » (toute personne extérieure à l'exploitation concernée), varie de 50 à 100 mètres selon le nombre maximum d'animaux présents simultanément sur l'exploitation. C'est ce critère qui détermine le régime réglementaire de l'exploitation : **Règlement Sanitaire Départemental – RSD –**, ou **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – ICPE**.

Afin de laisser une marge de manœuvre au développement des exploitations agricoles – qui pourrait conduire à augmenter le troupeau, à agrandir les bâtiments existants, voire à changer de régime réglementaire –, la Chambre d'agriculture du Tarn recommande d'appliquer un rayon de 100 mètres d'inconstructibilité autour des bâtiments d'élevage actuels et en projet.

Diverses autres installations techniques sont nécessaires au fonctionnement d'une exploitation agricole ; il peut s'agir de hangars de stockage de fourrage (foin, paille...), de silos, de cellules de stockage de céréales, de hangars de stockage de matériel... Selon leur nature, ces installations peuvent être génératrices de nuisances (bruits, odeurs, poussières...) ou de risque d'incendie.

Selon la Chambre d'agriculture du Tarn, l'ensemble de ces contraintes accroît l'intérêt, tant pour l'agriculteur que pour le tiers, de **préserver une zone non constructible dans un rayon de 100 mètres** autour de tout bâtiment ou installation technique agricole.

Sur la commune de Lasgraïsses, 4 élevages bovins lait dépendent de la réglementation **ICPE** ; ils sont soumis à déclaration. Les **6** autres sites d'élevage présents relèvent du **Règlement Sanitaire Départemental**.

Compte tenu de la localisation des sites agricoles, **les zones de « non-constructibilité » sont localisées majoritairement dans la partie est de la commune.**

5. Les espaces stratégiques pour l'activité agricole

Plusieurs paramètres concernant les surfaces agricoles sont particulièrement importants pour le fonctionnement actuel des exploitations, et donc leur pérennisation et développement éventuel ; il s'agit notamment du niveau des **potentialités agronomiques**, de la présence d'**infrastructures** permettant d'améliorer ce potentiel (drainage, irrigation) et de l'utilisation de ces surfaces pour l'**épandage des effluents d'élevage**. Les surfaces concernées peuvent ainsi être qualifiées de « **stratégiques** » pour les exploitations agricoles.

5.1. Des sols aux potentialités agronomiques naturelles faibles à moyennes

Cf. Carte 8 - Les unités cartographiques de sols (UCS) de la commune de Lasgraïsses

Remarque préalable :

La carte des sols présentée dans ce document utilise la carte des sols IGCS (Inventaire Gestion et Cartographie des Sols) du Tarn de 2011. L'échelle de précision de la carte IGCS est de 1/50 000^{ème} ou de 1/100 000^{ème} environ pour ce secteur. Elle ne permet pas de représenter de façon précise les différents types de sols à l'échelle d'une commune (la présentation d'une commune peut se faire à l'échelle du 1/25 000^{ème} environ ou à une échelle plus précise).

Ces données sol sont la propriété de la Chambre d'Agriculture du Tarn et de MIDIVAL Toulouse. Elles ne peuvent être utilisées que pour les besoins propres de l'organisme demandeur, sans but commercial, et en citant les sources, les organismes propriétaires des données, les auteurs (Delaunois A., Revel J.C.) et la précision du document d'origine (échelle du 1/100 000^{ème}).

Source bibliographique :

- Delaunois A., Revel J.-C., 2011 – Carte des sols IGCS (Inventaire Gestion et Cartographie des Sols) du Tarn. Chambre d'Agriculture du Tarn, MIDIVAL, une carte au 1/250 000^{ème}, une carte au 1/100 000^{ème}, une base de données sémantiques sous DoneSol.

La commune de Lasgraïsses se situe dans le Bassin Aquitain, à la limite entre des **coteaux molassiques** et le **plateau calcaire**.

Les **coteaux** sont moyennement pentus (UCS **35**) ou forts pentus (UCS **40**), avec des sols argileux souvent calciques, ou modérément calcaires.

Le **plateau calcaire** est ici **très disséqué** avec des buttes témoins et des plateaux résiduels (UCS **68**), ou avec de nombreux affleurements de la roche calcaire (UCS **63**).

■ **Les sols des coteaux molassiques moyennement accidentés (avec sables calcaires et marnes dominants) (UCS 35)**

Ce sont des sols argileux, calcaires, souvent calciques pour cette UCS, souvent moyennement profonds et souvent bien drainés naturellement. Leurs potentialités sont souvent moyennes en raison de la pente et de leur réserve en eau moyenne.

Sur les bas de pente et le long des petites vallées, les sols sont profonds et de bonnes potentialités.

Sur les versants à pentes moyennes, les sols sont hétérogènes, en majorité moyennement profonds, et de potentialités moyennes.

Sur les hauts de coteaux et sur les versants à pentes fortes, les sols sont le plus souvent superficiels et de faibles potentialités : les « ronds blancs » dominent. Lorsque des barres calcaires affleurent et arment le relief, les sols sont superficiels et caillouteux.

Les versants exposés au sud ou sud-est sont souvent les plus pentus avec des sols plus superficiels. Les versants exposés au nord ou nord-ouest ont souvent des pentes plus faibles, et les sols y sont plus hydromorphes. C'est la dissymétrie des versants.

Avec l'irrigation, la potentialité de ces sols devient élevée.

Les sols sont parfois très calcaires, ce qui ralentit l'activité biologique, bloque une partie du phosphore, du fer (chlorose) et de plusieurs autres oligoéléments.

Les risques d'érosion par le travail du sol sont importants sur les pentes, notamment l'érosion aratoire par la charrue (la terre travaillée descend). Les risques d'érosion par l'eau sont modérés à élevés selon les pentes et la qualité biologique des sols.

■ **Les sols des coteaux molassiques accidentés (avec marnes, sables calcaires et bancs calcaires) (UCS 40)**

Ce sont des sols argileux, calcaires, souvent calciques pour cette UCS, souvent peu à moyennement profonds, bien drainés naturellement, situés principalement sur des pentes fortes (plus de 15 à 20 %). Leurs potentialités sont souvent faibles à moyennes en raison de la pente et de leur faible réserve en eau.

Sur les versants à pentes moyennes, les sols sont hétérogènes, en majorité moyennement profonds, et de potentialités moyennes.

Sur les hauts de coteaux et sur les fréquents versants à pentes fortes, les sols sont le plus souvent superficiels et de faibles potentialités : les « ronds blancs » dominent.

Lorsque des barres calcaires affleurent et arment le relief, les sols sont superficiels et caillouteux.

Les versants exposés au sud sont souvent les plus pentus.

Avec l'irrigation, la potentialité de ces sols devient élevée.

Les sols sont parfois très calcaires, ce qui freine l'activité biologique, bloque le phosphore, le fer (chlorose) et plusieurs autres oligoéléments. Les risques d'érosion sont très importants, notamment l'érosion aratoire par la charrue (la terre travaillée descend).

■ **Les sols des plateaux sur calcaires tendres du Tertiaire (UCS 63)**

La roche-mère est constituée de calcaires tendres. Mais l'on peut aussi trouver des couches de marnes, de molasses sableuses calcaires, de cailloutis et des poudingues.

Ce sont des sols limono-argileux à argileux, calcaires, souvent caillouteux et superficiels sur les calcaires.

Sur les plateaux sur calcaires tendres, les sols sont souvent caillouteux superficiels calcaires (rendzine) ou brun calcaires, moyennement profonds. Ils sont assez faciles à travailler, bien structurés, portants. Leur réserve en eau est faible à moyenne : ils souffrent rapidement de la sécheresse. Ceci limite fortement leurs potentialités. Avec l'irrigation, leurs potentialités deviennent élevées. Ils sont bien pourvus en potassium et magnésium. Mais les excès de calcaire peuvent bloquer certains éléments minéraux comme le phosphore, le fer (risques de chloroses ferriques), le manganèse, le bore.

Sur les bas de pente, les sols sont plus profonds et moins caillouteux. Leur réserve en eau est alors beaucoup plus élevée. Leurs potentialités agronomiques sont plus élevées, de moyennes à bonnes. Ils peuvent être peu calcaires, ou calciques, voir légèrement acides.

■ Les sols des plateaux résiduels, buttes témoins et bordures des plateaux sur calcaires tendres du Tertiaire (UCS 68)

La roche-mère est constituée de calcaires tendres. Mais l'on peut aussi trouver des couches de marnes, de molasses sableuses calcaires, de cailloutis et des poudingues qui affleurent sur les versants.

Les pentes sont souvent fortes, sauf au fond des vallons. Ce sont essentiellement des sols caillouteux et superficiels, argileux, calcaires, sur les calcaires.

Sur les versants des plateaux et sur les buttes témoins, les sols sont très érodés. Ils sont le plus souvent caillouteux superficiels calcaires (rendzines blanches). Parfois le calcaire affleure, ou se trouve à très faible profondeur (lithosols). Les fortes pentes rendent leur mise en culture plus difficile. Ils souffrent rapidement de la sécheresse. Ces contraintes limitent fortement leurs potentialités agronomiques. Ils sont bien pourvus en potassium et magnésium. Mais les excès de calcaire ont tendance à bloquer certains éléments minéraux comme le phosphore, le fer (risque de chlorose ferrique), le manganèse, le bore.

Sur les quelques pentes faibles (bas de pente et fond des vallons), les sols sont plus profonds et moins caillouteux. Leur réserve en eau est alors beaucoup plus élevée. Leurs potentialités agronomiques sont plus élevées, de moyennes à bonnes. Ils peuvent être calcaires, ou calciques.

Sur la commune de Lasgraisses, le plateau est moins entaillé, les pentes faibles sont plus nombreuses, les sols sont moins érodés et plus profonds.

(source : A. Delaunois, Chambre d'agriculture du Tarn, février 2012)

5.2. Les surfaces drainées et/ou irrigables

Cf. Carte 9 - Identification des espaces stratégiques pour l'agriculture - Les surfaces drainées et/ou irrigables

5.2.1. Moins d'1/10 de la surface a été drainée

35 îlots ont été drainés, dont certains pour une faible partie seulement de leur surface, ce qui représente au total **83 ha**, soit 8 % de la surface enquêtée. Ces parcelles sont réparties essentiellement dans la moitié nord du territoire communal.

5.2.2. Plus d'1/4 de la SAU est irrigable

28 îlots sont irrigables. Ils sont travaillés par **8 exploitations** qui utilisent des infrastructures « privées » (stations de pompage, canalisations enterrées et pivots). Cela correspond au total à **287 ha**, soit 26 % de la surface agricole, principalement au sud et au nord-ouest de la commune.

Selon la Chambre d'agriculture du Tarn, ces conduites d'irrigation et ces surfaces irrigables sont à préserver, compte tenu de l'enjeu que représente l'irrigation dans le système de production de ces exploitations, mais aussi afin d'éviter tout problème au niveau des habitations qui pourraient être construites sur ces mêmes réseaux d'irrigation.

5.3. Un territoire concerné par les épandages d'effluents d'élevage

5.3.1. Près de la moitié des surfaces agricoles nécessaires pour l'épandage des effluents d'élevage

Cf. Carte 10a - Identification des espaces stratégiques pour l'agriculture - Les surfaces dédiées à l'épandage des effluents

L'épandage d'effluents d'élevage sur les parcelles est encadré par la réglementation. Celui-ci doit se réaliser à une distance minimale des habitations, comprise entre 0 et 100 mètres, selon la nature des déjections animales apportées aux champs (fumier, lisier, compost), la pratique utilisée par l'éleveur (enfouissement ou non, délai d'enfouissement - 12 h ou 24 h) et le nombre maximum d'animaux présents simultanément sur l'exploitation. C'est ce dernier critère qui détermine le régime réglementaire de l'exploitation : règlement sanitaire départemental - **RSD** - ou installations classées pour la protection de l'environnement - **ICPE**.

Pour la commune de Lasgraïsses, 44 % de la surface agricole (dont une partie « potentiellement ») **est nécessaire** pour l'épandage des fumiers et lisiers sur **16 exploitations**, répartis majoritairement au centre et à l'est du territoire communal - Cf. Tableau 11.

Les **plans d'épandage** déposés en Préfecture par **8 élevages**, dont **7** soumis à **déclaration** au titre des ICPE et **1** soumise au **RSD**, représentent près d'**un tiers de la surface agricole** enquêtée, essentiellement dans la partie centrale du territoire.

Tableau 11 : Surfaces nécessaires à l'épandage des effluents d'élevage
(sources : enquête et plans d'épandage déposés en Préfecture)

<i>Surface recevant ou pouvant recevoir...</i>	Nombre d'îlots	Surface concernée (ha)	Surface concernée %
Des effluents d'élevage	113	487	44%
Issus d'élevages RSD (sans plan d'épandage déposé en Préfecture)	38	149	14%
Issus d'élevages RSD ou ICPE déclaration , avec un plan d'épandage déposé en Préfecture ou en cours d'élaboration/modification	75	338	31%
Aucun effluent	87	613	56%
Total	200	1100	100%

5.3.2. Les zones de « non-constructibilité » liées aux épandages des effluents

Cf. Carte 10b - Les surfaces dédiées à l'épandage des effluents et leurs périmètres de protection

La réglementation prévoit, pour les seuls **élevages ICPE soumis à autorisation**, l'application du principe de réciprocité ; toute nouvelle construction de « tiers » doit tenir compte du plan d'épandage des éleveurs et s'ériger à distance suffisante des parcelles recevant des effluents d'élevage.

Pour les autres exploitations, l'arrivée d'habitations nouvelles à proximité de ces parcelles les contraint à restreindre leur plan d'épandage, et par conséquent leur activité agricole.

Afin de ne pas pénaliser l'activité des entreprises agricoles et laisser une marge de manœuvre au développement des exploitations, **la Chambre d'Agriculture du Tarn recommande d'éloigner les zones constructibles de 100 mètres de toutes les surfaces recevant des effluents d'élevage.**

Concernant la commune de Lasgraïsses, la **priorité** est au **respect des 8 plans d'épandage** déposés en Préfecture, des exploitations soumises aux ICPE déclaration ou au RSD.

Les surfaces recevant des effluents issus d'élevages RSD sans plan d'épandage déposé en Préfecture sont également à préserver afin de laisser une marge de manœuvre à l'activité actuelle et au développement des exploitations agricoles.

Les **zones de « non-constructibilité »** ainsi définies sont réparties sur la **moitié est de la commune**, au nord et au sud.

5.4. Les autres éléments stratégiques pour les structures agricoles

Cf. Carte 11 – Identification des autres éléments stratégiques pour les structures agricoles

En parallèle des paramètres décrits ci-dessus, les exploitations agricoles possèdent dans leur parcellaire des **îlots essentiels pour leur bon fonctionnement** et leur pérennisation - *Cf. Tableau 12*. Il s'agit par exemple de parcelles situées à proximité des bâtiments d'exploitation ou valorisées par des productions à haute valeur ajoutée (vigne, semences, ail...) ; près de la moitié de la surface a ainsi été identifiée.

De plus, 17 îlots sont engagés dans la **Mesure Agri-Environnementale « Rotationnelle »** (engagement d'une durée de 5 ans) ; ils représentent 251 ha, soit près d'**1/4 de la surface** enquêtée. 9 îlots sont par ailleurs conduits selon le cahier des charges **« conversion vers l'agriculture biologique »**.

Tableau 12 : Autres surfaces stratégiques pour les structures agricoles
(source : enquête et Chambre d'agriculture du Tarn)

Type de surface stratégique	Nombre d'îlots	Surface concernée (ha)	En %
Surface proche des bâtiments d'exploitation	35	462	42 %
Surface utilisée pour des productions de type semences, ail...	18	87	8 %
Surface en vigne	4	5	
Surface engagée en MAE ¹⁰ Rotationnelle	17	251	23 %
Surface en Conversion vers l'Agriculture Biologique	9	14	1 %
Non concerné		526	48 %
Total	200	1100	100 %

5.5. Les espaces agricoles de la commune de Lasgraïsses : synthèse et enjeux

5.5.1. Synthèse

- Des sols au **potentiel agronomique moyen** dans l'ensemble ; très large part de terres labourables (96 %), dont une partie est utilisée pour des **productions à haute valeur ajoutée** (semences...) - 5 % de la surface agricole en **zone AOC Vins de Gaillac** ;
- **10 sites liés à l'élevage**, dont **4** soumis à déclaration au titre des **IPCE** ; une très large majorité de sites compte au moins 1 bâtiment « moderne », adapté aux productions et aux conditions de travail actuelles ;
- **plus d'1/4 de surfaces irrigables**, grâce aux infrastructures privées, au sud et au nord-ouest de la commune ;
- **près de la moitié de la SAU** nécessaire à l'**épandage des effluents d'élevage**, dans la partie centrale et la moitié est de la commune, dont 8 plans d'épandage d'exploitation ICPE ou RSD.

5.5.2. Les enjeux concernant les espaces agricoles

- Préserver les surfaces stratégiques pour les exploitations (**épandages, surfaces irrigables** et/ou drainées, engagements agri-environnementaux...), par rapport à l'urbanisation.

6. Les enjeux agricoles autour du secteur « le village et Ferrières »

Cf. Carte 12 – Synthèse des espaces agricoles à enjeux

Situé sur une ligne de crête (séparation des eaux des bassins versants du Tarn et du Dadou), au centre de la commune, c'est le **seul secteur d'urbanisation** de la commune.

10 structures, dont 1 retraité actif et 9 exploitations (5 extérieures à la commune, au nord), en phase de développement ou rythme de croisière, y utilisent le foncier agricole, en faire-valoir direct au sud et à l'ouest et en fermage au nord et à l'est.

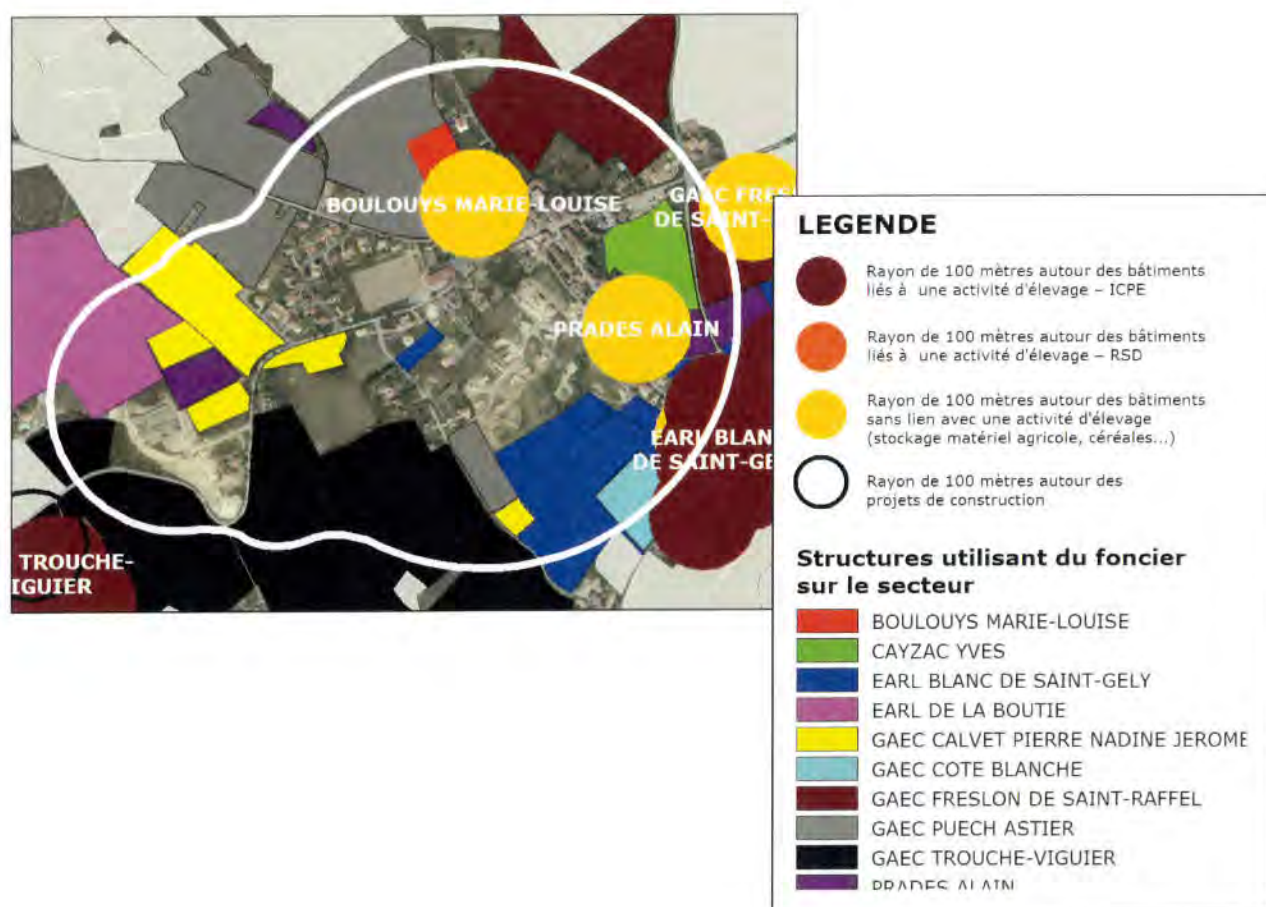
2 sites agricoles sont présents à l'intérieur de ce secteur : il s'agit du siège social d'un agriculteur à titre secondaire, sans lien avec l'élevage, et d'un site utilisé par un retraité actif ; à proximité, au sud-est, se trouve également le site d'une exploitation en bovins lait, soumise à déclaration (ICPE).

Les parcelles sont en très grande majorité en terres labourables (3 parcelles en prairies naturelles à l'ouest), sur des sols aux potentialités agronomiques moyennes, dont une partie a été drainée et dont **les surfaces situées au sud-est sont irrigables** ; à noter également un **projet de lac** pour l'irrigation des surfaces situées au sud-ouest.

Le secteur est concerné par **3 plans d'épandage ICPE** déclaration à l'ouest et des épandages d'effluents d'élevage RSD à l'est.

→ Une agriculture dynamique face à l'urbanisation

Figure 9 : Structures concernées par le secteur « Village et Ferrières »



ANNEXE

LISTE DES EXPLOITANTS AYANT CONTRIBUÉ À LA RÉALISATION DE CE DIAGNOSTIC FONCIER, RURAL ET AGRICOLE

Exploitation / Associés	Commune du siège social
ALQUIER ALAIN	LASGRAISSES
ALQUIER MICHEL	LASGRAISSES
ALQUIER VALERIE	LASGRAISSES
ASSEMAT GERARD	CADALEN
BAYOL PIERRE	CADALEN
BLANC JEAN	LASGRAISSES
BONNET JEAN-MARC	CADALEN
BOULOUYS MARIE-LOUISE	LASGRAISSES
CAYZAC YVES	LABESSIERE-CANDEIL
EARL BLANC DE SAINT-GELY - BLANC SYLVAIN	LASGRAISSES
EARL BOUDES - BOUDES MARIE-JOSE	LABOUTARIE
EARL DE LA BOUTIE - ROQUES STEPHAN - ROQUES EVELYNE - ROQUES THIERRY	LABESSIERE-CANDEIL
EARL DOUZIECH - DOUZIECH GUILLAUME - DOUZIECH BERNARD	LASGRAISSES
EARL GINESTET - GINESTET JEAN-YVES - GINESTET SYLVIE	CADALEN
EARL PUECH MERIC - FABRE BRUNO - FABRE JEAN-CHRISTOPHE	CADALEN
EARL REILLES - REILLES ALAIN - REILLES CHANTAL	LASGRAISSES
FONVIEILLE ALAIN	LASGRAISSES
GAEC CALVET PIERRE NADINE JEROME - CALVET JEROME - CALVET PIERRE - CALVET NADINE	LASGRAISSES
GAEC COTE BLANCHE - GALINIER PHILIPPE - MONSARRAT ANNE-MARIE	LABESSIERE-CANDEIL
GAEC DE JOURDES - RIVIERE JEROME - RIVIERE FRANCOISE	GRAULHET
GAEC FRESLON DE SAINT-RAFFEL FRESLON JEROME - FRESLON JEAN-LOUIS - KHATTOU YASMINA	LABESSIERE-CANDEIL
GAEC PRIME - PRIME MAX - PRIME THIERRY	CADALEN
GAEC PUECH ASTIER - PUECH THIERRY - ROUQUETTE AURELIEN - ASTIER FRANCK	MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC TOULZE - TOULZE VINCENT - TOULZE MARYLINE	FENOLS
GAEC TROUCHE-VIGUIER - VIGUIER NICOLAS - VIGUIER CHRISTINE - VIGUIER CLAUDE	LASGRAISSES
GUIBBAUD FLORIAN	LASGRAISSES
MAGRE JEROME	CADALEN
MAUREL MARTINE	LASGRAISSES
MOLLIEX AURELIEN	LASGRAISSES

Exploitation / Associés	Commune du siège social
PAKULA VINCENT	LASGRAISSES
PAULIN MARIE-CLAUDE	LASGRAISSES
PRADES ALAIN	LASGRAISSES
RAYNAL MARYSE	LASGRAISSES
REGOURD ALAIN	BUSQUE
REGOURD ERNEST	LASGRAISSES
SIGNOLLES GILLES	FENOLS
SIGNOLLES JACQUES	CADALEN
VIAULE MARTINE	LASGRAISSES
VIDAL RAYMONDE	LASGRAISSES



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
TARN

Diagnostic foncier, rural Volet agricole

Rapport cartographique



Siège Social
96 rue des agriculteurs
BP 89
81003 ALBI Cedex
Tél : 05 63 48 83 83
Fax : 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 188 100 044 00018
APE 9411Z
www.tarn.chambagri.fr

Commune de Lasgraïsses
Réalisé par Marie-Laure NICOLAS

© IGN-PARIS 2008, www.ign.fr
Les données ou cartes IGN contenues dans ce
document sont issues des dernières éditions IGN
dont les millésimes peuvent être différents
BD Ortho®, SCAN 25® - licence d'exploitation n°9834/IGN

Février 2012

SOMMAIRE

- + Cartes 1a et 1b – Lasgraïsses sur fond orthophotographique et IGN scan 25
- + Carte 2 – Localisation des sites à vocation agricole
- + Carte 3 – Identification des espaces destinés à l'agriculture
- + Carte 4 – Occupation de l'espace
- + Carte 5 – Caractérisation des exploitations agricoles ayant leur siège social sur Lasgraïsses
- + Carte 6 – Régime de fonctionnement des exploitations et mode de faire-valoir
- + Carte 7a – Identification et vocation des sites agricoles
- + Carte 7b – Les types de construction agricole
- + Carte 8 – Les unités cartographiques de sols de Lasgraïsses
- + Carte 9 – Les surfaces drainées et/ou irrigables
- + Carte 10a – Les surfaces dédiées à l'épandage des effluents d'élevage
- + Carte 10b – Les surfaces dédiées à l'épandage des effluents d'élevage et leurs périmètres de protection
- + Carte 11 – Identification des autres éléments stratégiques pour les structures agricoles
- + Carte 12 – Synthèse des espaces agricoles à enjeux



LEGENDE

 Contour de la commune de Lasgraisses

0 800,0
mètres



Carte 1a : Lasgraisses sur photo aérienne

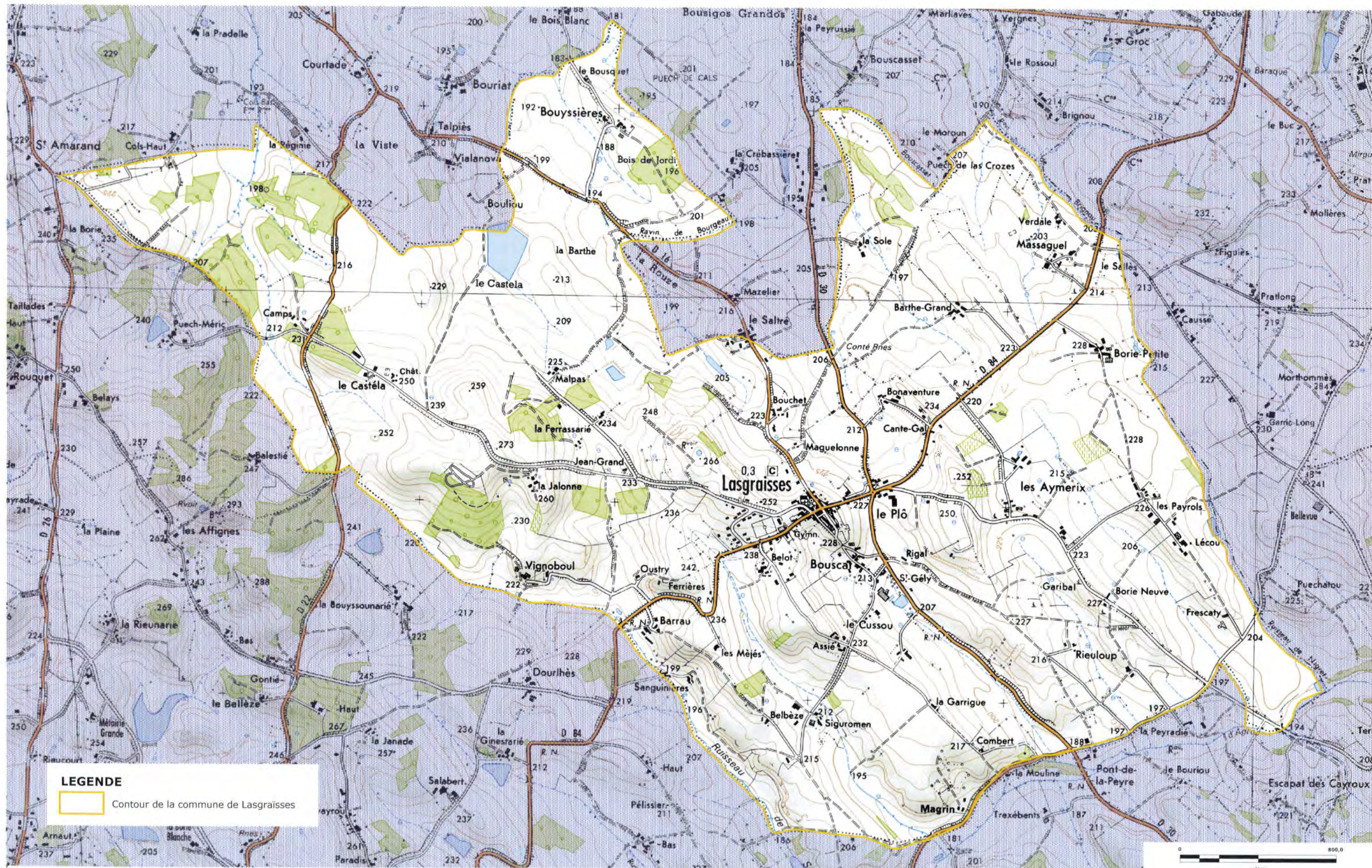
(Source : IGN, prises de vues 2010)

Diagnostic foncier,
agricole et rural

Lasgraisses

Edition : janvier 2012





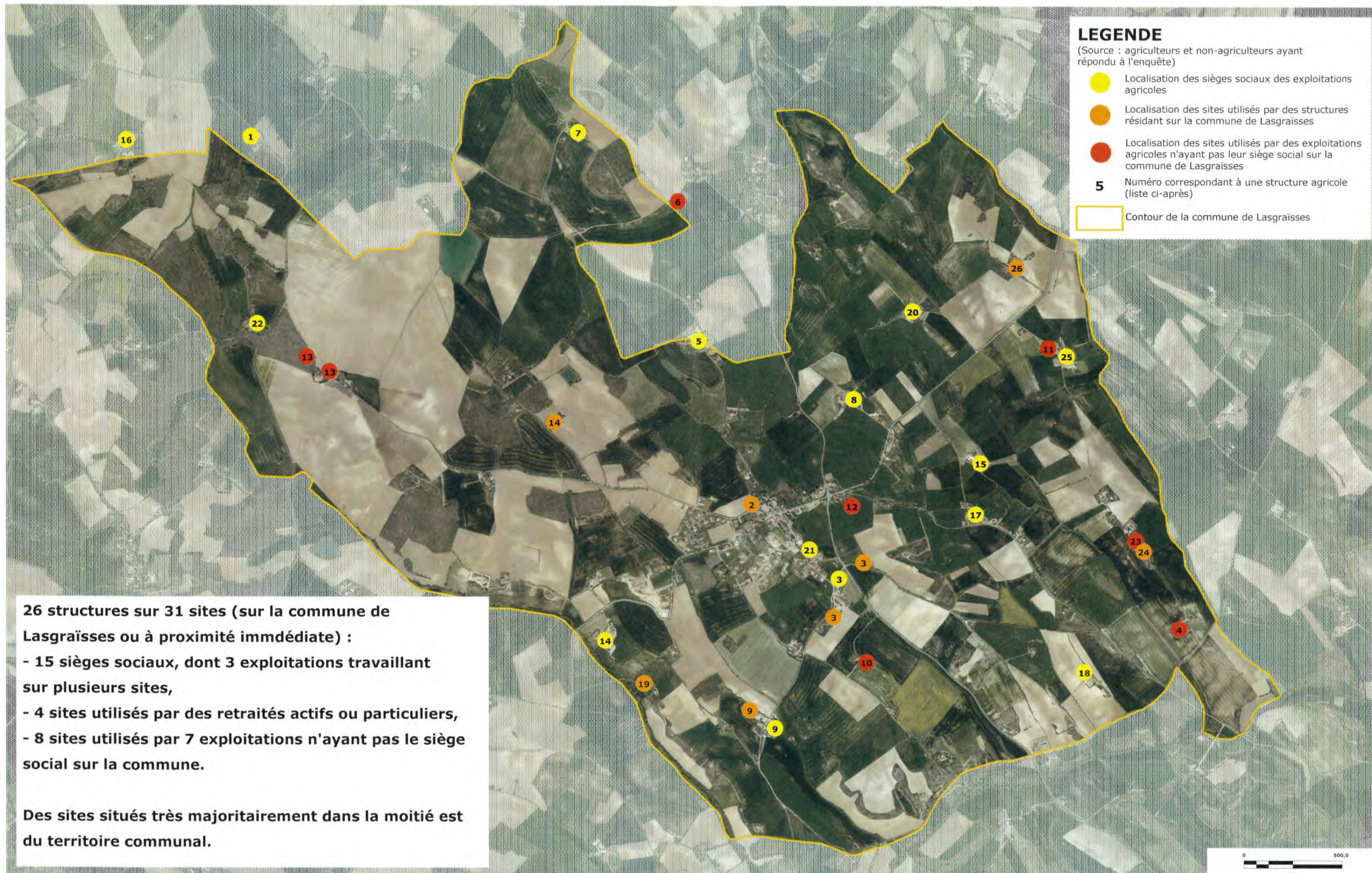
Carte 1b : Lasgraisses sur fond scan 25

Diagnostic foncier,
agricole et rural

Lasgraisses

Edition : janvier 2012





Carte 2 : Localisation des sites à vocation agricole

● Localisation des sièges sociaux des exploitations agricoles

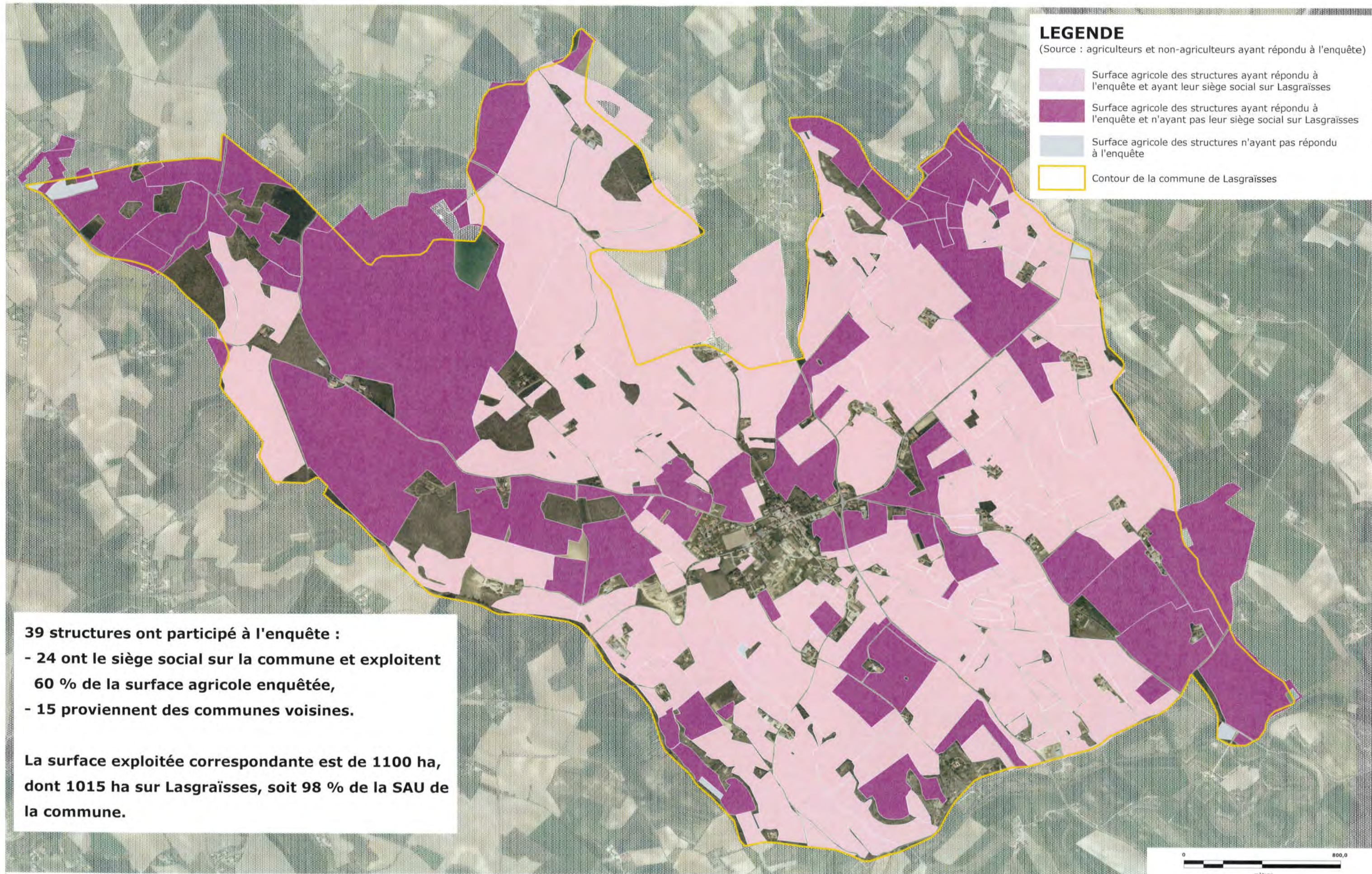
N_ordre	Nom_exploit	Commune_siège
1	BAYOL PIERRE	CADALEN
3	EARL BLANC DE SAINT-GELY	LASGRAISSES
5	EARL DOUZIECH	LASGRAISSES
7	EARL REILLES	LASGRAISSES
8	FONVIEILLE ALAIN	LASGRAISSES
9	GAEC CALVET PIERRE NADINE JEROME	LASGRAISSES
14	GAEC TROUCHE-VIGUIER	LASGRAISSES
15	GUIBBAUD FLORIAN	LASGRAISSES
16	MAGRE JEROME	CADALEN
17	MAUREL MARTINE	LASGRAISSES
18	MOLLIEUX AURELIEN	LASGRAISSES
20	PAULIN MARIE-CLAUDE	LASGRAISSES
21	PRADES ALAIN	LASGRAISSES
22	RAYNAL MARYSE	LASGRAISSES
25	VIAULE MARTINE	LASGRAISSES

● Localisation des sites utilisés par des structures résidant sur la commune de Lasgraisses

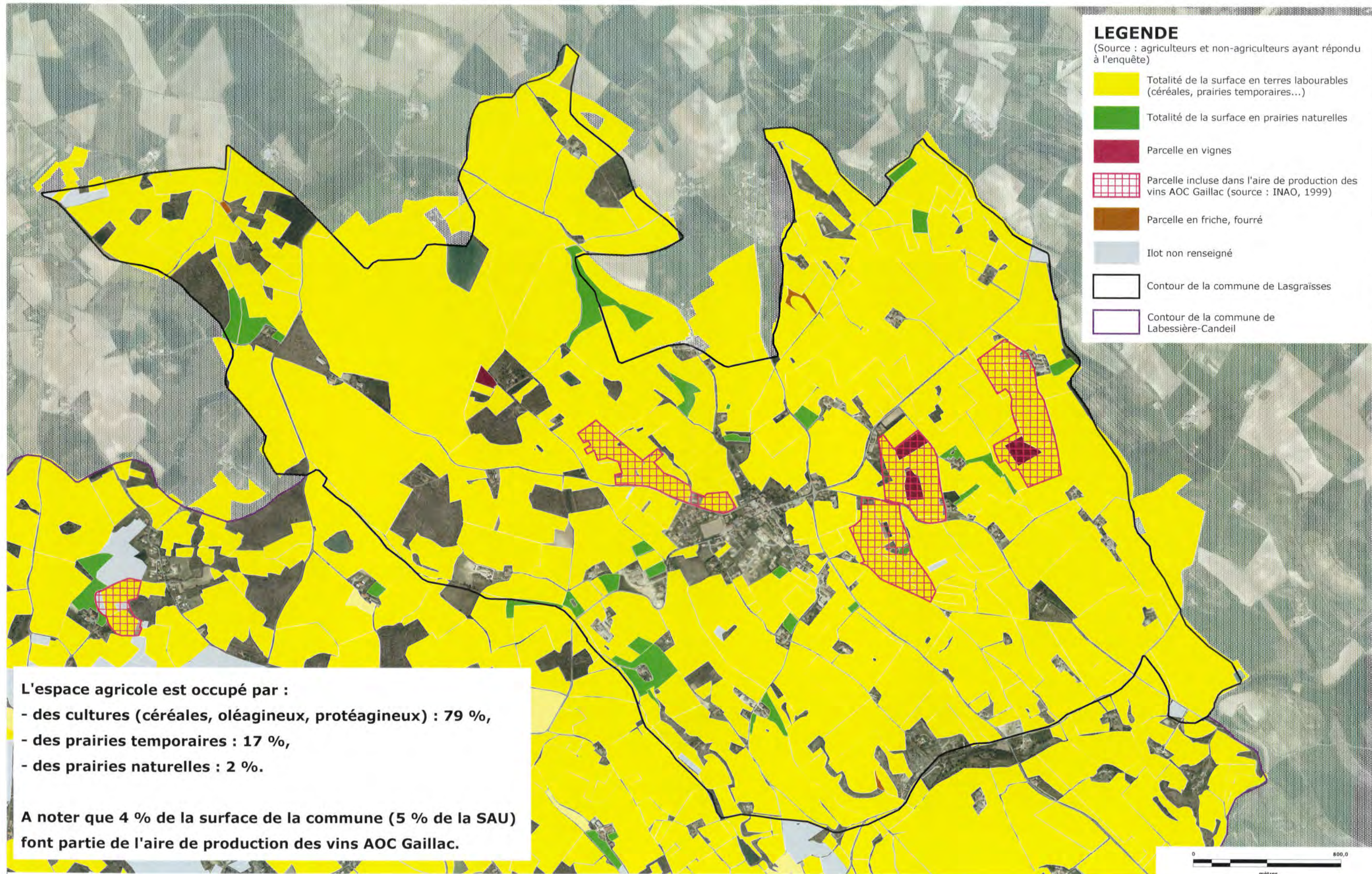
N_ordre	Nom_exploit
2	BOULOYYS MARIE-LOUISE
3	EARL BLANC DE SAINT-GELY
3	EARL BLANC DE SAINT-GELY
9	GAEC CALVET PIERRE NADINE JEROME
14	GAEC TROUCHE-VIGUIER
19	PAKULA VINCENT
24	REGOURD ERNEST
26	VIDAL RAYMONDE

● Localisation des sites utilisés par des exploitations n'ayant pas leur siège social sur Lasgraisses

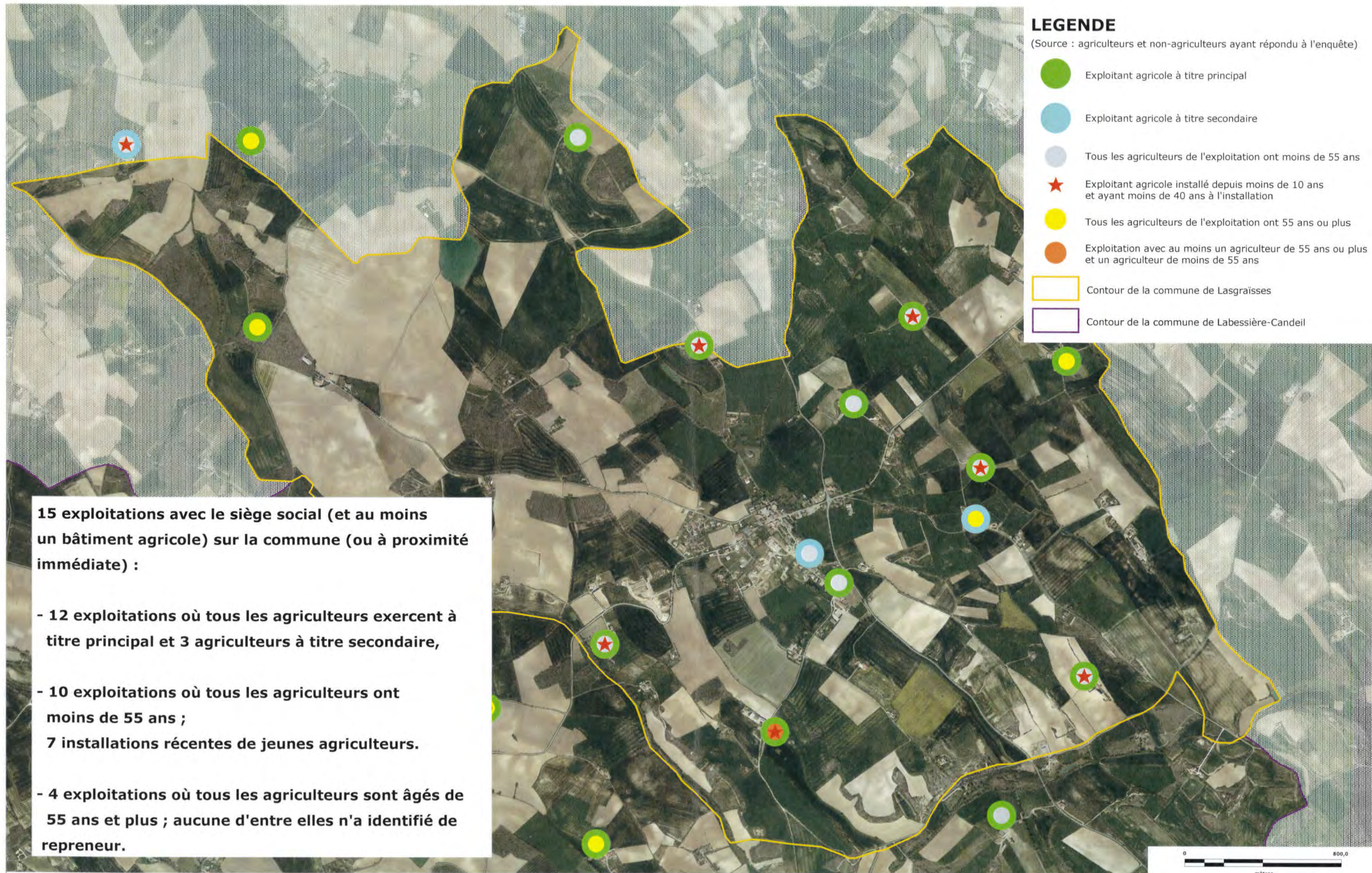
N_ordre	Nom_exploit	Commune_siège
4	EARL BOUDES	LABOUTARIE
6	EARL GINESTET	CADALEN
10	GAEC COTE BLANCHE	LABESSIERE-CANDEIL
11	GAEC DE JOURDES	GRAULHET
12	GAEC FRESLON DE SAINT-RAFFEL	LABESSIERE-CANDEIL
13	GAEC PRIME	CADALEN
13	GAEC PRIME	CADALEN
23	REGOURD ALAIN	BUSQUE



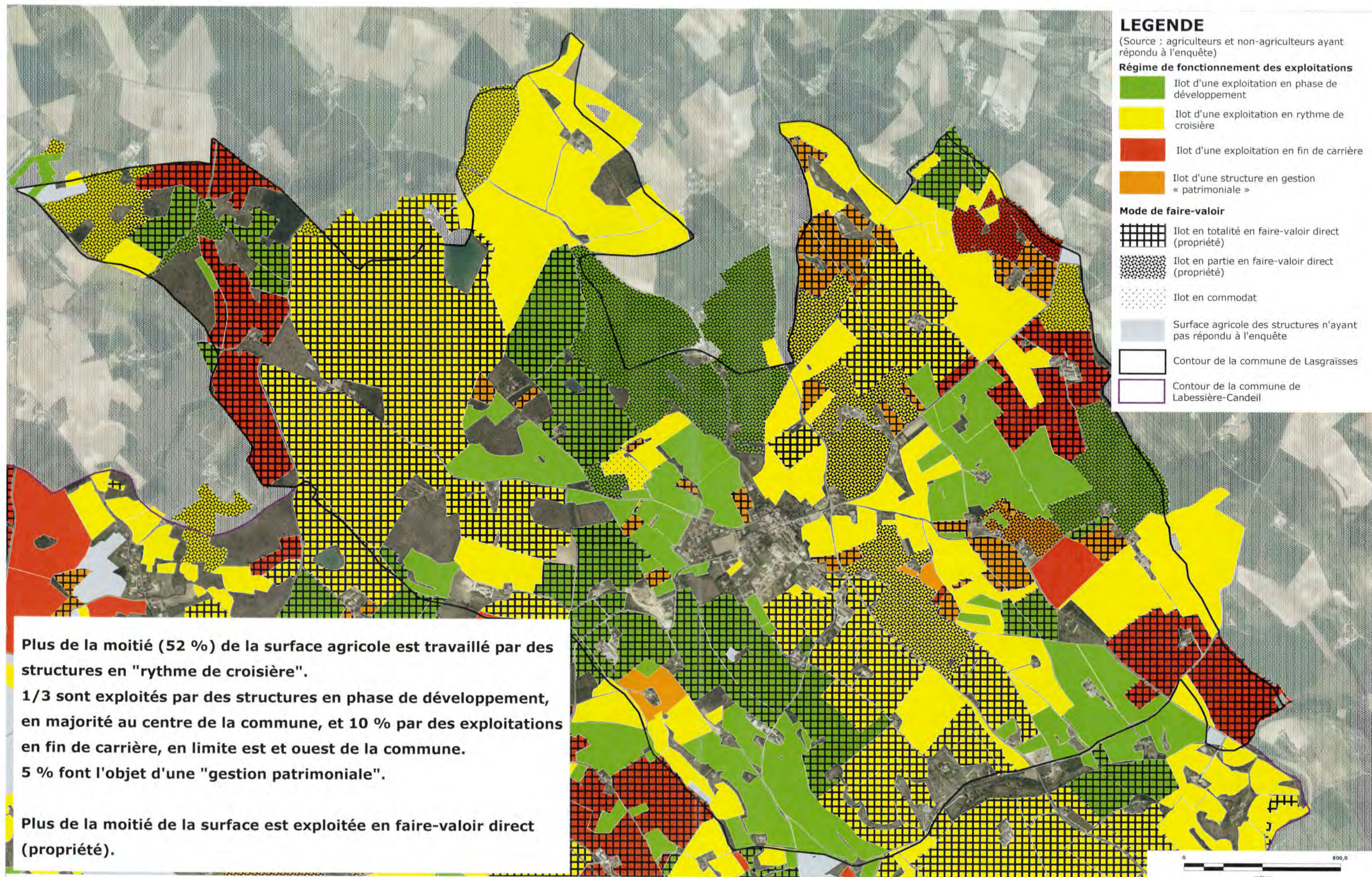
Carte 3 : Identification des espaces destinés à l'agriculture



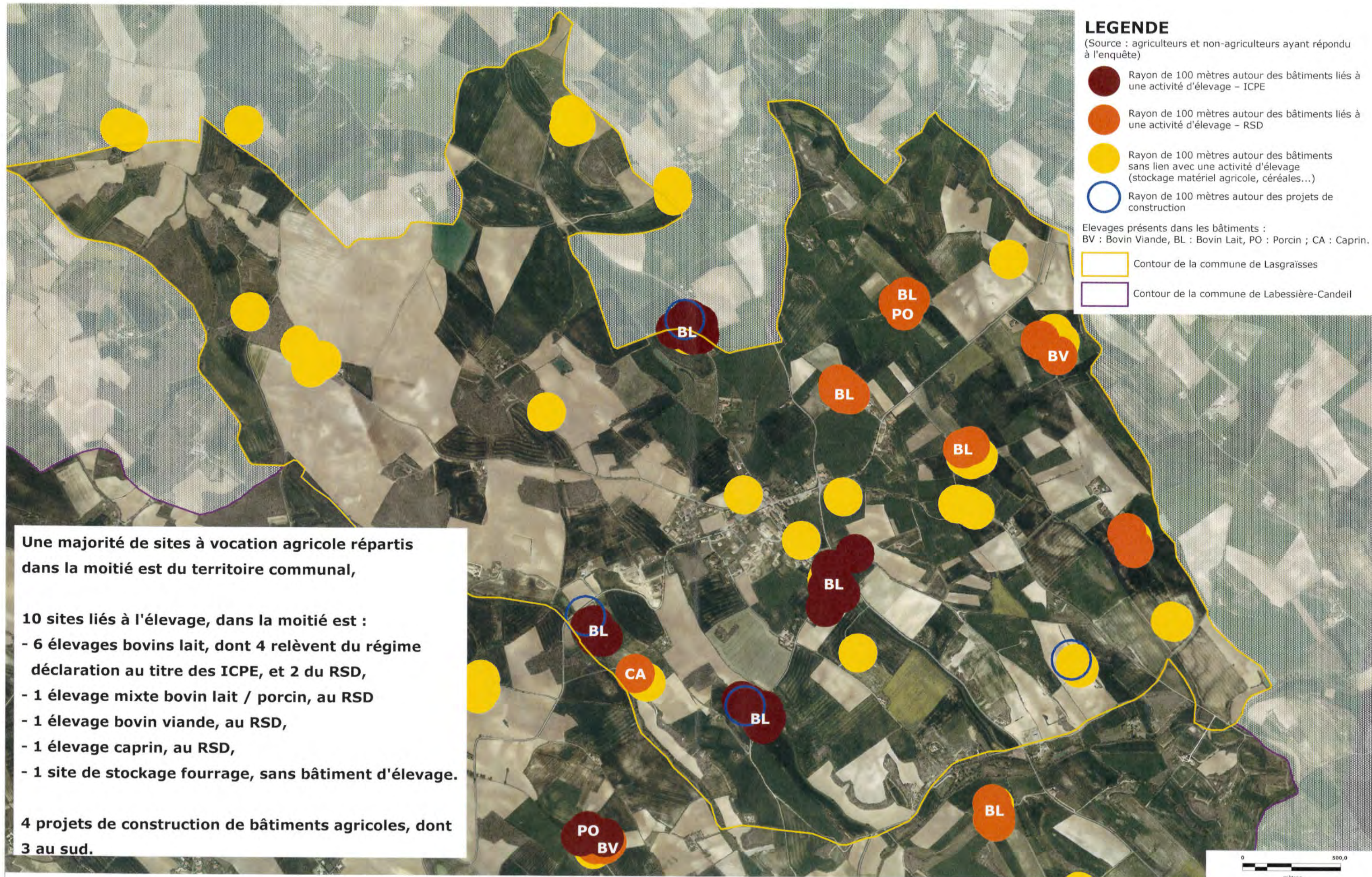
Carte 4 : Occupation de l'espace agricole



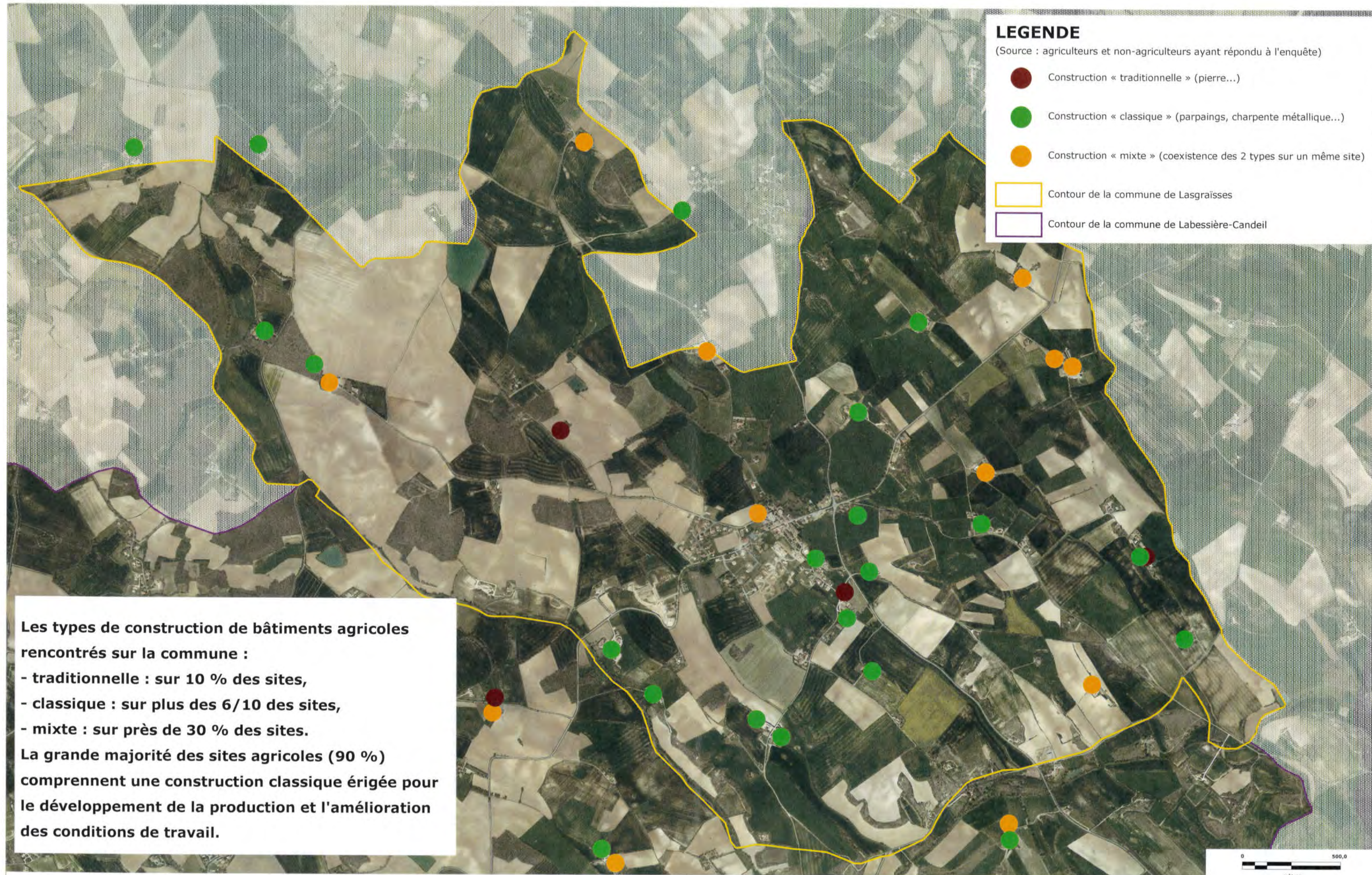
Carte 5 : Caractérisation des exploitations agricoles ayant leur siège social sur Lasgraïsses



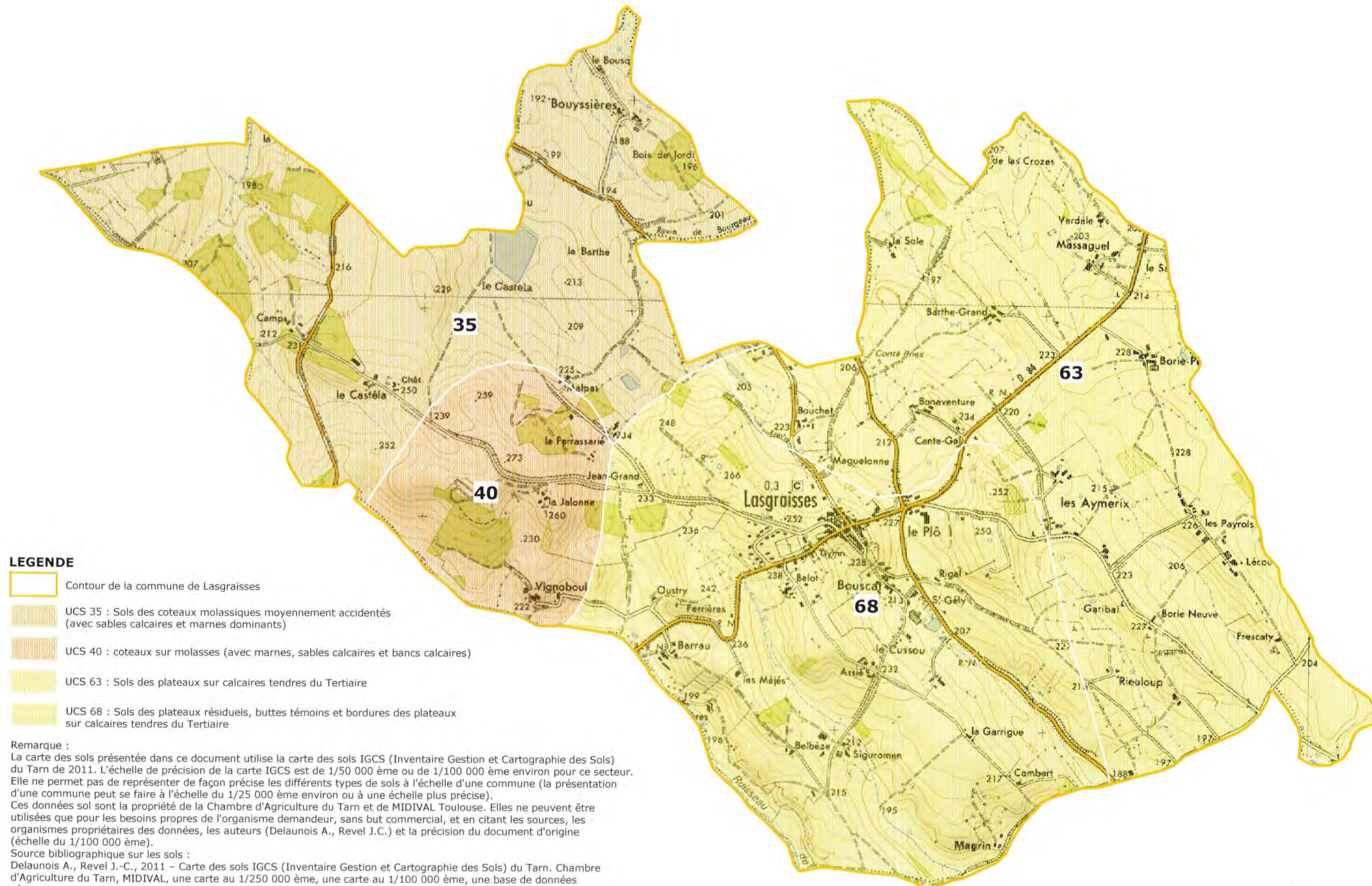
Carte 6 : Régime de fonctionnement des exploitations et mode de faire-valoir



Carte 7a : Identification et vocation des sites agricoles



Carte 7b : Les types de construction agricole

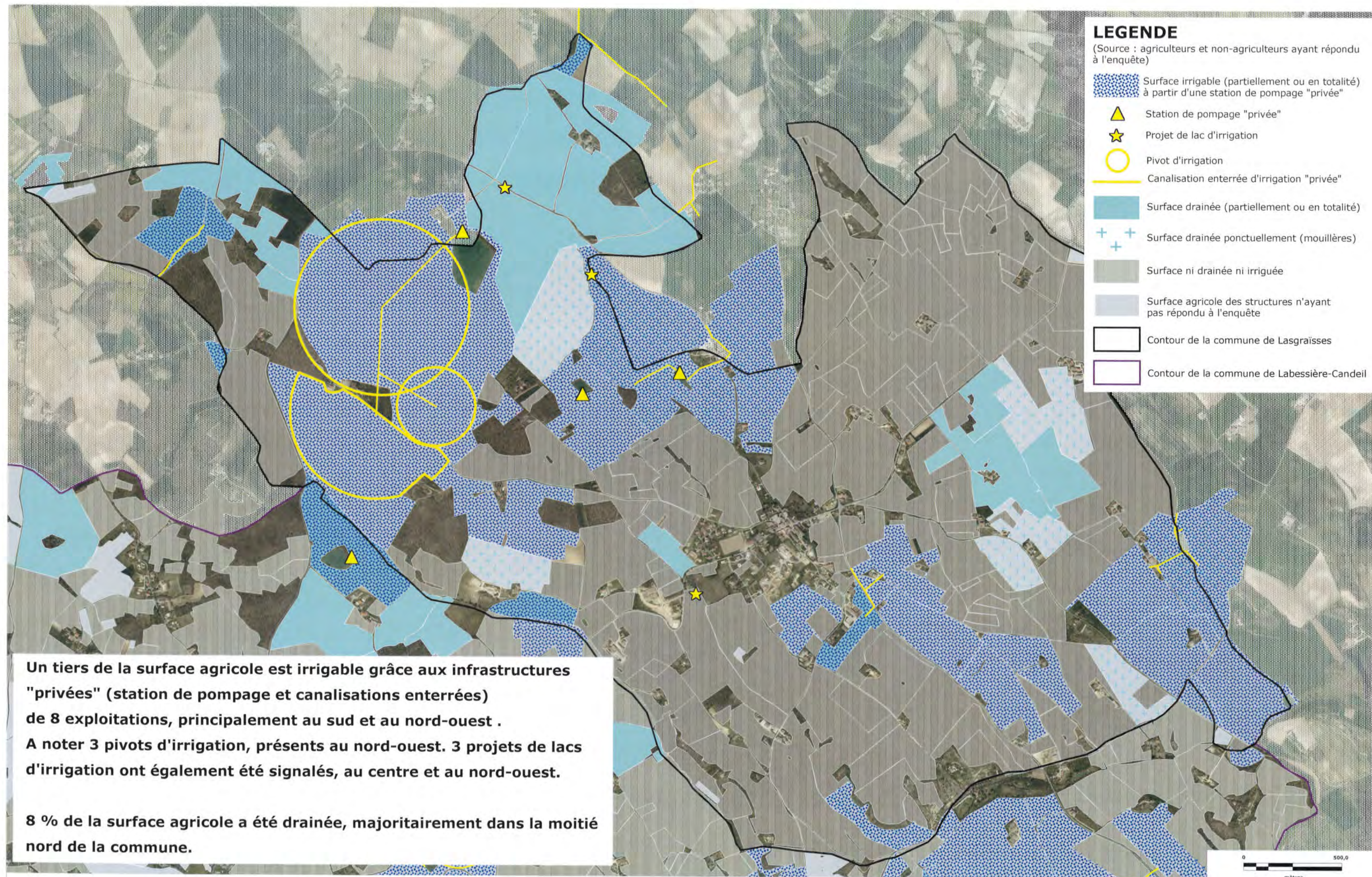


Carte 8 : Les unités cartographiques de sols de Lasgraïsses

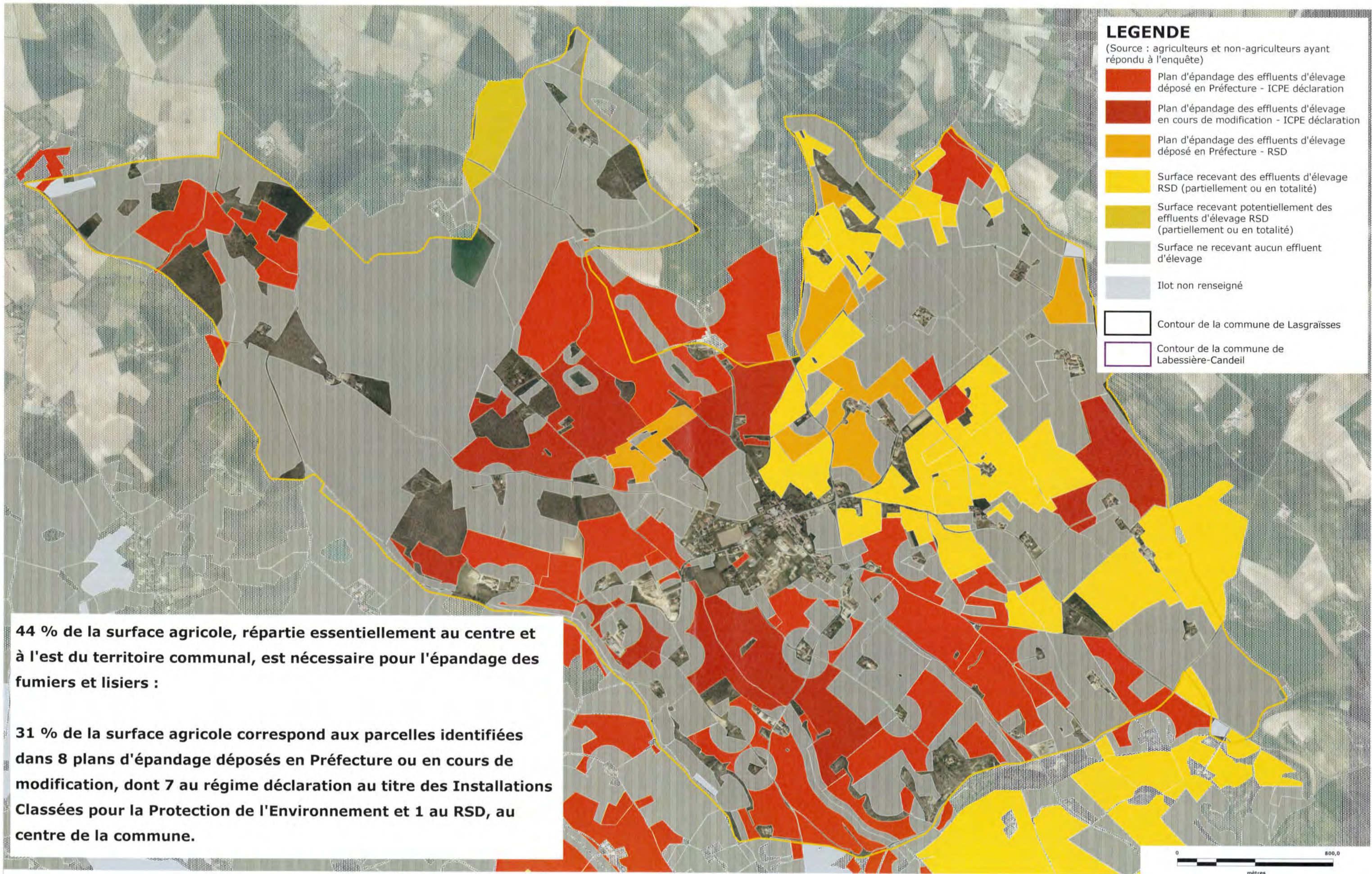
Diagnostic foncier,
agricole et rural

Lasgraïsses

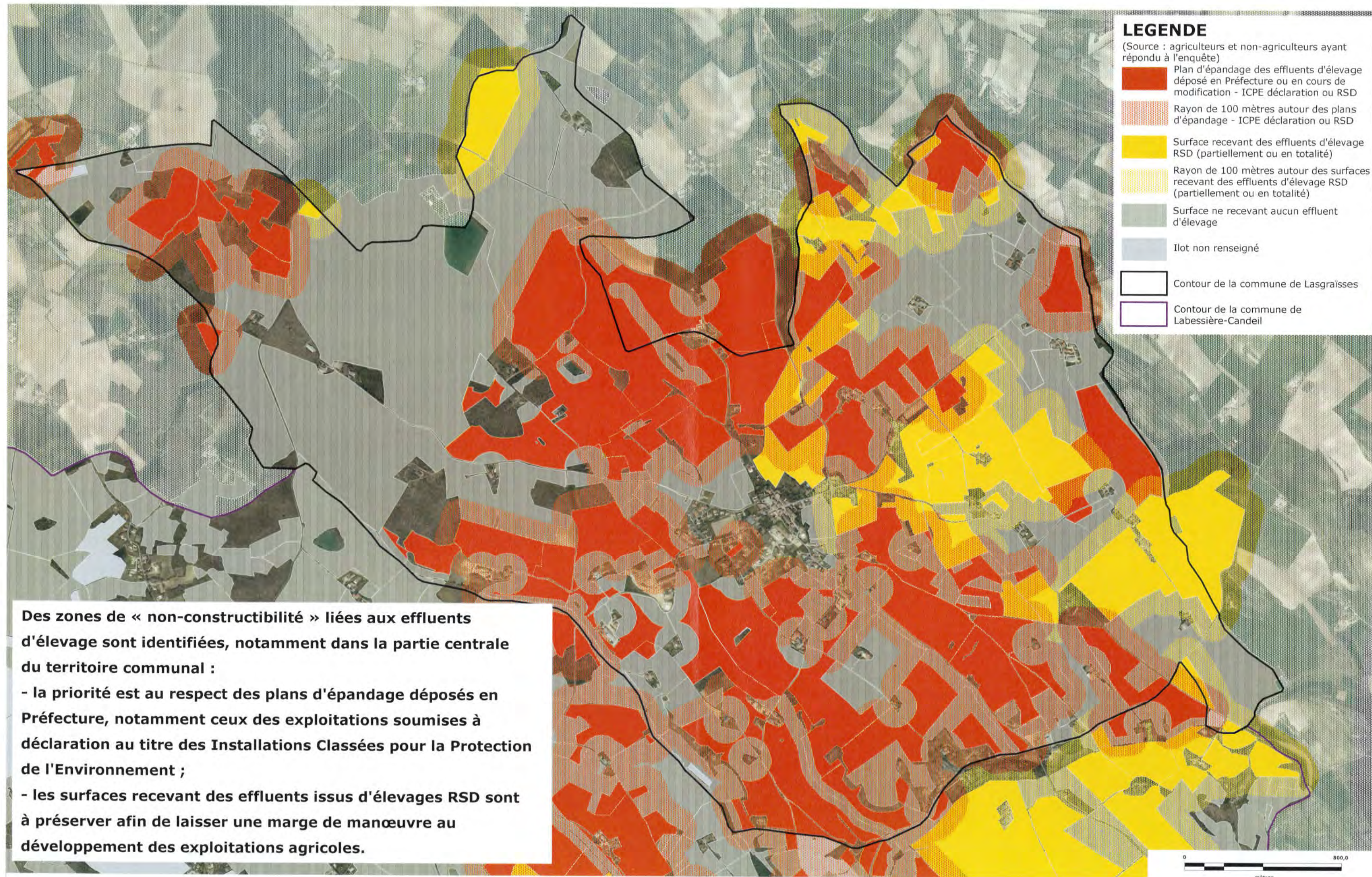
Edition : janvier 2012



**Carte 9 : Identification des espaces stratégiques pour l'agriculture
- les surfaces drainées et/ou irrigables -**

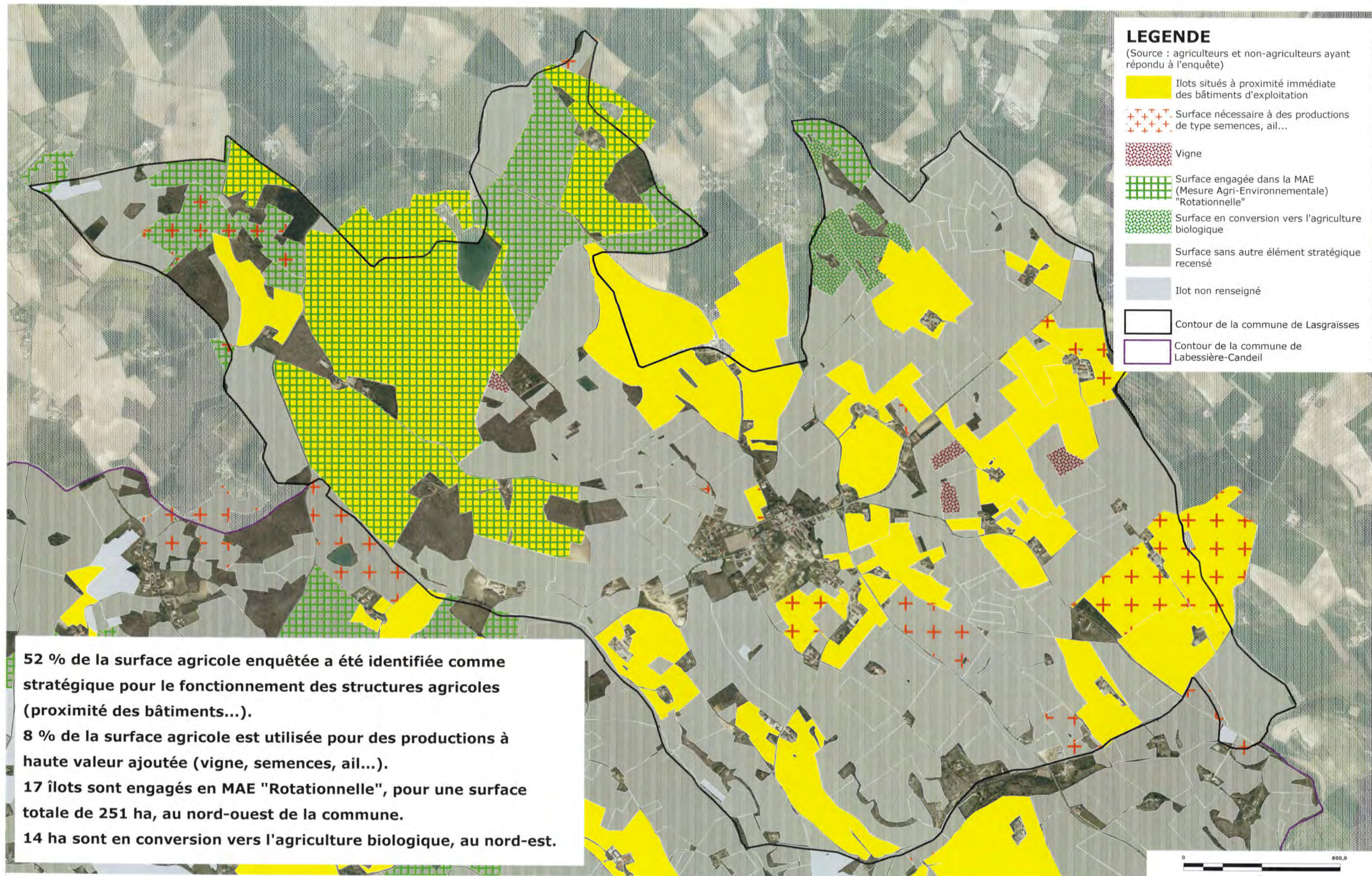


**Carte 10a : Identification des espaces stratégiques pour l'agriculture
- Les surfaces dédiées à l'épandage des effluents d'élevage -**



Carte 10b : Identification des espaces stratégiques pour l'agriculture

- Les surfaces dédiées à l'épandage des effluents d'élevage et leurs périmètres de protection -



Carte 11 : Identification des autres éléments stratégiques pour les structures agricoles



Carte 12 : Synthèse des espaces agricoles à enjeux

LEGENDE

(Source : agriculteurs et non-agriculteurs ayant répondu à l'enquête)

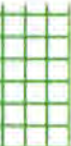
Les bâtiments d'exploitation agricole

-  Rayon de 100 mètres autour des bâtiments liés à une activité d'élevage – ICPE
-  Rayon de 100 mètres autour des bâtiments liés à une activité d'élevage – RSD
-  Rayon de 100 mètres autour des bâtiments sans lien avec une activité d'élevage (stockage matériel agricole, céréales...)
-  Rayon de 100 mètres autour des projets de construction

Les surfaces à enjeux pour l'agriculture

-  Plan d'épandage des effluents d'élevage déposé en Préfecture - ICPE déclaration ou RSD
-  Rayon de 100 mètres autour des plans d'épandage des effluents d'élevage déposés en Préfecture - ICPE déclaration ou RSD
-  Surface recevant des effluents d'élevage RSD (partiellement ou en totalité)
-  Rayon de 100 mètres autour des plans d'épandage des effluents d'élevage déposés en Préfecture - RSD
-  Surface irrigable (partiellement ou en totalité) à partir d'une station de pompage "privée"
-  Station de pompage "privée"
-  Projet de lac d'irrigation
-  Canalisation enterrée d'irrigation "privée"
-  Pivot d'irrigation
-  Surface drainée (partiellement ou en totalité)
-  Surface drainée ponctuellement (mouillères)

Autres informations

-  Surface en terre labourable (totalité de l'ilot en céréales, oléo-protéagineux ou prairies temporaires)
-  Surface en vigne
-  Surface incluse dans l'aire de production des vins AOC Gaillac (source : INAO, 1999)
-  Surface en production à forte valeur ajoutée (semences, ail...)
-  Surface conduite en conversion vers l'agriculture biologique
-  Surface engagée en Mesure Agri-Environnementale (MAE) Rotationnelle
-  Surface agricole non répertoriée comme étant drainée, irrigable, recevant des effluents d'élevage...
-  Contour de la commune de Lasgraisses
-  Contour de la commune de Labessière-Candeil

Diagnostic foncier, rural

Volet patrimoine naturel



Commune de Lasgraïsses

Février 2012

**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**

CHAMBRE D'AGRICULTURE

TADN

Siège Social

96 rue des agriculteurs
81003 ALBI Cedex

Tél : 05 63 48 83 83

Fax : 05 63 48 83 09

Email :

accueil@tam.chambagri.fr

TERRES d'**a**VENIR



Sommaire

PREAMBULE.....	3
METHODOLOGIE.....	4
<u>1. Caractéristique globale du territoire d'étude.....</u>	<u>5</u>
1.1. Contexte physique.....	5
1.2. Principaux zonages.....	5
1.3. Occupation du sol et unités paysagères - Carte 1.....	5
<u>2. Diagnostic et enjeux.....</u>	<u>7</u>
2.1. Principaux éléments d'intérêt écologique présents sur la commune.....	7
2.2. Enjeux et pistes d'actions.....	11
2.3. Synthèse – cf. carte 2.....	13
ANNEXES.....	14
1 – CARTES :.....	14
2 – FICHES TECHNIQUES :	14
FICHES MILIEU.....	14
FICHES SCHÉMAS ET ZONAGE.....	14

PREAMBULE

Ce diagnostic a été réalisé à la demande de Monsieur le Maire afin d'aider les élus à mieux prendre en compte les **enjeux liés au maintien du patrimoine naturel** dans l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme** (PLU). Il est réalisé en complément du diagnostic agricole.

L'étude réalisée par la Chambre d'agriculture sur la commune a plusieurs objectifs :

- **Mieux connaître le patrimoine naturel de la commune**
 - Identifier et caractériser le patrimoine naturel à l'échelle locale à partir d'une observation du paysage rural de la commune.
 - Faire ressortir les spécificités du territoire.
- **Fabriquer un savoir commun à l'échelle locale**
 - Associer les gestionnaires et les élus à la réalisation de ce travail dès le démarrage.
 - Fournir des informations pédagogiques sur les différents milieux observés.
- **Définir les principaux secteurs à enjeux du territoire**

Cette étude est une première étape dans l'appropriation par les acteurs locaux des enjeux liés au patrimoine naturel communal dans la réalisation du PLU (démarche Trame Verte et Bleue).

A partir de ce diagnostic (cartographie et fiches milieux), une deuxième étape de hiérarchisation des éléments recensés sera nécessaire si les élus envisagent une transcription dans le PLU.

METHODOLOGIE

Ce diagnostic a été réalisé en 4 étapes :

Etape 1 : Recueil des données

- Information des agriculteurs
- Prospections sur le terrain

Etape 2 : Traitement et analyse des données

- Cartographie
- Analyse

Etape 3 : Présentation des premiers résultats

- Réunion intermédiaire auprès des agriculteurs et des élus
- Discussion - synthèse

Etape 4 : Restitution finale

- Au Conseil municipal de la commune
- Aux personnes publiques associées

1. Caractéristique globale du territoire d'étude

1.1. Contexte physique

- **Grands ensembles géomorphologiques** : dépôts molassiques tertiaires du bassin aquitain.
- **Altitude** : 180 à 273 m
- **Hydrographie**

La commune de Lasgraïsses est partagée entre le bassin versant du Tarn et le sous-bassin du Dadou :

- Sur la partie S-E de la commune de nombreux affluents secondaires du ruisseau d'Agros (affluent du Dadou), ont un écoulement N-O / S-E : entre le ruisseau du Nigret (limite Est) au ruisseau de Sanguinière (limite Ouest)
- Tarn : sur une grande moitié nord et ouest, les ruisseaux de Brignou, de Bouscastel sont des affluents de la Saudronne qui trouve sa confluence avec le Tarn à Lagrave. A l'extrémité N-O de Lasgraïsses, le Candou prend sa source et rejoint le Tarn un peu plus en aval

1.2. Principaux zonages

- **SCOT** : SCOT du pays du vignoble gaillacois, bastides et Val Dadou (cf. FICHE 9).
- **SAGE** : SAGE Agout (cf. FICHE 10).
- **ZNIEFF** : ZNIEFF Z1PZ0593 - coteaux secs de Lasgraïsses (cf. FICHE 11)

1.3. Occupation du sol et unités paysagères - Carte 1

■ L'occupation du sol

90 % des 1 222 ha de la commune de Lasgraïsses sont consacrés à l'agriculture, soit 1100 ha. Les surfaces boisées occupent 61ha (5% de la surface), tandis que les hectares restants sont dédiés aux autres espaces (urbanisation, infrastructures).

D'après le diagnostic agricole :

- 39 structures agricoles valorisent au moins une parcelle sur Lasgraïsses. 21 exploitations ont leur siège sur la commune (cf. Diagnostic foncier, rural et agricole).
- Parmi la SAU recensée, 96 % des surfaces sont en terres arables (cultures- 79%, prairies temporaires – 17%). On trouve également 28 ha de prairies naturelles. Les grandes cultures et la production bovins lait sont les 2 productions principales de la commune.

La commune de Lasgraïsses appartient au grand ensemble paysager des collines du centre. Entre plaine du Tarn et plaine de l'Agout, ces collines se raccordent aux premières collines du Ségala. Au cœur du département, elles constituent une enclave rurale ceinturée par les espaces de plaines sensibles à la pression d'urbanisation (source : Atlas des paysages tarnais - CAUE 81).

■ Les unités paysagères

Il est possible d'identifier 2 sous-unités paysagères :

- Les coteaux calcaires et cuestras :

Cette unité occupe la partie ouest de la commune. Les calcaires lacustres ont été ciselés par un réseau de cours d'eau drainant le bassin-versant du Dadou. Le modelé paysager est aujourd'hui marqué par un ensemble d'accotements orientés N-O / SE, relativement abrupts.

Les affleurements calcaires forment des ruptures de pente soulignées par une végétation spontanée de pelouses, landes et Chênes pubescents. Dans les vallonnements et les versants moins marqués, la mosaïque de cultures est prépondérante et confère une forte identité agricole au secteur.

- Les coteaux molassiques :

Sur la partie Est de la commune, cette unité correspond à un ensemble de coteaux et de vallonnements plus ou moins marqués. Les pentes faibles à moyennes sont occupées par des parcelles cultivées généralement de grande taille (pivot dans le secteur du Castéla).

Ce secteur comporte également la plupart des surfaces boisées de la commune, autour de la Jalonne et de Camps.

2. Diagnostic et enjeux

Les continuités écologiques peuvent prendre différentes formes, en fonction des espèces et des habitats auxquels on s'intéresse :

- Il peut s'agir, par exemple, d'un ensemble de milieux favorables disposés en chapelet, d'une taille suffisante, et peu éloignés les uns des autres.
- Pour certaines espèces, il est nécessaire de disposer de corridors boisés.
- Pour d'autres, liées aux milieux ouverts, il s'agit de trouver une diversité de milieux sur le territoire (prairies, bandes cultivées extensives, diversité de cultures, milieux non cultivés).

Afin d'identifier les principaux enjeux écologiques du territoire, il est nécessaire d'analyser les fonctions et la configuration des structures paysagères et des milieux naturels ou semi-naturels qui le composent.

2.1. Principaux éléments d'intérêt écologique présents sur la commune

Sur la commune de Lasgraisses, les milieux agricoles occupent une surface prépondérante.

Ainsi, ce sont les « infrastructures agro-écologiques » linéaires ou surfaciques (haies, bandes enherbées, prairies naturelles, zones humides, cours d'eau) qui seront le principal support de la biodiversité "ordinaire".

Par ailleurs, des milieux plus isolés comme les bois, landes et pelouses sont à prendre en compte, car ils contribuent à enrichir sensiblement le maillage écologique communal.

Chacun des éléments, présentés ci-dessous, fait l'objet d'une fiche en annexe.

x **Haies et linéaires arborés (cf. FICHE 1)**

Avec un linéaire total de plus de 38 km et une densité de **30 ml/ha de SAU** (d'après la photographie aérienne de 2006), le maillage bocager communal peut être qualifié de **lâche et discontinu**. Cette situation mérite d'être affinée par secteurs :

• **Pour les coteaux molassiques :**

Sur ce secteur, le maillage de haies et linéaires arborés a sensiblement évolué ces dernières décennies suite à la modification de la configuration du parcellaire agricole :

- Il subsiste quelques éléments de la trame ancienne, essentiellement représentés par des alignements de Chêne sessile accompagné ou non d'une strate arbustive. Ces linéaires correspondent à d'anciens chemins ou témoignent parfois du maillage ancien (vers Jean-Grand notamment). Discontinus et souvent de longueur modérée, ces linéaires jouent souvent un rôle important en terme de protection des sols contre l'érosion (secteur du réservoir, par exemple).
- Le long des cours d'eau et notamment sur la zone amont du ruisseau de Candou, les linéaires arborés (ripisylves) sont continus et bien structurés. Ils associent l'aulne, le frêne, le Saule blanc, à une strate arbustive dominée par les saules (Saule roux notamment). Ce type de structure joue pleinement son rôle de maintien des berges et de corridor biologique.

• **Pour les coteaux calcaires :**

Sur cette zone, malgré une augmentation très sensible de la taille du parcellaire (facteur de 5 à 10), les principales structures bocagères ont été conservées :

- On retrouve des linéaires structurants d'un point de vue biologique et paysager : haies arbustives de longueur parfois importante (>500 m), larges et présentant une bonne continuité. Elles ont une composition diversifiée associant : Nerprun alaterné, Viorne lantane, Cornouiller sanguin, fusain, églantier, aubépine, ... (vers Borie neuve, par exemple).
- Il existe également de nombreux linéaires beaucoup plus courts et peu structurés, perpendiculaires à la pente, implantés sur les affleurements calcaires. Ces formations ont un intérêt en terme de protection des sols. Les plus denses constituent des zones refuges pour la faune et des sites de nidification pour de nombreux passereaux.
- Les alignements de Chêne sessile et Chêne pubescent sont plus nombreux dans le secteur de Massaguel / Barthe Grand où ils témoignent, là encore, de chemins pré-existants.

■ **Bois et bosquets (cf. FICHE 2)**

Avec 61 ha, les surfaces boisées représentent moins de 5 % de la surface de la commune de Lasgraïsses. Les bois sont associés aux versants des coteaux molassiques à l'ouest de la commune : Camps, la Ferrassarié, Bois de Jordi, ... Ils forment des ensembles de 5 à 10 ha. On rencontre des ensembles boisés plus modestes et disséminés, sur les coteaux calcaires au sud de la commune.

La carte de Cassini (XVIII^{ème} s.) atteste d'un état boisé ancien des surfaces forestières des coteaux molassiques. Par ailleurs, comme en témoigne la photographie aérienne de 1948, la configuration des surfaces boisées a très peu évolué ces dernières décennies.

Les différents ensembles associent des peuplements de structure, d'âge et de composition différentes :

- Sur les coteaux molassiques, les peuplements de Chênes pubescents sont dominants (en taillis, plus rarement futaie). Ils associent souvent l'Alisier torminal. En sous étage, on retrouve fréquemment la callune, parfois la Bruyère à balais et le ciste à feuilles de sauge qui témoignent d'un sol pauvre plutôt acide.
- Sur les plus rares secteurs « frais » de bas fond, le Chêne pédonculé, l'Erable champêtre, font leur apparition. Ces zones de bas fond, conservent quelques arbres âgés et à cavités.
- Pour les coteaux calcaires, on retrouve quelques taillis de Chêne pubescent surmontant les accotements (évolution des pelouses calcicoles) associés à du genévrier, Garance voyageuse, ...

A l'échelle communale, le taux de boisement est faible. Les différents bois de la partie ouest constituent un réseau cohérent de zones refuges pour la faune (faune cynégétique par exemple).

En raison de leur taille modeste et d'un certain isolement, l'attractivité des bois est limitée pour certaines espèces forestières. En revanche, ces bois conservent un potentiel d'accueil intéressant pour les coléoptères saproxyliques.

A un niveau d'échelle supérieur, cet ensemble de bois trouve un prolongement vers le sud-ouest en terme de continuité écologique.

■ **Zones humides et points d'eau (cf. FICHES 7 et 8)**

- **Les lacs :** 8 lacs sont recensés. Il s'agit de lacs collinaires, servant de réserve pour l'irrigation. L'un d'entre eux est très important (>5ha), les autres correspondent à des réserves plus modestes. Ils sont concentrés à l'ouest de la commune (coteaux molassiques).

Pour certains d'entre eux, la présence de végétation riveraine (végétation hygrophile, surfaces à enherbement permanent, arbres, ...) offre un potentiel d'accueil pour certaines espèces (odonates, amphibiens). On peut citer notamment le lac au nord de Barrau.

- **Les zones humides : 1 site recensé**

Le site recensé correspond à un boisement humide de Frêne à feuilles étroites (*Fraxinus angustifolia*) et d'une prairie humide associée. Malgré sa surface modeste, cette zone humide participe au soutien d'étiage, et à l'épuration des eaux d'infiltration.

■ **Prairies naturelles et surfaces à enherbement permanent (cf. FICHE 4)**

Minoritaires, les prairies naturelles représentent moins de 3 % de la SAU communale. Les **28 ha** identifiés correspondent :

- à de petits ensembles disséminés sur les coteaux calcaires, souvent fauchés,
- à des sites d'élevage (N-O de Malpas, Barrau, ...)

Quelque soit leur mode de valorisation (fauche/pâturage), ces ensembles prairiaux ont des structures et des compositions hétérogènes, favorables aux insectes pollinisateurs, aux orthoptères (prairies fauchées notamment) ou aux insectes coprophages (pâturages).

Sur la commune, il s'agit principalement de prairies oligotrophes (faible disponibilité en éléments nutritifs) dont certaines présentent des cortèges floristiques riches et diversifiés. Les prairies naturelles constituent des zones de ressources alimentaires très importantes pour l'avifaune, les micromammifères, ... Sur les coteaux calcaires, on notera que la Huppe fasciée est bien présente et associée aux secteurs où sont conservés des haies vives et des prairies naturelles.

La pérennité des prairies est liée au maintien des systèmes d'élevage.

De plus, les autres surfaces à enherbement permanent (fossés, bandes enherbées, vignes) sont à prendre en compte car elles constituent, elles aussi, des milieux attractifs pour la faune et participent aux continuités écologiques. Leur mode de gestion (fréquence et dates d'intervention) aura des impacts plus ou moins importants sur leur cycle biologique (**cf. FICHE 3**).

■ **Landes et pelouses (cf FICHE 5)**

La commune compte **16 ha** de pelouses et landes.

- x **Les pelouses et landes calcaires** : Il s'agit de milieux herbacés secs et d'arbustes associés (genévrier notamment) formant des landes plus ou moins denses. Ces milieux correspondent aux zones d'affleurement calcaires que l'on retrouve sur les coteaux de la partie Est : la Sole, Borie neuve, Combert, ...

Selon le contexte (exposition, profondeur de sol), on distinguera des pelouses à Brome érigé, des pelouses très sèches dominées par les petites fétuques sur sols superficiels et des pelouses méditerranéennes à Aphyllantes sur les calcaires limoneux friable. On notera la présence d'espèces d'affinité méditerranéenne remarquables dans ce contexte : Stéline douteuse, Aphyllanthe de Montpellier, Cardoncelle mou, Catananche bleue, ...

Ce sont essentiellement des sites en voie de fermeture (colonisation ligneuse évoluant vers des formations de Chêne pubescent). Les sites les plus exposés ont une évolution plus lente (disparition des arbustes suite aux périodes de sécheresse, substrat mobile).

Les mosaïques arbustives constituent des sites d'alimentation privilégiés pour de nombreux mammifères et abritent une diversité d'insectes (présence de l'empuse

notamment) et offrent des sites de nidification pour certains oiseaux nichant à même le sol. On notera notamment la présence du Pipit rousseline et de l'Oedicnème criard.

- x **ZNIEFF des coteaux secs de Lasgraïsses (cf. FICHE 11)** : ce périmètre, de plus de 400 ha, est en majorité situé sur la commune de Lasgraïsses. La ZNIEFF reconnaît la richesse écologique du secteur et vise à englober les secteurs de pelouses. Il faut noter que plusieurs sites de pelouses sont à l'extérieur de ce périmètre, ce qui n'enlève rien à leur intérêt.

■ **Petit patrimoine (cf. FICHE 6)**

Lasgraïsses possède un petit patrimoine bâti intéressant, qui témoignent des activités rurales traditionnelles : pigeonniers vers Magrin, ancienne grange vers Barthé-Grand, Ce bâti, marqueur de l'identité paysagère locale reste peu mis en valeur.

Il faut également souligner la présence d'un patrimoine arboré :

- Chênes centenaires (Jean-Grand, par exemple)
- Arbres isolés, marquant dans le paysage : chênes, noyers (vers Bouchet, la Borie Neuve,...)

Outre son intérêt patrimonial et paysager, ce patrimoine offre, à travers les nombreuses cavités et interstices, un gîte potentiel pour plusieurs espèces (chouette chevêche, chauves-souris, ...).

D'autres nécessitent des actions spécifiques (partenariats, démarches volontaires, accord des propriétaires, soutien financier ...) :

- Restauration de milieux : pelouses notamment
- Opération de plantation ou de confortement du réseau de haies à l'échelle communale,
- Valorisation du patrimoine naturel : sensibilisation des plus jeunes, lien agriculture/biodiversité, itinéraires pédestres, ...

2.3. Synthèse – cf. carte 2

La carte 2 localise les principaux éléments d'intérêts écologiques ainsi que les principales zones d'enjeux.

	Atouts	Points à améliorer / pistes d'actions
Agencement des éléments du paysage	Présence d'éléments structurants : - En réseau : ensemble boisés - Linéaires : quelques linéaires de haies de longueur importantes, manque de connectivité entre ces éléments	Une évolution de la configuration du parcellaire mais des éléments structurants maintenus sur la zone des coteaux calcaires: - Conserver le tramage existant - S'appuyer sur les linéaires structurant pour conforter les continuités, notamment sur les secteurs les plus « ouverts »
Milieus remarquables	Des milieux à fort intérêt écologique - Coteaux secs calcaires	La disparition des pratiques d'élevage sur la plupart de ces zones ne permet pas d'assurer leur conservation - Des zones en déprise nécessiteraient des actions de restauration – chasseurs ? - Les connaissances peuvent être affinées de cibler les sites présentant le plus d'enjeu
Gestion de l'espace et des éléments du paysage	- 38 kms de haies - plus de 12 kms de bandes enherbées => environ 5 ha - 1 parcelles en jachère faune sauvage ou culture à gibier (source FDC 81)	- l'établissement de connexions (haies) entre certains bois isolés permettrait d'améliorer leur fonctionnalité - Possibilité de régénération naturelle de certaines haies sur le secteur des coteaux calcaires - Nécessité d'actions « groupées » pour une cohérence à l'échelle locale
Valorisation du patrimoine naturel	Un patrimoine riche et varié : - patrimoine naturel - petit patrimoine peu mis en valeur	Mise en valeur de certains éléments du petit bâti rural. Contexte paysager favorable au développement d'itinéraires thématiques - des sites pédagogiques pour les scolaires (mares, coteaux,...)

ANNEXES

1 – CARTES :

- Carte 1 : Unités paysagères et types d'utilisation de la SAU
- Carte 2 : Principaux éléments du patrimoine naturel

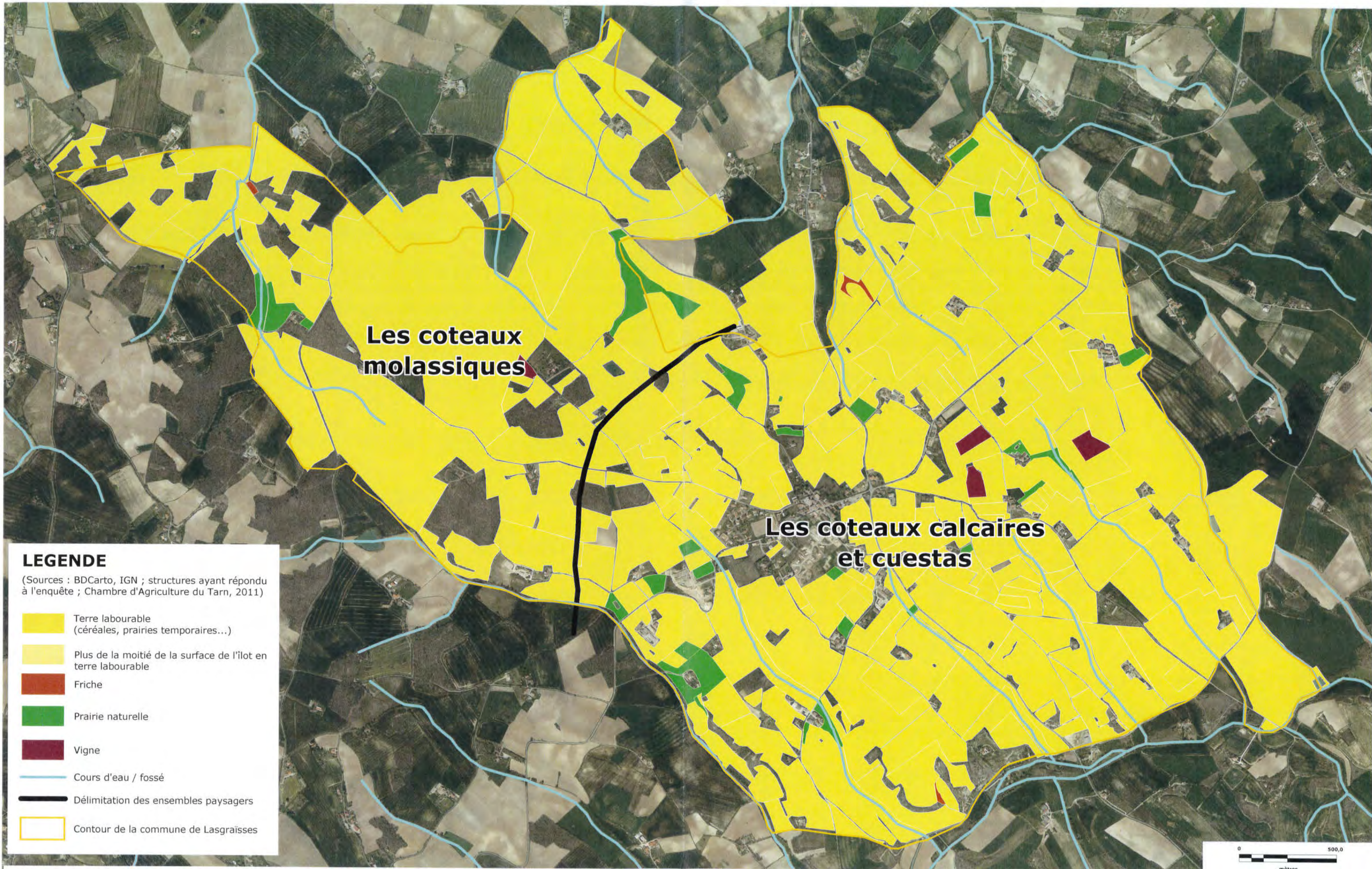
2 – FICHES TECHNIQUES :

FICHES MILIEU

FICHE 1	Haies et linéaires arborés
FICHE 2	Bois et bosquets
FICHE 3	Bords de champ – bandes enherbées
FICHE 4	Prairies naturelles ou permanentes
FICHE 5	Pelouses et landes
FICHE 6	Arbres isolés – petit patrimoine bâti
FICHE 7	Mares et lacs collinaires
FICHE 8	Zones humides

FICHES SCHÉMAS ET ZONAGE

FICHE 9	SCOT
FICHE 10	SAGE AGOUT
FICHE 11	ZNIEFF



Unités paysagères et types d'utilisation de la SAU - Lasgraïsses

Diagnostic foncier, rural
Volet patrimoine naturel

Lasgraïsses

Edition : janvier 2012





Principaux éléments du patrimoine naturel - Lasgraïsses

Diagnostic foncier, rural
Volet patrimoine naturel

Lasgraïsses

Edition : janvier 2012

Patrimoine des données de la DREAL

Synthèse des informations



Avertissement : les informations disponibles sont relatives aux domaines de compétence de la DREAL. Elles ne représentent pas l'exhaustivité des données réglementaires. Leur mise à disposition est effectuée à titre informatif et n'a pas de caractère réglementaire ou légal. Malgré toute l'attention apportée à la constitution et à la mise à jour des bases de données, des erreurs ou omissions peuvent subsister. Merci de les signaler à la DREAL.

Ce document a été généré à partir de l'interface disponible à cette adresse:

<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/donnees-communales-r2203.html>

Les données géographiques utilisées pour obtenir les résultats qui suivent sont visualisables dans l'interface de cartographie dynamique **Carmen** à cette adresse:

<http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/23/global.map>

Sommaire

Territoires d'action
Eau
Énergie
Sites et paysages
Biodiversité
Risques naturels
Risques technologiques
Urbanisme
Transports

Territoire

Tarn (81)

Commune

Lasgraisses

Territoires d'action

1 District de bassin

Libellé

Adour-Garonne

1 Zone de massif

Nom

aucun résultat

1 Zone de montagne (urbanisme)

Libelle

Communes concernées

Superficie (km²)

aucun résultat

1 Zone de montagne (agriculture)

Libelle

Communes concernées

Superficie (km²)

aucun résultat

1 Zone d'aide à finalité régionale (AFR)

Code de
catégorie
AFR

Nom de catégorie AFR

Code du
canton

Nom du canton

Part dans la
commune

Part de la
commune

aucun résultat

1 Agenda 21

Libellé	Type de périmètre source	Date d'engagement	Date de reconnaissance	Étape	État d'avancement	Superficie (km²)
Tarn et Dadou	Communauté de communes	(non renseigné)	(non renseigné)	En réflexion	Démarche AG 21 en réflexion	584485.80
Tarn	Département	2003	2008	2ème plan d'action	AG 21 reconnu par le MEDDE	5783950.63
Midi-Pyrénées	Région	2005	2008	2ème plan d'action	AG 21 reconnu par le MEDDE	45621028.10

1 Territoire classé en loi Littoral

Espace littoral protégé	Type de classement	Motif du classement
-------------------------	--------------------	---------------------

aucun résultat

Eau

1 Zone vulnérable

Code SANDRE	Motif du classement	Date de l'arrêté de création	
ZV0503	Teneurs excessives en nitrates	31/12/2012	

1 Zone de répartition des eaux

Code SANDRE	Libellé	Annexe	Date de l'arrêté
ZRE8101	Arrêté préfectoral du 27 mars 1996	A	27/03/1996

1 Zone sensible

Identifiant	Libellé	Date de l'arrêté	Part dans la commune	Part de la commune
05020	L'Agout	29/12/2009	0.2%	50%
05116	Le Tarn moyen	31/08/1999	0.4%	50%

1 Commission territoriale de bassin

Code	Libellé	Superficie (ha)	Part dans la commune	Part de la commune
TARN	Tarn Aveyron	15752.66	0.07%	100%

1 Aire d'alimentation de captage "Grenelle"

Nom	Type	Origine de l'eau	Superficie (ha)	Part dans la commune	Part de la commune		
-----	------	------------------	-----------------	----------------------	--------------------	--	--

aucun résultat

1 Station de traitement des eaux usées (STEU)

Code national	Nom de la station	Nature	État	Année de création	Date de mise en service	Type de réseau majoritaire	Conforme en équipement	Conforme en performance	Conforme en collecte	Globalement conforme		
058113 8V004	LASGRAISSES (VILLAGE)	Urbain	En service	1983	01/06/2009	Unitaire	oui	oui	oui	oui		

058113 8V003	LASGRAISSES (hameau du Bousquet)	Urbain	En service	1989	31/12/ 1989	Inconnu	oui	oui	oui	oui	
-----------------	--	--------	------------	------	----------------	---------	-----	-----	-----	-----	---

1 Axe bleu (SDAGE 1996)

Code hydrographique	Cours d'eau	Priorité de restauration	Longueur (km)	Part dans la commune
---------------------	-------------	--------------------------	---------------	----------------------

aucun résultat

1 Axe migrateurs amphihalins

Code Hydrographique	Cours d'eau	Dénomination complète	Longueur (km)	Axe prioritaire	Part dans la commune
---------------------	-------------	-----------------------	---------------	-----------------	----------------------

aucun résultat

1 Cours d'eau en très bon état (LEMA)

Code national	Libellé	Longueur (km)	Part dans la commune
---------------	---------	---------------	----------------------

aucun résultat

1 Points nodaux du SDAGE

Nom de la station	Cours d'eau	Débit de référence des usages	Débit de référence environnemental	État des débits	Observations	Altitude (m)
-------------------	-------------	-------------------------------	------------------------------------	-----------------	--------------	--------------

aucun résultat

1 Réservoir biologique

Identifiant district	Code hydrographique	Libellé	Longueur (km)	Part dans la commune
----------------------	---------------------	---------	---------------	----------------------

aucun résultat

1 Unité hydrographique de référence (UHR)

Code national	Libellé	Superficie (km ²)	Part dans la commune	Part de la commune
Tarn4	Agout	3498663	0.2%	52%
Tarn3	Tarn aval	2724322	0.2%	48%

1 Zone d'action prioritaire pour la dépollution (ZAP) (SDAGE 1996)

Code de la section hydrographique	Nom de la section	Pollution domestique	Pollution industrielle	Pollution toxique	Superficie (km ²)	Part dans la commune	Part de la commune
-----------------------------------	-------------------	----------------------	------------------------	-------------------	-------------------------------	----------------------	--------------------

aucun résultat

1 Zone de vigilance

Type d'enjeu
Pesticides

1 Plan de gestion des étiages (PGE)

Libellé	État d'avancement	Définition	Superficie (km²)	Part dans la commune	Part de la commune	
Tarn	(valeur introuvable)	Bassin à usages importants - déséquilibres ressources/usages	9809275	0.1%	100%	

1 Plan Garonne

Libellé	Superficie (km²)	Part dans la commune	Part de la commune	
---------	------------------	----------------------	--------------------	--

aucun résultat

Énergie

1 Noyau de ZDE

Nom	Statut	Superficie (ha)	Part dans la commune	Part de la commune	
-----	--------	-----------------	----------------------	--------------------	--

aucun résultat

1 Permis d'exploitation de gîte géothermique

Libellé	Titulaire du permis	Autorisation	Date de début	Durée du permis (année)	Débit volumique (m³/h)	Débit calorifique (MW)	Nappe sollicitée	Superficie (ha)	Part dans la commune	Part de la commune
---------	---------------------	--------------	---------------	-------------------------	------------------------	------------------------	------------------	-----------------	----------------------	--------------------

aucun résultat

Sites et paysages

1 Site classé

Identifiant national	Libellé	Type de géométrie	Date de création	Date de parution au JO	Type de procédure	Superficie (ha)	Part dans la commune	Part de la commune	
----------------------	---------	-------------------	------------------	------------------------	-------------------	-----------------	----------------------	--------------------	--

aucun résultat

1 Site inscrit

Identifiant national	Libellé	Date de création	Superficie (ha)	Part dans la commune	Part de la commune	
----------------------	---------	------------------	-----------------	----------------------	--------------------	--

aucun résultat

1 ZPPAUP

Code DAU	Libellé	Date de l'arrêté	Superficie (ha)	
----------	---------	------------------	-----------------	--

aucun résultat

1 Patrimoine UNESCO

Code UNESCO	Nom du bien	Date d'inscription	Date de modification	Superficie officielle (ha)	Superficie (ha)	Part dans la commune	Part de la commune	
-------------	-------------	--------------------	----------------------	----------------------------	-----------------	----------------------	--------------------	--

aucun résultat

1 Opération Grand Site (OGS)

Libellé	Date de labellisation	Statut	Superficie (ha)	Part dans la commune	Part de la commune	
---------	-----------------------	--------	-----------------	----------------------	--------------------	--

aucun résultat

Biodiversité

1 ZNIEFF de 2ème génération (version provisoire en attente de validation par le MNHN)

Identifiant MNHN	Identifiant régional	Libellé	Type de zone	Type de procédure	Superficie (ha)	Part dans la commune	Part de la commune		
------------------	----------------------	---------	--------------	-------------------	-----------------	----------------------	--------------------	--	--

Z1PZ0593	Z1PZ0593	Côteaux secs de Lasgrais	1	nouvelle Znieff	401.27	73%	24%		
----------	----------	--------------------------	---	-----------------	--------	-----	-----	---	---

1 ZICO

Identifiant national	Libellé	Part dans la commune	Part de la commune		
----------------------	---------	----------------------	--------------------	--	--

aucun résultat

1 Natura 2000 - ZSC, SIC, PSIC

Identifiant national	Libellé	Statut	Date de parution au JO	Superficie (ha)	Part dans la commune	Part de la commune				
----------------------	---------	--------	------------------------	-----------------	----------------------	--------------------	--	--	--	--

aucun résultat

1 Natura 2000 - ZSC, SIC, PSIC (commune limitrophe des communes concernées)

Identifiant national	Libellé	Superficie (ha)
----------------------	---------	-----------------

aucun résultat

1 Natura 2000 - ZPS

Identifiant national	Libellé	Date de l'arrêté	Superficie (ha)	Part dans la commune	Part de la commune				
----------------------	---------	------------------	-----------------	----------------------	--------------------	--	--	--	--

aucun résultat

1 Natura 2000 - ZPS (commune limitrophe des communes concernées)

Identifiant national	Libellé	Superficie (ha)
----------------------	---------	-----------------

aucun résultat

1 Natura 2000 - DOCOB

Libellé	Directiv e Habi tats	Directiv e Oise aux	État d'avan cement	Dat e de lanc ement	Dat e de vali dation	Opérateur	Animateur	Superficie (ha)	Part dans la comm une	Part de la comm une		
---------	----------------------	---------------------	--------------------	---------------------	----------------------	-----------	-----------	-----------------	-----------------------	---------------------	--	--

aucun résultat

1 PN

Identifiant national	Libellé	Date de création	Part dans la commune	Part de la commune		
----------------------	---------	------------------	----------------------	--------------------	--	--

aucun résultat

PNR

Identifiant national	Libellé	Date de création	Date de dernière modification	Superficie (ha)	Part dans la commune	Part de la commune			
----------------------	---------	------------------	-------------------------------	-----------------	----------------------	--------------------	--	--	--

aucun résultat

RNN

Identifiant national	Libellé	Date de création	Part dans la commune	Part de la commune			
----------------------	---------	------------------	----------------------	--------------------	--	--	--

aucun résultat

RNR

Identifiant national	Libellé	Date de création	Part dans la commune	Part de la commune			
----------------------	---------	------------------	----------------------	--------------------	--	--	--

aucun résultat

RNCFS

Part dans la commune	Part de la commune		
----------------------	--------------------	--	--

aucun résultat

APPB

Identifiant national	Libellé	Date de création	Part dans la commune	Part de la commune			
----------------------	---------	------------------	----------------------	--------------------	--	--	--

aucun résultat

Risques naturels

Aléa sismique

Code de l'aléa	Signification
1	très faible

Territoire à risque important d'inondation (TRI)

Code national	Libellé	Part dans la commune	Part de la commune	
---------------	---------	----------------------	--------------------	--

aucun résultat

Zone alertée dans le cadre de la prévision des crues

Service de prévision des crues

aucun résultat

Planche de l'atlas CIZI

N° de la planche de l'atlas	Part dans la commune	Part de la commune	
2242-7	13%	75%	
2242-3	4%	24%	



1 PPRn "feu de forêt"

Identifiant GASPAR	État d'avancement	Date du dernier avancement
--------------------	-------------------	----------------------------

aucun résultat

1 PPRn "inondation"

Identifiant GASPAR	État d'avancement	Date du dernier avancement
--------------------	-------------------	----------------------------

81DDT20110004	programmé	(non renseigné)
81PREF20060183	prescrit	24/11/2006

1 PPRn "mouvement de terrain"

Identifiant GASPAR	État d'avancement	Date du dernier avancement
--------------------	-------------------	----------------------------

aucun résultat

1 PPRn "tassement"

Identifiant GASPAR	État d'avancement	Date du dernier avancement
--------------------	-------------------	----------------------------

81PREF20030020	approuvé	13/01/2009
----------------	----------	------------

1 PPRn "avalanche"

Identifiant GASPAR	État d'avancement	Date du dernier avancement
--------------------	-------------------	----------------------------

aucun résultat

Risques technologiques

1 Permis et concessions d'hydrocarbures

Libellé	Type de titre	Titulaire	État	Superficie (ha)	Date de début	Part dans la commune	Part de la commune
---------	---------------	-----------	------	-----------------	---------------	----------------------	--------------------

aucun résultat

1 Périmètre (PPRT)

Identifiant GASPAR	Libellé	Type	Date de validation	Date de fin de validité	Part dans la commune	Part de la commune
--------------------	---------	------	--------------------	-------------------------	----------------------	--------------------

aucun résultat

1 ICPE

Base	Numero	Nom usuel	Régime de déclaration	Régime Seveso
------	--------	-----------	-----------------------	---------------

aucun résultat

1 Carrière

Code national ICPE	Exploitant	État de l'activité	Date de l'autorisation de production	Durée de l'autorisation de production (an)	Type de matériau extrait	Matériau extrait	Production maximale autorisée (t/an)		
--------------------	------------	--------------------	--------------------------------------	--	--------------------------	------------------	--------------------------------------	--	--

aucun résultat

1 Tour aéroréfrigérante (TAR)

Code national	Nom usuel	Service	Régime	Nombre d'installations		
---------------	-----------	---------	--------	------------------------	--	--

aucun résultat

1 Installation nucléaire de base (INB)

Nom de l'installation	Exploitant	Nature	Date de déclaration	Date d'autorisation	Date de parution au J.O.
-----------------------	------------	--------	---------------------	---------------------	--------------------------

aucun résultat

Urbanisme

1 SCoT

Identifiant national	Nom	État d'avancement au 1er janvier	État d'avancement	
00144	SCoT Vignoble Gaillacois Bastides et Val Dadou	Approuvé	Approuvé	

1 Document d'urbanisme

Type de document
Carte communale (approuvée)

1 Programme local de l'habitat (PLH)

Code de l'EPCI	Nom de l'EPCI	État d'avancement
248100380	CC Tarn et Dadou	adopté

1 Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Libellé	Type (abrégé)	Type
Tarn et Dadou	OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat

Transports

1 Projet LGV (fuseau retenu)

Nom	Date de validité	Part dans la commune	Part de la commune
-----	------------------	----------------------	--------------------

aucun résultat

1 Projet routier du réseau national (bande DUP)

Code de la route	Nom de la section	Date de la DUP	Type juridique	Part dans la commune	Part de la commune		
------------------	-------------------	----------------	----------------	----------------------	--------------------	--	--

aucun résultat

Projet routier du réseau national (fuseau d'étude)

Nom de l'opération	Type d'acte	Date de l'acte	Part dans la commune	Part de la commune		
--------------------	-------------	----------------	----------------------	--------------------	--	--

aucun résultat

Bordereau ZNIEFF 2ème génération

Version provisoire

(version validée par le CSRPN sous réserve de validation par le MNHN)

Maîtrise d'ouvrage : DREAL Midi-Pyrénées

Secrétariat scientifique et technique : Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées et Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées



Type de procédure	nouvelle Znieff		
N° régional	Z1PZ0593	Type de zone	I
Nom de la zone	Côteaux secs de Lasgraisses		
Année de description	2009	Année de mise à jour	2008
Rédacteur principal	ONCFS MP - Anne Paris		

LOCALISATION

Midi-Pyrénées (73)

Tarn (81)

Lasgraisses (73%)

Labessière-Candeil (26%)

Les pourcentages entre parenthèses représentent la part de la superficie de la ZNIEFF concernée par la commune

Superficie (ha) 401.27

Altitude mini (m) 179

Altitude maxi (m) 249

Altitude moy (m) 210

TYPOLOGIE DES MILIEUX

Milieux déterminants

Autres milieux

0	(indéterminé)	6 %
22	Eaux douces stagnantes	1 %
24	Eaux courantes	1 %
31.8	Fourrés	10 %
34	Pelouses calcicoles sèches et steppes	5 %
41	Forêts caducifoliées	5 %
81	Prairies améliorées	45 %
82	Cultures	25 %
86	Villes, villages et sites industriels	1 %
89	Lagunes et réservoirs industriels, canaux	1 %

COMPLEMENTS DESCRIPTIFS

Géomorphologie

031	Etang
021	Ruisseau, torrent
056	Colline

Activités humaines

01	agriculture
03	élevage, pastoralisme
05	chasse
04	pêche
08	habitat dispersé
20	prélèvements d'eau
12	circulation routière ou autoroutière

Statuts de propriété

01	Propriété privée (personne physique)
00	Indéterminé

Mesures de protection

000	Indéterminé
-----	-------------

FACTEURS D'ÉVOLUTION

21.0	rejets de substances polluantes dans les eaux
22.0	rejets de substances polluantes dans les sols
42.0	débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrement et travaux connexes
44.0	traitement de fertilisation et pesticides
41.0	mise en culture, travaux du sol
11.0	habitat humain, zone urbanisée
91.5	fermeture du milieu
91.4	envahissement d'une espèce

CRITÈRES D'INTÉRÊT

Patrimoniaux

30	floristique
10	écologique (habitats)
26	oiseaux

Fonctionnels

61	corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
64	zone particulière liée à la reproduction
63	zone particulière d'alimentation

Complémentaires

BILAN DES CONNAISSANCES

Groupe taxonomique	Niveau de prospection	Nombre d'espèces déterminantes observées	Prospection prioritaire
habitats	insuffisant	1	
flore vasculaire	insuffisant	11	
phanérogames	-	-	
ptéridophytes	-	-	
bryophytes	nul	-	
lichens	nul	-	
champignons	nul	-	
algues	nul	-	
mammifères	assez bon	-	
oiseaux	assez bon	4	

reptiles	insuffisant	-	
amphibiens	insuffisant	-	
poissons	nul	-	
insectes	assez bon	-	
coléoptères	-	-	
éphémères	-	-	
rhopalocères	-	-	
lépidoptères	-	-	
odonates	-	1	
orthoptères	-	-	
syrphes	-	-	
autres invertébrés	nul	-	
arachnides	-	-	
collembolés	-	-	
crustacés	-	-	
mollusques	-	-	
myriapodes	-	-	

CRITÈRES DE DÉLIMITATION

02	répartition et agencement des habitats
03	fonctionnement et relations des écosystèmes entre eux
06	contraintes du milieu physique

Commentaire

Le site englobe quatre collines/vallons parallèles d'orientation nord-ouest - sud-est au sud du bourg de Lasgrâisses. La limite est matérialisée en amont par une route départementale, et en aval par le ruisseau de l'Agros dans lequel les 4 cours d'eau se jettent. Les limites est et ouest correspondent aux lignes de crêtes, également matérialisées par les routes.

COMMENTAIRE GÉNÉRAL

Les coteaux de Lasgrais appartiennent à la grande région de collines molassiques de l'Albigeois, au cœur du département du Tarn, où les calcaires sédimentaires ont été ciselés par un réseau de cours d'eau drainant le bassin versant de l'Agout. Le paysage présente une forte composante agricole, avec l'association de la culture céréalière et de l'élevage.

Sur le périmètre considéré, des accotements ou cuestas relativement abrupts permettent la présence du cortège d'habitats naturels classique peuplant les versants thermophiles calcaires, à savoir pelouses, ourlets basophiles et fourrés. Des bosquets de chênaie sont également présents, ainsi que des retenues collinaires sur les cours d'eau, destinées à l'irrigation des parcelles avoisinantes.

Le site abrite un réseau d'habitats de type pelouse dans les secteurs d'accotements, avec notamment des pelouses à Brome érigé très sèches (*Xerobromion*), des pelouses à Aphyllanthe et des formations d'ourlets à Brachypode. La flore présente est d'affinité méditerranéenne, avec notamment la présence de la Leuzée conifère (*Leuzea conifera*), du Cardoncelle mou (*Carduncellus mitissimus*), de l'Aphyllanthe de Montpellier (*Aphyllanthes monspeliensis*), de la Catananche bleue (*Catananche caerulea*) ou de la Stéhéline douteuse (*Stachelina dubia*). La présence de l'Empuse (*Empusa pennata*) sur les secteurs de pelouses est également à signaler.

Dans une prairie en fond de vallon, a également été mise en évidence la présence du Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*).

L'agrosystème présent abrite 4 espèces nicheuses du cortège d'oiseaux associés : la Tourterelle des bois, la Huppe fasciée, le Pipit rousseline et l'Oedicnème criard.

Le Sympétrum méridional (*Sympetrum meridionale*) a été contacté sur la retenue collinaire.

SOURCES

Informateurs

ONCFS 81 (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Tarn)

(agent)

ONCFS MP (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de Midi-Pyrénées)

(agent)

Pierre Defos du Rau

Anne Paris

Bibliographie

LISTES D'ESPÈCES

2a - Espèces déterminantes

habitats

habitats

34.332 **Pelouses médio-européennes du Xerobromion**

par Anne Paris (ONCFS MP) entre le 09/06/2005 et le 09/09/2005

par Pierre Defos du Rau (ONCFS MP) le 09/09/2005

flore

flore vasculaire

13685 ***Aphyllanthes monspeliensis***

par (agent) (ONCFS 81) le 09/06/2005

par Pierre Defos du Rau (ONCFS MP) entre le 09/06/2005 et le 09/09/2005

par Anne Paris (ONCFS MP) entre le 09/06/2005 et le 09/09/2005

1101 ***Carduncellus mitissimus***

par (agent) (ONCFS 81) le 09/06/2005

par Pierre Defos du Rau (ONCFS MP) entre le 09/06/2005 et le 09/09/2005

par Anne Paris (ONCFS MP) entre le 09/06/2005 et le 09/09/2005

1207 ***Catananche caerulea***

par Pierre Defos du Rau (ONCFS MP) le 09/09/2005

par Anne Paris (ONCFS MP) le 09/09/2005

21416 ***Cirsium acaule subsp. acaule***

par Anne Paris (ONCFS MP) le 09/09/2005

13783 ***Colchicum autumnale***

par Pierre Defos du Rau (ONCFS MP) le 09/09/2005

par Anne Paris (ONCFS MP) le 09/09/2005

5853 ***Fumana ericoides ssp. montana***

par Anne Paris (ONCFS MP) le 09/06/2005

2431 ***Inula montana***

par Anne Paris (ONCFS MP) le 09/06/2005

2605 ***Leuzea conifera***

par Pierre Defos du Rau (ONCFS MP) le 09/09/2005

par Anne Paris (ONCFS MP) le 09/09/2005

9068 ***Linum suffruticosum ssp. appressum***

par Anne Paris (ONCFS MP) le 09/09/2005

3006 ***Stachelina dubia***

par (agent) (ONCFS 81) le 09/06/2005

par Pierre Defos du Rau (ONCFS MP) entre le 09/06/2005 et le 09/09/2005

par Anne Paris (ONCFS MP) entre le 09/06/2005 et le 09/09/2005

8885 ***Teucrium montanum***

par Anne Paris (ONCFS MP) le 09/09/2005

bryophytes

champignons

lichens

faune

mammifères**oiseaux**

3713	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline
par (agent) (ONCFS MP) le 09/09/2005		
3120	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard
par (agent) (ONCFS MP) le 09/09/2005		
3439	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois
par (agent) (ONCFS MP) le 09/09/2005		
3590	<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée
par (agent) (ONCFS MP) le 09/09/2005		

reptiles**amphibiens****poissons****odonates**

65339	<i>Sympetrum meridionale</i>	
par (agent) (ONCFS MP) le 09/09/2005		

éphémères**rhopalocères****coléoptères****lépidoptères****orthoptères****arachnides****mollusques****myriapodes****crustacés****collemboles****syrphes****autres invertébrés****2b - Informations confidentielles**

aucune espèce confidentielle

2c - Autres espèces**habitats****habitats****flore****flore vasculaire****bryophytes****champignons****lichens****faune****mammifères****oiseaux****reptiles****amphibiens****poissons****odonates****éphémères****rhopalocères****coléoptères****lépidoptères****orthoptères**

65827	<i>Empusa pennata</i>	
par (agent) (ONCFS MP) le 09/09/2005		

arachnides

mollusques
myriapodes
crustacés
collemboles
syrphes
autres invertébrés

Version provisoire non validée au niveau national

ZNIEFF de 2ème génération

(version provisoire en attente de validation par le MNHN)

Identifiant MNHN : 730030015

Identifiant régional : Z1PZ0593

Libellé : **Côteaux secs de Lasgraißes**

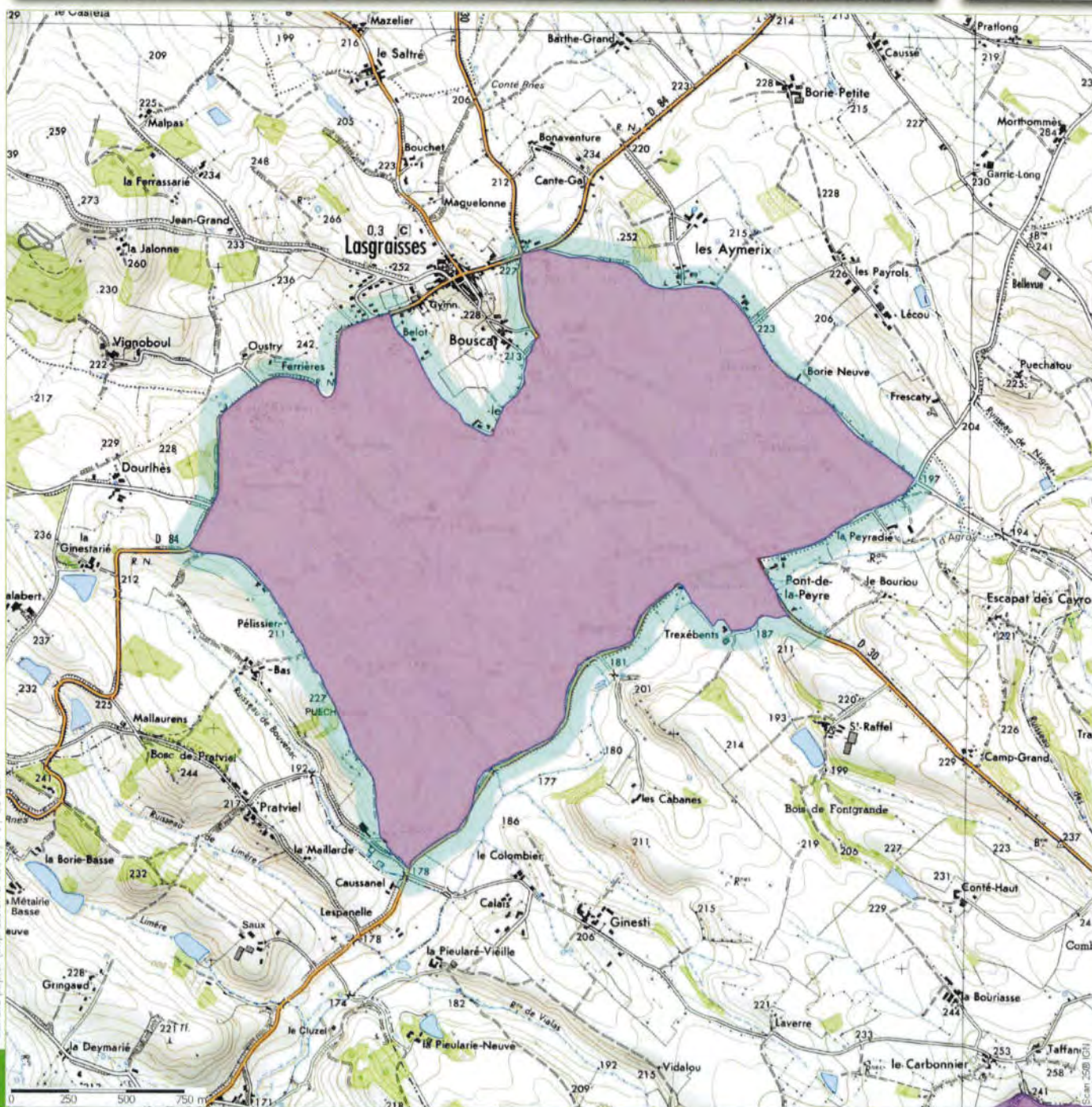
Type de zone : 1

Superficie (ha) : 401.27

Altitude(m) : 210

 Périmètre de la ZNIEFF (sélection)

 Périmètre de la ZNIEFF (autre)



Fiches techniques : Éléments et milieux d'intérêt écologique

Au fil des siècles, l'agriculture a organisé l'espace rural. Témoin des savoir-faire locaux, cette alternance de cultures, de haies et de bois constitue le **paysage rural**, donne une **identité** à la commune et participe à la **richesse écologique**.

Cet espace rural est composé :

- **de parcelles et de productions variées** : cultures, prairies, vignes, friches,
- **d'éléments naturels et semi naturels** : bois et bosquets, arbres isolés, mares et lacs, pelouses et landes,
- **de linéaires qui relient les espaces entre eux et servent de couloirs de circulation à la faune** : haies, bandes enherbées, chemins et bords de champs, ripisylves, fossés.

Critères principaux permettant de caractériser la qualité paysagère et écologique de l'espace rural

- **La diversité (des cultures, des espaces non cultivés, des linéaires...)**

La présence de plusieurs productions permet d'obtenir une mosaïque présentant des complémentarités écologiques (nourriture, couvert, sites de nidification pour la faune sauvage). Les divers milieux annexes (bois et bosquets, d'espaces non cultivés) et les linéaires (haies, linéaires arborées) enrichissent cette mosaïque.

- **La fonctionnalité**

C'est la capacité de chaque élément à remplir différentes fonctions (nourriture, refuge pour la faune, rôle de filtre, abri contre le vent...).

- **L'agencement des éléments entre eux**

Ce facteur est nécessaire pour assurer la circulation des espèces, le niveau de connexion est déterminant pour la qualité du réseau écologique.

Un jeu de fiches techniques

Ces fiches décrivent les différents éléments du paysage selon les critères énoncés ci dessus, elles sont complétées par des exemples pris sur la commune.

Numéro de la fiche	Intitulé de la fiche
FICHE 1	Haies et linéaires arborés
FICHE 2	Bois et bosquets
FICHE 3	Bords de champ – bandes enherbées
FICHE 4	Prairies naturelles ou permanentes
FICHE 5	Pelouses et landes
FICHE 6	Arbres isolés – petit patrimoine bâti
FICHE 7	Mares et lacs collinaires
FICHE 8	Zones humides

FICHE 1

Haies et linéaires arborés

Le terme de **bocage** désigne un type de paysage rural caractérisé par la présence de haies entourant les parcelles de cultures et de prairies. Ces haies forment des réseaux connectés avec un maillage plus ou moins serré.

L'évolution du bocage résulte des évolutions conjuguées du milieu naturel et de la société rurale.

La structure bocagère dépend de :

- la répartition spatiale des haies et du linéaire arboré (maillage),
- la composition spécifique de ce linéaire.

On distingue

■ Les haies

Une haie est une structure arborée linéaire, composée d'arbres de haut jet et/ou d'arbustes d'une largeur moyenne généralement comprise entre 2 et 5 mètres.

- Les haies sont classées selon leur structure :
 - Arbustes : on retrouve les trois essences classiques, à savoir aubépine, prunellier et Cornouiller sanguin. Sur les stations les plus riches, s'ajoutent noisetier, buis, fusain et troène ;
 - Fruitières : présents dans la strate moyenne (pommier, cognassier) ;
 - Arbres de haut jet : chêne et frêne constituent l'ossature de la strate haute lorsqu'elle existe, on parle alors de haies pluristrates (plusieurs hauteurs).
- Les pratiques d'entretien influencent fortement la forme et la taille de la haie :
 - A l'opposé des haies pluristrates, on trouve **les haies résiduelles** :
 - résiduelles en largeur, souvent inférieure à 1 m de large (excès d'entretien et/ou mauvais état sanitaire) ;
 - résiduelles en longueur, lambeaux de haies disséminés (regroupement parcellaire).
- Les haies nouvellement plantées :
 - le choix des essences et la localisation ont pour objectif d'obtenir, au bout de 6 à 7 ans une haie pluristrate fonctionnelle.

■ Les alignements d'arbres

- Ils matérialisent l'entrée d'une ferme ou d'un bourg : mûriers, platanes, chênes.
- En bordure de voirie, on rencontre principalement du Chêne sessile.

■ Les ripisylves : linéaires en bord de ruisseau

- Mélanges d'arbres (aulne, Saule blanc, frêne, peuplier) et d'arbustes (petits saules, sureau, aubépine) en sous-étage.
- Selon la topographie (vallon encaissé, zone de plaine...), le contexte (cultures, prairies pâturées...) et l'historique du cours d'eau, ces linéaires peuvent avoir des structures et des largeurs très différentes : du simple alignement de peupliers à la ripisylve large, diversifiée et continue.



Leur intérêt

■ Intérêt biologique

- Les haies sont de remarquables réservoirs de biodiversité : lieu de reproduction, d'alimentation et de refuge d'une faune sauvage variée.
- Différentes caractéristiques rendent ces structures attractives pour une faune diversifiée :
 - la diversité des essences, qui composent la haie, assure une floraison et une fructification étalée dans le temps : de février (prunellier, cornouiller) au milieu de l'été (églantier, ronces), la floraison est attractive pour les insectes butineurs et pollinisateurs. De plus, les haies portent des fruits et des baies comestibles pour les oiseaux jusqu'au plus fort de l'hiver (lierre par exemple), période où la recherche de nourriture devient difficile,
 - **la diversité des strates végétales** (herbacée, arbustive, arborée) permet de multiplier les possibilités d'alimentation, de refuge et de déplacements (perdrix rouge dans la strate herbacée, merles et grives dans les arbustes, pigeons dans la strate arborée),
 - **la présence d'arbres à cavités, sénescents ou morts** est favorable aux insectes xylophages (capricornes, scolytes, taupins...) qui constituent une réserve alimentaire pour de nombreux oiseaux (grives, merles),
 - la continuité de la haie : lorsque la haie relie des boisements et des milieux naturels entre eux, elle constitue un « couloir de déplacement » ou « corridor biologique » parfois indispensable pour la faune.

■ Intérêt pour la protection du sol, de l'eau

- Grâce à leurs réseaux racinaires, les haies jouent un rôle majeur dans la lutte contre l'érosion ; elles ralentissent les écoulements d'eaux de pluies, favorisent l'infiltration et retiennent la terre.
- En ralentissant les processus de ruissellement, les haies permettent de limiter les crues en désynchronisant les apports dans les cours d'eau.
- A grande échelle, un réseau de haies permet une véritable épuration des polluants en favorisant l'infiltration de l'eau qui peut ensuite alimenter les nappes phréatiques.
- De même, les ripisylves en bordure des cours d'eau maintiennent les berges et jouent également un rôle de filtre. Ces fonctions sont renforcées lorsqu'une bande enherbée est associée.
- Les haies peuvent aussi jouer un rôle brise vent (en fonction de leur orientation, de leur hauteur et largeur) ;

■ Intérêt paysager

- Les haies participent au cadre de vie de la commune : elles créent un maillage structurant le paysage, ouvrant et fermant le champ de vision sur la campagne.
- Les haies permettent de mettre en valeur les abords de ferme et les bords de chemins. A contrario, elles permettent de diminuer l'impact visuel de certaines infrastructures.
- Le type de haies caractérise le paysage du territoire.

■ Intérêt agricole

- Les haies jouent un rôle brise vent pour les cultures et le bétail
- Elles abritent des insectes auxiliaires des cultures, prédateurs des ravageurs

(coccinelles, carabes...).

- Elles permettent la production de bois de chauffage.



Critères à apprécier pour estimer la qualité du milieu :

■ Ces critères permettent de donner « des jalons » pour :

- Apprécier la qualité écologique du milieu.
- Evaluer les enjeux et les hiérarchiser.
- Définir, le cas échéant, le type d'actions à mettre en œuvre pour améliorer l'état ou la fonctionnalité écologique des éléments étudiés.

■ Les critères sont indépendants les uns des autres (un élément défavorable pour un critère ne préjuge pas de l'appréciation des autres critères). Par exemple, la diversité des essences influe sur l'intérêt biologique mais pas sur l'intérêt par rapport à l'érosion.

■ Signification des sigles + et - :

- + : Renforce la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné
- - : Nuit ou diminue la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné

Intérêt / Fonction	Critères d'évaluation	+	-
Erosion	Position topographique	Perpendiculaire à la pente, en contexte de culture. Bord de talus marqué. Bord de cours d'eau (berges abruptes)	Peuplier dominant en bord de cours d'eau (racines superficielles peu efficaces pour le maintien des berges)
	Contexte	Haies en zone de culture Haies associées à une bande enherbée	/
Intérêt biologique	Continuité	Haies continues, haies formant un maillage.	Haies résiduelles non liées à d'autres éléments ou en mauvais état sanitaire.
	Structure	Présence d'une strate arbustive dense et de plus de 2 m de large.	Une seule strate arborée et sans épaisseur.
	Arbres particuliers	Présence d'arbres à potentiel d'accueil pour la faune (cavités).	Structures des haies très homogènes à l'échelle du territoire.
	Diversité des essences	Diversité d'essences locales (cf liste définie par l'association Arbres et Paysages).	Faible diversité, essences non indigènes parfois envahissantes (buddleia...).
Paysage	Arbres particuliers	Présence d'arbres patrimoniaux (arbres têtards, grands arbres...).	/
	Participation à l'insertion paysagère	Plantations en bord de bâtiments industriels, agricoles, voirie, alignements en entrée de ferme.	Les alignements trop « opaques » ont souvent l'effet inverse (Thuja par exemple)



Réglementation

■ Article L 123-1-5-7° du code de l'urbanisme : les éléments du paysage à protéger et mettre en valeur

- La collectivité peut "identifier et localiser" dans le PLU des éléments de paysage qu'elle souhaite mettre en valeur (haies, alignements d'arbres, ripisylves...).
- Elle peut aussi fixer des prescriptions dans le règlement local d'urbanisme, par exemple : « Pour les espaces naturels protégés au titre de l'article L 123-1-5-7° du code de l'urbanisme et reportés sur le document graphique de zonage, seuls les travaux d'entretien sont autorisés ».
- **Effet** : demande déclaration préalable pour tous travaux portant sur un élément identifié.
- **Limites** : cet article permet d'empêcher une destruction mais rien ne permet d'assurer un entretien et une gestion de ces espaces. L'utilisation de cette procédure doit donc se faire dans le cadre d'une concertation locale avec les gestionnaires.

■ Article L 130_1 du code de l'urbanisme : les Espaces Boisés Classés

- Ce classement interdit tout changement d'affectation du sol, de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.
- Les défrichements y sont interdits ainsi que tout autre mode d'occupation du sol. Par ailleurs, les coupes et abattages d'arbres sont soumis à déclaration préalable.
- Cette mesure est plutôt réservée aux boisements à fort intérêt écologique, non susceptibles d'évoluer dans le temps et aux linéaires arborés d'exception.
- **Limites** : Le classement EBC est une protection forte qui sera utilisé avec discernement et parcimonie, sachant que pour garantir une gestion efficace et pérenne de ces espaces, mieux vaut « moins classer » pour « mieux classer ».



Contacts et conseils techniques

- **Arbres et Paysages tarnais** : 05 31 81 99 59 , www.arbrespaysagestarnais.asso.fr.
- Les techniciens de l'association Arbres et Paysages tarnais, opérateur technique départemental spécialiste de l'arbre champêtre, vous accompagneront pour la réalisation et l'entretien de votre plantation.



Sur la commune de Lasgrais

- **Quelques chiffres clés sur la commune** (d'après la photo aérienne 2006):

Haies et linéaires arborés (en ml)	38 000 ml
Densité par ha de SAU (Surface Agricole Utile)	30 ml / ha

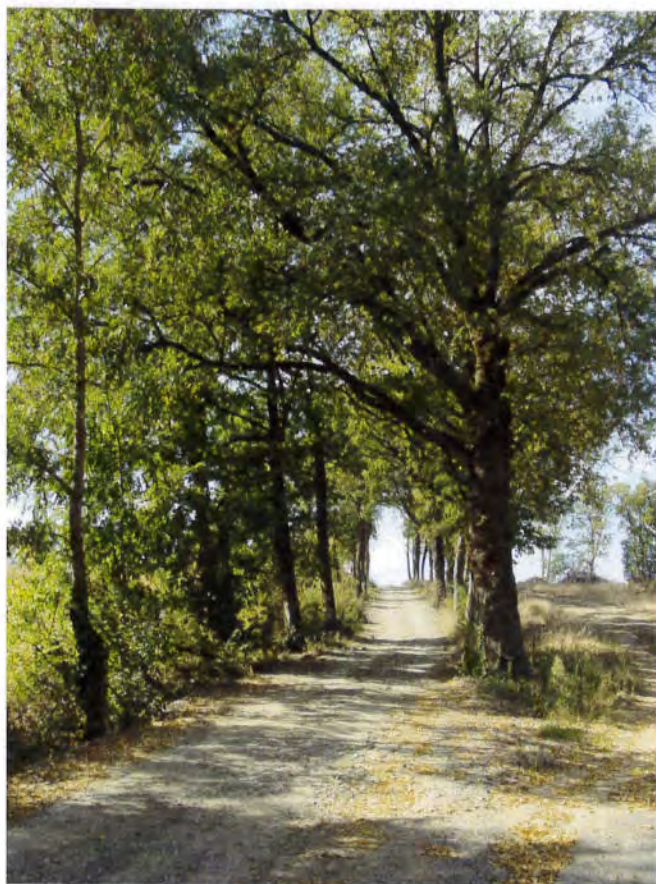
- **Exemples**



Ripisylve bien structurée le long du ruisseau de Sanguinière à aulne, frêne, peuplier.



Haie arbustive relictuelle à églantier, aubépine, prunellier (vers Magrin).



**Alignements de chênes
(Lasgraisses).**



**Haie arbustive (Borie
Neuve) en bord de
route : Nerprun
alaterne, phyllère,
aubépine, cornouiller,
orme, Chêne
pubescent,...
Haie dense et continue**

Cadrage

- Les SDAGE et SAGE, dont le domaine d'application n'est pas directement l'urbanisme, ne créent pas de réglementation liée à l'occupation des sols mais ils infléchissent voire cadrent les documents d'urbanisme, à travers leur contenu et le rapport de compatibilité, pour une meilleure prise en compte des problématiques liées à l'eau. Il convient donc pour les acteurs de l'urbanisme de veiller à une connaissance actualisée des documents de SDAGE et de SAGE, dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage des documents d'urbanisme, afin de les intégrer dans la réflexion relative au projet de territoire.
- Issus de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, renforcée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont des outils élaborés localement, issus de la concertation, pour organiser et planifier la gestion de l'eau, dans un bassin versant, à un horizon de 10 ans. Ils peuvent se définir par :
 - Un objectif général est de concilier la satisfaction des différents usages de l'eau (agricoles, industriels, domestiques...) sans porter d'atteinte irréversible à la ressource en eau et aux milieux aquatiques.
 - Une méthode de travail : adopter une vision globale de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur un territoire naturel cohérent, le bassin versant, par la concertation avec l'ensemble des groupes d'intérêt.
 - Une portée réglementaire : le SAGE est opposable à l'administration et à tous les citoyens.
- Le périmètre du SAGE Agout a été fixé par arrêté préfectoral le 6 février 2002. Il concerne la totalité du territoire naturel que constitue le bassin versant de l'Agout. Il représente un territoire cohérent du point de vue des composantes naturelles, des contraintes socio-économiques et des enjeux de la gestion de l'eau identifiés. A ce titre, le bassin Agout constitue, dans le SDAGE Adour-Garonne, une Unité Hydrologique de Référence et le SAGE Agout est listé dans les SAGE devant être élaborés d'ici 2015.

Sur le territoire

- hormis Aussac et la quasi totalité de Peyrole qui font partie du Bassin Versant du Tarn, les autres communes du PLU groupé font partie du Bassin Versant de l'Agout et donc du SAGE Agout

Contacts

- Syndicat Mixte du bassin de l'Agout
Directrice : Sophie LEBROU
www.bassin-agout.fr

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant un fort intérêt biologique et un bon état de conservation.

- Il n'y a pas à proprement parler d'acte juridique d'institution des ZNIEFF.
- Un espace inventorié en ZNIEFF ne bénéficie d'aucune protection spécifique.
- L'inventaire des ZNIEFF constitue le point fort de l'inventaire national du patrimoine naturel (art. L. 411-5 du code de l'environnement).
- Les données scientifiques recueillies et validées par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), sont centralisées dans une base de données régionale spécifique qui est transmise au Service du patrimoine naturel du Muséum national d'histoire naturelle qui les valide définitivement et en assure la gestion informatisée.
- Chaque ZNIEFF est numérotée, zonée et fait l'objet d'une fiche descriptive.

Sur le territoire

Numéro	Nom	Surface	Communes et part de la surface des communes concernée par la ZNIEFF	Type
Z1PZ0592	Bois de Combal et de la Chaupertié	316.20 ha	Busque (18%) Peyrole (3%) Puybegon (5%)	Type 1
Z1PZ0596	Bois de la Teulière et de la Capelle	588.16 ha	Missècle (7%) Cabanes Damiatte	Type 1
Z1PZ0598	Bois des Fontasses	93,98 ha	Moulayrès (5%) Brousse Graulhet	Type 1
Z1PZ0649	Butte de St-Martin de Casselvi (Carrière du Prône)	22,85 ha	Briatexte (0,3%) Saint-Gauzens (1%)	Type 1
Z1PZ0500	Coteaux secs du Causse et de la Rougeanelle	905,72 ha	Labessière-Candeil (2%) Graulhet Laboutarie Lombers Montdragon Sieurac	Type 1
Z1PZ0593	Côteaux secs de Lasgraïsses	402,13 ha	Labessière-Candeil (5%) Lasgraïsses (24%)	Type 1
Z1PZ0589	Etangs de Montans et Peyrole	91,31 ha	Peyrole (2%) Montans Parisot	Type 1

Bordereau ZNIEFF 2ème génération

Version provisoire

(version validée par le CSRPN sous réserve de validation par le MNHN)

Maîtrise d'ouvrage : DREAL Midi-Pyrénées

Secrétariat scientifique et technique : Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées et Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées



Type de procédure	nouvelle Znieff		
N° régional	Z1PZ0593	Type de zone	I
Nom de la zone	Côteaux secs de Lasgraisses		
Année de description	2008	Année de mise à jour	2010
Rédacteur principal	ONCFS MP - Anne Paris		

LOCALISATION

Midi-Pyrénées (73)

Tarn (81)

Labessière-Candeil (81117)
Lasgraisses (81138)

Superficie (ha) 402.13

Altitude mini (m) 180

Altitude maxi (m) 248

Altitude moy (m) 210

TYPOLOGIE DES MILIEUX

Milieux déterminants

Autres milieux

0	(indéterminé)	6 %
22	Eaux douces stagnantes	1 %
24	Eaux courantes	1 %
31.8	Fourrés	10 %
34	Pelouses calcicoles sèches et steppes	5 %
41	Forêts caducifoliées	5 %
81	Prairies améliorées	45 %
82	Cultures	25 %
86	Villes, villages et sites industriels	1 %
89	Lagunes et réservoirs industriels, canaux	1 %

COMPLEMENTS DESCRIPTIFS

Géomorphologie

031	Etang
021	Ruisseau, torrent
056	Colline

Activités humaines

01	agriculture
03	élevage, pastoralisme
05	chasse
04	pêche
08	habitat dispersé
20	prélèvements d'eau
12	circulation routière ou autoroutière

Statuts de propriété

01	Propriété privée (personne physique)
00	Indéterminé

Mesures de protection

000	Indéterminé
-----	-------------

FACTEURS D'ÉVOLUTION

21.0	rejets de substances polluantes dans les eaux
22.0	rejets de substances polluantes dans les sols
42.0	débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrement et travaux connexes
44.0	traitement de fertilisation et pesticides
41.0	mise en culture, travaux du sol
11.0	habitat humain, zone urbanisée
91.5	fermeture du milieu
91.4	envahissement d'une espèce

CRITÈRES D'INTÉRÊT

Patrimoniaux

30	floristique
10	écologique (habitats)
26	oiseaux

Fonctionnels

61	corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
64	zone particulière liée à la reproduction
63	zone particulière d'alimentation

Complémentaires

BILAN DES CONNAISSANCES

Groupe taxonomique	Niveau de prospection	Nombre d'espèces déterminantes observées	Prospection prioritaire
habitats	insuffisant	1	
flore vasculaire	insuffisant	11	
phanérogames	-	-	
ptéridophytes	-	-	
bryophytes	nul	-	
lichens	nul	-	
champignons	nul	-	
algues	nul	-	
mammifères	assez bon	-	
oiseaux	assez bon	4	

reptiles	insuffisant	-	
amphibiens	insuffisant	-	
poissons	nul	-	
insectes	assez bon	-	
coléoptères	-	-	
éphémères	-	-	
rhopalocères	-	-	
lépidoptères	-	-	
odonates	-	1	
orthoptères	-	-	
syrphes	-	-	
autres invertébrés	nul	-	
arachnides	-	-	
collemboles	-	-	
crustacés	-	-	
mollusques	-	-	
myriapodes	-	-	

CRITÈRES DE DÉLIMITATION

02	répartition et agencement des habitats
03	fonctionnement et relations des écosystèmes entre eux
06	contraintes du milieu physique

Commentaire

Le site englobe quatre collines/vallons parallèles d'orientation nord-ouest - sud-est au sud du bourg de Lasgraïsses. La limite est matérialisée en amont par une route départementale, et en aval par le ruisseau de l'Agros dans lequel les 4 cours d'eau se jettent. Les limites est et ouest correspondent aux lignes de crêtes, également matérialisées par les routes.

COMMENTAIRE GÉNÉRAL

Les coteaux de Lasgraisses appartiennent à la grande région de collines molassiques de l'Albigeois, au cœur du département du Tarn, où les calcaires sédimentaires ont été ciselés par un réseau de cours d'eau drainant le bassin versant de l'Agout. Le paysage présente une forte composante agricole, avec l'association de la culture céréalière et de l'élevage.

Sur le périmètre considéré, des accotements ou cuestas relativement abrupts permettent la présence du cortège d'habitats naturels classique peuplant les versants thermophiles calcaires, à savoir pelouses, ourlets basophiles et fourrés. Des bosquets de chânaie sont également présents, ainsi que des retenues collinaires sur les cours d'eau, destinées à l'irrigation des parcelles avoisinantes.

Le site abrite un réseau d'habitats de type pelouse dans les secteurs d'accotements, avec notamment des pelouses à Brome érigé très sèches (*Xerobromion*), des pelouses à Aphyllanthe et des formations d'ourlets à Brachypode. La flore présente est d'affinité méditerranéenne, avec notamment la présence de la Leuzée conifère (*Leuzea conifera*), du Cardoncelle mou (*Carduncellus mitissimus*), de l'Aphyllanthe de Montpellier (*Aphyllanthes monspeliensis*), de la Catananche bleue (*Catananche caerulea*) ou de la Stéhéline douteuse (*Stæhelina dubia*). La présence de l'Empuse (*Empusa pennata*) sur les secteurs de pelouses est également à signaler.

Dans une prairie en fond de vallon, a également été mise en évidence la présence du Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*).

L'agrosystème présent abrite 4 espèces nicheuses du cortège d'oiseaux associés : la Tourterelle des bois, la Huppe fasciée, le Pipit rousseline et l'Oedicnème criard.

Le Sympétrum méridional (*Sympetrum meridionale*) a été contacté sur la retenue collinaire.

SOURCES

Informateurs

ONCFS 81 (Office national de la chasse et de la faune sauvage du Tarn)

(agent)

ONCFS MP (Office national de la chasse et de la faune sauvage en Midi-Pyrénées)

(agent)

Pierre Defos du Rau

Anne Paris

Bibliographie

LISTES D'ESPÈCES

2a - Espèces déterminantes

habitats

habitats

34.332 Pelouses médio-européennes du Xerobromion

H0307 par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005

Densité : non renseigné

H0308 par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005

Densité : non renseigné

H0309 par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005

Densité : non renseigné

H0310 par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005

Densité : non renseigné

H0312 par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005

Densité : non renseigné

H0313 par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005

Densité : non renseigné

H0314 par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005

Densité : non renseigné

ST0017 par Paris le 09/06/2005

Code : H0016

Dynamique : ascendante

Typicité : moyenne

Syntaxon :

ST0018 par Paris le 09/09/2005

Code : H0017

Dynamique : non renseigné

Typicité : non renseigné

Syntaxon :

ST0019 par Paris le 09/09/2005

Code : H0018

Dynamique : non renseigné

Typicité : non renseigné

Syntaxon :

ST0020 par Paris le 09/09/2005

Code : H0019

Dynamique : non renseigné

Typicité : non renseigné

Syntaxon :

ST0021 par Paris le 09/09/2005

Code : H0020

Dynamique : non renseigné

Typicité : non renseigné

Syntaxon :

ST0022 par Paris le 09/09/2005

Code : H0021

Dynamique : non renseigné

Typicité : non renseigné

Syntaxon :

flore

flore vasculaire

13685 *Aphyllanthes monspeliensis*

FL0006 par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005

Densité : non renseigné

Effectif : non renseigné

FL0009 par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005

Densité : non renseigné

Effectif : non renseigné

FL0013 par Defos du Rau, Paris, agents du SD 81 entre (non renseignée) et 09/06/2005

Densité : non renseigné

Effectif : non renseigné

ST0017 par Paris le 09/06/2005

Densité : non renseigné

Effectif : non renseigné

ST0021 par Paris le 09/09/2005

Densité : non renseigné

Effectif : non renseigné

ST0022 par Paris le 09/09/2005

Densité : non renseigné

Effectif : non renseigné

1101 *Carduncellus mitissimus*

FL0014 par Defos du Rau, Paris, agents du SD 81 entre (non renseignée) et 09/06/2005

	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
FL0024	par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
FL0025	par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
ST0017	par Paris le 09/06/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
ST0018	par Paris le 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
ST0019	par Paris le 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
1207	<i>Catananche caerulea</i>	
FL0003	par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
FL0005	par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
FL0007	par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
FL0012	par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
ST0018	par Paris le 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
ST0019	par Paris le 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
ST0021	par Paris le 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
ST0022	par Paris le 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
21416	<i>Cirsium acaule subsp. acaule</i>	
ST0018	par Paris le 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
13783	<i>Colchicum autumnale</i>	
FL0008	par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
5853	<i>Fumana ericoides ssp. montana</i>	
ST0017	par Paris le 09/06/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
2431	<i>Inula montana</i>	
ST0017	par Paris le 09/06/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
2605	<i>Leuzea conifera</i>	
FL0004	par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
FL0010	par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
FL0011	par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
ST0021	par Paris le 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
ST0022	par Paris le 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
9068	<i>Linum suffruticosum ssp. appressum</i>	
ST0019	par Paris le 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
ST0020	par Paris le 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
3006	<i>Stachelina dubia</i>	
FL0015	par Defos du Rau, Paris, agents du SD 81 entre (non renseignée) et 09/06/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
FL0021	par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
FL0022	par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
FL0023	par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
ST0017	par Paris le 09/06/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné

ST0018 par Paris le 09/09/2005

Densité : non renseigné

Effectif : non renseigné

ST0020 par Paris le 09/09/2005

Densité : non renseigné

Effectif : non renseigné

ST0021 par Paris le 09/09/2005

Densité : non renseigné

Effectif : non renseigné

ST0022 par Paris le 09/09/2005

Densité : non renseigné

Effectif : non renseigné

8885 **Teucrium montanum**

ST0018 par Paris le 09/09/2005

Densité : non renseigné

Effectif : non renseigné

ST0020 par Paris le 09/09/2005

Densité : non renseigné

Effectif : non renseigné

bryophytes

champignons

lichens

faune

mammifères

oiseaux

3713 **Anthus campestris**

Pipit rousseline

F4108 par Agents du SD 81 entre le 09/09/2005 et le (non renseignée)

Cortège : non

Fréq. : inconnue

Eff. : 1

Statut : nicheur, reproducteur

Disparu : non

Remarque : site de nidification potentiel

F4109 par Agents du SD 81 entre le 09/09/2005 et le (non renseignée)

Cortège : non

Fréq. : inconnue

Eff. : 1

Statut : nicheur, reproducteur

Disparu : non

Remarque : site de nidification potentiel

3120 **Burhinus oedicnemus**

Oedicnème criard

F4107 par Agents du SD 81 entre le 09/09/2005 et le (non renseignée)

Cortège : non

Fréq. : inconnue

Eff. : 2

Statut : nicheur, reproducteur

Disparu : non

Remarque : site de nidification potentiel

3439 **Streptopelia turtur**

Tourterelle des bois

F4111 par Agents du SD 81 entre le 09/09/2005 et le (non renseignée)

Cortège : non

Fréq. : inconnue

Eff. : 1

Statut : nicheur, reproducteur

Disparu : non

Remarque : site de nidification potentiel

3590 **Upupa epops**

Huppe fasciée

F4110 par Agents du SD 81 entre le 09/09/2005 et le (non renseignée)

Cortège : non

Fréq. : inconnue

Eff. : 1

Statut : nicheur, reproducteur

Disparu : non

Remarque : site de nidification potentiel

reptiles

amphibiens

poissons

odonates

65339 **Sympetrum meridionale**

F4106 par Agents du SD 81 entre le 09/09/2005 et le (non renseignée)

Cortège : non

Fréq. : inconnue

Eff. : 2

Statut : sans objet

Disparu : non

Remarque : capturés

éphémères

rhopalocères

coléoptères

lépidoptères

orthoptères

arachnides

mollusques

myriapodes

crustacés

collemboles

syrphes

autres invertébrés

2b - Informations confidentielles

aucune espèce confidentielle

habitats

habitats

flore

flore vasculaire

bryophytes

champignons

lichens

faune

mammifères

oiseaux

reptiles

amphibiens

poissons

odonates

éphémères

rhopalocères

coléoptères

lépidoptères

orthoptères

65827 *Empusa pennata*

F4112 par Agents du SD 81 entre le 09/09/2005 et le (non renseignée)

Cortège : non

Fréq. : inconnue

Eff. : 1

Statut : sans objet

Disparu : non

F4113 par Agents du SD 81 entre le 09/09/2005 et le (non renseignée)

Cortège : non

Fréq. : inconnue

Eff. : 1

Statut : sans objet

Disparu : non

arachnides

mollusques

myriapodes

crustacés

collemboles

syrphes

autres invertébrés

- D'après l'IFN (Inventaire Forestier National), la commune se situe dans la région forestière Albigeois - Castrais - Gaillacois ;
- Le taux de boisement de la région est de 13,1 %, très inférieur à la moyenne du département et supérieur seulement à celle du Lauragais.
- La forêt se présente sous forme de boqueteaux ou de petits massifs morcelés, localisés principalement sur les versants raides.
- Le Chêne pubescent domine sur les hauts de pente, remplacé par le chêne pédonculé dans les bas de versants et les expositions fraîches, mêlé de châtaigniers sur les sols siliceux.
- Les taillis (rejets de souche) de chênes dominant, parfois mélangés de futaies (arbres issus de graines).

On distingue

- **Bosquets** : ils occupent une superficie comprise entre 5 et 50 ares. Les bosquets ne font pas partie de la surface forestière.
- **Boqueteaux** : ils occupent une superficie comprise entre 50 ares et 4 ha.
- **Bois** : ils occupent une superficie supérieure à 4 ha.
- Les bois et les boqueteaux font partie de la surface forestière, pas les bosquets.

Leur intérêt

■ Intérêt biologique

- Nature du boisement :

La présence d'espèces indigènes et le mélange des essences augmentent la richesse spécifique du bois (flore et faune).

La hauteur des arbres caractérise les écosystèmes forestiers. Les animaux élisent domicile à des étages spécifiques. Ce partage vertical permet ainsi de multiplier les niches écologiques. Un boisement sera d'autant plus riche qu'il multiplie les habitats naturels (divers feuillus d'âges variés, taillis et futaies, vieux arbres maintenus en place, bois mort laissé au sol, zones herbacées ouvertes).

Les arbres sont utiles, même en fin de vie : les cavités des vieux arbres sont propices à la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux (pics, chouettes), de chauves souris (barbastelles) et d'autres mammifères (écureuils).

Les arbres morts, au sol et sur pied, ont un rôle écologique important : présence de nombreux champignons et d'insectes saproxyliques (grand capricorne, lucane cerf volant...) spécifiques.
- La présence de lisières :

Plus la lisière est étagée (arbres, arbustes, zone herbacée), plus elle est riche en insectes, fleurs...
- Un réseau de bosquets :

La présence de bosquets voisins favorise la circulation de la faune (zones relais). Les massifs boisés plus importants servent de refuge à une faune spécifique (rapaces forestiers...) dans ce contexte de boisements morcelés.

■ Intérêt paysager, cadre de vie

- Les bois et bosquets participent à l'identité paysagère du territoire.
- Promenade, chasse, cueillette

■ Intérêt économique

- Bois d'oeuvre, bois de chauffage.

Critères à apprécier pour estimer la qualité du milieu

■ Ces critères permettent de donner « des jalons » pour :

- Apprécier la qualité écologique du milieu.
- Evaluer les enjeux et les hiérarchiser.
- Définir, le cas échéant, le type d'action à mettre en œuvre pour améliorer l'état ou la fonctionnalité écologique des éléments étudiés.

- Les critères sont indépendants les uns des autres (un élément défavorable pour un critère ne préjuge pas de l'appréciation des autres critères).

- Les critères présentés sont ceux élaborés par le CRPF Midi pyrénées et l'IDF pour la création de l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP).
<http://www.foretpriveefrancaise.com>.

■ Signification des signes + et - :

- + : Renforce la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné.
- - : Nuit ou diminue la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné.

Intérêt / Fonction	Critères d'évaluation	+	-
Intérêt biologique	Essence forestière	Plusieurs espèces autochtones	Une seule espèce et/ou absence de ces espèces
	Structure verticale	Plusieurs strates étagées (de la strate herbacée aux ligneux hauts)	Une ou deux strates de ligneux hauts
	Bois morts et microhabitats liés aux arbres	Quelque soit l'essence : - Présence de bois morts sur pied - Présence de bois morts au sol - Présence de très gros arbres vivants (présence probable de cavités).	Absence ou densité très faible
	Habitats associés	- Présence de petites clairières - Présence de ruisseaux, mares, zones humides.	Absence
	Age et historique	- Etat boisé supérieur à 200 ans (carte de Cassini).	Peuplement ne faisant pas partie d'une forêt ancienne
	Continuité	Bois à proximité, haies, milieux relais	Boisement isolé et fragmenté



Réglementation

■ Réglementation liée à la gestion sylvicole en forêt privée

- **Le Plan Simple de Gestion (PSG)**
 - C'est un document de réflexion et de prévision des coupes et travaux soumis à l'agrément du CRPF (Centre régional de la Propriété Forestière).
 - Véritable outil de gestion pour le propriétaire, il peut être volontaire (forêts de 10 ha minimum) ou obligatoire (à partir de **10 ha** si une aide publique est sollicitée, sinon, à partir de **25 ha** pour les futaies ou taillis de châtaigniers et de **40 ha** pour les autres taillis). Il est possible que ces seuils soient prochainement abaissés.
 - Dans son PSG, le propriétaire précise ses objectifs, fixe la nature et les dates des coupes et travaux prévus. Mais il peut librement avancer ou retarder chaque opération dans la limite de 5 ans. Il peut aussi modifier ou refaire à tout moment un PSG qu'il soumettra de nouveau à l'agrément du CRPF.
 - Lorsqu'une vente porte sur une forêt bénéficiant d'un PSG en vigueur, l'acte notarié doit en mentionner l'existence.
- **Le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)**
 - Pour les forêts, bois et taillis de moins de dix hectares, le propriétaire peut adhérer librement au CBPS.

■ Réglementation liée aux coupes de bois en forêt privée

- La coupe est suivie d'un défrichement :
 - Un défrichement modifie la destination forestière du sol alors que la coupe d'arbres est une opération sylvicole qui ne modifie en rien la vocation forestière du sol.
 - Au dessus de 4 ha pour un terrain privé et quelque soit la surface pour un terrain communal, une autorisation de défricher doit être préalablement obtenue auprès de la DDT.
- La coupe n'est pas suivie d'un défrichement et le bois est concerné par un PSG :
 - Si la coupe est prévue dans le PSG, aucune autorisation à demander, même en cas d'inscription dans le PLU.
 - Sinon, autorisation de coupe extraordinaire à demander.
- Le bois est classé dans le PLU au titre des EBC (Espace Boisé Classé - article L130-1 du code de l'urbanisme).
 - La coupe d'arbres doit être autorisée par le maire, quelque soit la surface, qu'il y ait, défrichement ou pas.



Contacts et conseils techniques

- **CRPF** : www.crpf-midi-pyrenees.com ou La Milliasolle - BP 89 - 81003 ALBI CEDEX - tél. : 05 63 48 83 72



Sur la commune de Lasgrais

- **Quelques chiffres clés sur la commune** (d'après la photo aérienne 2006):

Nombre d'éléments	54
Surface totale	61 ha

- **Exemples**



**Bosquet de Chêne
pubescent (vers les
Mèjès)**



**Paysage ouvert
(Mèjès) atténué par
les zones boisées**



**Bois sur station plus « fraîche » à
Alisier torminal, Chêne sessile,
Erable champêtre, Chêne pédonculé
(vers Camps)**



**Bois pâturé, absence de sous-
étage (Castéla)**

FICHE 3

Bords de champ - bandes enherbées

Les bords de champ, talus, chemins, fossés sont souvent considérés comme des espaces délaissés, contraignants à entretenir. Or, ces bordures, transition entre les espaces cultivés et les éléments naturels fixes du paysage, présentent de réels intérêts pour l'environnement et méritent, de ce fait, une attention particulière.

On distingue

- Talus - bord de chemins - fossés :
 - même si leur largeur est faible, ces espaces représentent une surface importante ;
 - un entretien raisonné de ces milieux permet d'optimiser leur intérêt.
- Bandes tampons :
 - les agriculteurs, percevant des aides PAC, doivent implanter des bandes tampons d'une largeur de 5 mètres minimum, le long de tous les cours d'eau qui traversent ou bordent les parcelles de leur exploitation. Ces bandes sont enherbées, boisées ou arbustives. Ce dispositif a pour objectif de limiter la pollution des cours d'eau en filtrant les nitrates et les autres intrants qui pourraient ruisseler, d'où leur nom de zones tampons.

Leur intérêt

- Intérêt agronomique - qualité de l'eau - préservation des sols
 - Situées perpendiculairement à la pente, ces bandes participent à la lutte contre l'érosion lors de forts orages,
 - situées le long des ruisseaux, elles facilitent l'infiltration des eaux de ruissellement (piège à phytosanitaires et à nitrates),
 - les talus, situés en rupture de pente, ainsi que les berges de fossés permettent de lutter contre l'érosion s'ils sont enherbés,
 - un couvert herbacé dense offre un refuge apprécié des insectes auxiliaires des cultures, comme les carabes.
- Intérêt biologique
 - Lieux de quiétude pour la faune sauvage, ces bandes sont un refuge et un site de nidification pour les oiseaux comme la perdrix et l'alouette
 - La présence de plantes à fleurs dans les bandes herbeuses favorise la diversité en insectes friands de pollen et de nectar ;
 - La richesse en insectes et vers de terre en fait des garde manger de choix pour les oiseaux et les petits mammifères ;
 - Ces zones peuvent également constituer des réservoirs pour des plantes en régression (plantes des moissons), certaines de ces espèces étant protégées au niveau national ;
 - En bordure de ripisylve, de haies ou de lisières de bosquets, les bandes enherbées renforcent l'effet « lisière » : zone de transition où convergent les espèces des différents milieux.
- Intérêt paysager
 - Ces milieux apportent de la diversité (rupture visuelle).

Critères à apprécier pour estimer la qualité du milieu :

- Ces critères permettent de donner « des jalons » pour :
 - Apprécier la qualité écologique du milieu ;
 - Evaluer les enjeux et les hiérarchiser ;
 - Définir, le cas échéant, le type d'actions à mettre en œuvre pour améliorer l'état ou la fonctionnalité écologique des éléments étudiés.
- Les critères sont indépendants les uns des autres (un élément défavorable pour un critère ne préjuge pas de l'appréciation des autres critères).
- Signification des signes + et - :
 - + : Renforce la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné ;
 - - : Nuit ou diminue la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné.

Intérêt	Critères d'évaluation	+	-
Qualité de l'eau et préservation des sols	localisation	- Perpendiculaire à la pente - Le long des cours d'eau	
	surface	- largeur suffisante (> à 5 à 10 mètres) pour jouer un rôle de filtre	
Biodiversité	entretien	- 1 intervention (fauche ou broyage) hors période sensible pour la faune et la flore (après le 15 juillet)	- Intervention fréquente (bord de route)
	continuité	- Associée à une haie, un bosquet, un talus	- Isolée, discontinue
	Type de couvert	- Couvert spontané, diversifié ou mélange dans le cas de bandes enherbées (présence de légumineuses dans le mélange attirant de nombreux insectes)	- Couverts homogènes ou présence d'espèces envahissantes (Sèneçon du cap, Robinier)

Réglementation

- Bandes tampons : pour les agriculteurs, percevant des aides PAC, respect obligatoire du cahier des charges BCAE (Bonnes Conditions agricoles et environnementales - réglementation PAC).

Conseils techniques - contact

- Chambre d'agriculture du Tarn



Sur la commune de Lasgrais

- **Quelques chiffres clés sur la commune** (d'après enquête auprès des agriculteurs) :

Bandes tampons implantées par les agriculteurs en bord de cours d'eau	12 kms
---	--------

- **Exemples**



Bande enherbée associée à un cours d'eau (D30)



Bande enherbée en lien avec une prairie naturelle et une zone boisée (Jean-Grand)

FICHE 4

Prairies naturelles

Il s'agit de prairies présentant un cortège floristique diversifié et spontané, n'ayant été ni retournées, ni resemées.

Même si on les qualifie de naturelles, c'est le travail de l'homme qui maintient ces prairies en l'état, grâce à la fauche ou au pâturage. Faute d'entretien, ces agrosystèmes s'enrichissent et évoluent vers un stade forestier.

On distingue

De nombreux facteurs influencent la structure et la composition des prairies :

■ Les conditions morpho-pédologiques :

- La richesse du sol et sa structure, le pH, les conditions d'humidité et l'exposition conditionnent la présence de communautés végétales différenciées - prairies oligotrophes (maigres) sur sol pauvre et drainant, prairies mésophiles en condition moyenne.
- Tous ces types sont imbriqués à l'échelle locale (haut de versant bien exposé, combe) et au niveau de l'unité paysagère (coteaux calcaires, terrasses alluviales ...).

■ Les modalités de gestion : les pratiques de fauche, de pâturage et l'apport d'intrants influencent fortement le cortège de plantes présentes dans la prairie :

- La fauche va sélectionner des espèces de grandes tailles (grandes graminées, ombellifères, centaurees, scabieuses,...) et permettra la présence d'un couvert « haut » au printemps.
- Le pâturage et le piétinement favoriseront les plantes à rosettes et certaines légumineuses.
- La fertilisation (azotée notamment) sélectionne les espèces précoces et à croissance rapide sur le plan fourrager (ray-grass, pâturin, fétuque). Un faible niveau d'intrants est garant d'une certaine diversité floristique.

Leur intérêt

■ Intérêt biologique

- Au-delà de leur richesse botanique, parfois remarquable, les prairies naturelles sont très attractives pour la faune.
- Les modes d'exploitation (fauche, pâturage) sont favorables à différents insectes :
 - Aux orthoptères, aux insectes pollinisateurs (prairies fauchées notamment).
 - Aux insectes coprophages attirés par les déjections (pâturages).
- Les prairies constituent donc des zones de ressources alimentaires très importantes pour l'avifaune, les mammifères (faune cynégétique, rongeurs...).

■ Intérêt agronomique

- Les prairies sont des surfaces valorisées par l'élevage : stock fourrager, pâturage.
- A l'échelle du territoire, l'enherbement permanent diminue le ruissellement, favorise l'infiltration et joue donc un rôle important dans la protection des sols (lutte contre l'érosion sur les versants de coteaux) et la qualité de l'eau (à proximité des cours d'eau notamment).

■ Intérêt paysager

- Par leur couvert permanent et les nombreuses plantes à fleurs qu'elles abritent, les prairies naturelles offrent une diversité paysagère souvent associée à des structures bocagères (arbres isolés, haies, ...).

Critères à apprécier pour estimer la qualité du milieu :

■ Ces critères permettent de donner « des jalons » pour :

- Apprécier la qualité écologique du milieu.
- Evaluer les enjeux et les hiérarchiser.
- Définir, le cas échéant, le type d'action à mettre en œuvre pour améliorer l'état ou la fonctionnalité écologique des éléments étudiés.

- Ces critères sont indépendants les uns des autres (un élément défavorable pour un critère ne préjuge pas de l'appréciation des autres critères).

■ Signification des signes + et - :

- + : Renforce la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné.
- - : Nuit ou diminue la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné.

Intérêt	Critères d'évaluation	+	-
Intérêt biologique	Diversité floristique	Espèces patrimoniales Cortèges floristiques typiques et diversifiés	Espèces indicatrices de dégradation (embroussaillage, piétinement, excès d'azote)
	Gestion	Fauche, pâturage	Abandon (enfrichement), destruction
	Agencement	Présence de haies, de bosquets à proximité	Site « enclavé » ou isolé

Réglementation

■ Aides PAC (Politique Agricole Commune)

- Définition PAC de la Prairie permanente : Terre consacrée à la production d'herbe qui ne fait pas partie du système de rotation des cultures depuis 5 ans et plus.
- Depuis la mise en œuvre de la conditionnalité des aides PAC en 2005, la France est tenue, comme tous les Etats membres de l'Europe, de maintenir, chaque année, au niveau national, sa surface en prairies permanentes. En 2010, la surface en prairies permanentes a diminué de 2,26 % au niveau national. Si ce taux baisse à nouveau en 2011, des mesures contraignantes devront être mise en œuvre.

Conseils techniques - contact

■ Chambre d'agriculture du Tarn

Sur la commune de Lasgraisses

- **Quelques chiffres clés sur la commune** (d'après enquête auprès des agriculteurs)

Surface communale en Prairie permanente	28 ha
Part de la SAU communale	2,50%

- **Exemples**



A l'instar des prairies naturelles, certaines cultures jouent également un rôle de ressource pour de nombreux insectes – Luzerne



des prairies naturelles hétérogènes dans leur composition et leur structure. Ici, prairie de fauche en bord de cours d'eau (vers Camps).

FICHE 5

Pelouses et landes

Il s'agit souvent de petits îlots relictuels herbacés et/ou arbustifs au sein des exploitations agricoles. Leur présence est liée :

- à un sol peu profond, ne permettant pas de stocker l'eau,
- à la faible valeur agronomique du sol et à la topographie rendant impossible la mise en culture.

Historiquement, ces pelouses et landes étaient souvent valorisées par le pâturage. Certaines le sont encore.

On distingue

■ Les pelouses :

- Dominées par des petites graminées, souvent en mosaïque avec des zones arbustives.
- Végétation variant selon la nature du sous sol, calcaire ou acide,
- Milieu évoluant naturellement vers la forêt, faute d'entretien (dynamique d'évolution plus ou moins rapide selon les conditions de sol)

■ Les landes :

- Dominées par des arbustes (recouvrement supérieur à 30 %).
- Sur sol calcaire : genevriers, buis.
- Sur sol acide : bruyère, callune, genêt, ajonc.
- Comme les pelouses, ces milieux évoluent vers un stade forestier, parfois très rapidement (5 à 10 ans, fourrés à genêts, ajoncs) ou plus lentement (landes à bruyère).

Leur intérêt

■ Intérêt biologique : milieux riches ayant une valeur patrimoniale importante

- Espèces animales et végétales caractéristiques et parfois menacées, certaines protégées et/ou reconnues à l'échelle européenne.
- Orchidées pour les pelouses calcaires, en limite de répartition occidentale.
- Milieux assurant des fonctions importantes pour la faune.
- Site de nidification pour les espèces nichant au sol (par exemple, alouettes pour les formations les plus ouvertes, busards pour les formations plus fermées).
- Lieux de vie pour une diversité d'insectes (papillons, sauterelles, criquets...).

■ Intérêt agronomique

- Des zones abritées des intempéries et de la forte chaleur grâce aux arbres et arbustes, appréciées du bétail.
- Des parcelles utilisables en fin de saison, « garde manger ».
- Une ressource fourragère diversifiée (légumineuses, petites graminées, feuillages).
- Des zones riches en espèces mellifères.

■ Intérêt cynégétique

- Sites refuges pour la faune cynégétique.
- Aménagements mis en place par les chasseurs (agrenoirs, garennes).



Critères à apprécier pour estimer la qualité du milieu

■ Ces critères permettent de donner « des jalons » pour :

- Apprécier la qualité écologique du milieu.
- Evaluer les enjeux et les hiérarchiser.
- Définir, le cas échéant, le type d'actions à mettre en œuvre pour améliorer l'état ou la fonctionnalité écologique des éléments étudiés.

- Les critères sont indépendants les uns des autres (un élément défavorable pour un critère ne préjuge pas de l'appréciation des autres critères).

■ Signification des signes + et - :

- + : Renforce la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné.
- - : Nuit ou diminue la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné.

Intérêt	Critères d'évaluation	+	-
Intérêt biologique	Etat	Présence d'espèces typiques (sol calcaire : Aphyllante de Montpellier, Stelline douteuse, Germandrée petit chêne). Sol acide : Bruyère à balai, ciste à feuille de sauge	Présence d'espèces traduisant une dégradation : - embroussaillage : brachypode, genêt d'Espagne, prunellier - espèces invasives : Pyracanthus, Sèneçon du Cap
	Gestion	Entretien régulier (pâturage, entretien mécanique)	- Aucune intervention , - Dégradation (terrain de cross), - Destruction, retournement
	Répartition sur le territoire	Réseau de sites de petite surface Site de grande surface	Site isolé, relictuel



Réglementation

- Ces milieux ne font l'objet d'aucune réglementation spécifique sur la commune.
- Toutefois, certaines espèces présentes peuvent bénéficier d'un statut de protection départementale, régionale ou nationale.
- La plupart de ces milieux sont reconnus à l'échelle européenne dans le cadre de la Directive Habitat.



Contacts - conseils techniques

- Chambre d'agriculture du Tarn – pôle biodiversité et gestion des milieux naturels.
- Conseil général du Tarn – pôle Espaces Naturels Sensibles.
- Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN Midi Pyrénées).



Sur la commune de Lasgrais

- **Quelques chiffres clés sur la commune** (d'après la photo aérienne 2006):

Nombre de sites	6
Surface totale sur la commune	6 ha

- **Exemples**



Les pelouses sèches de la Sole abritent une flore typique et diversifiée. Cette dernière souffre de la colonisation par les faciès arbustifs (Genévrier notamment)



Les pelouses calcicoles, anciennement pâturées, ne sont plus entretenues et tendent à se fermer. Ourlet à Brachypode penné => Colonisation arbustive => Bois de chêne pubescent – Pelouse colonisée par le Chêne pubescent (Sud de Belbèze)



Oedicnème criard et Stéline douteuse. Une partie des coteaux calcaires de Lasgraïsses sont inclus en partie dans une ZNIEFF.

Dans les secteurs d'accotement, le site abrite des pelouses à Brome érigé, des pelouses très sèches (Xerobromion) et des formations méditerranéennes à Aphyllantes.

On citera notamment la présence de la Leuzée conifère, du Cardoncelle mou, de la Catananche bleue, de l'Aphyllanthe de Montpellier ou de la Stéline douteuse.

La présence d'un cortège faunistique remarquable est également à signaler (Empuse, Oedicnème criard, Pipit rousseline ...)

FICHE 6

Arbres isolés - petit patrimoine bâti

Chargés de symboles et de mémoire, ces éléments marquent le paysage rural. Témoins de l'histoire rurale du territoire, ils constituent des richesses à préserver.

On distingue

- Arbres isolés : Certains de ces arbres peuvent être qualifiés de remarquables, de part leur âge, leur essence (feuillus précieux notamment chênes), leur conformation (arbres têtards, émondés), leur localisation.
- Petit patrimoine bâti : encore appelé patrimoine rural ou patrimoine vernaculaire, il s'agit d'éléments dont l'usage est aujourd'hui abandonné. Ils sont souvent en mauvais état, faute d'entretien.
 - Lié à l'eau : lavoirs, puits ;
 - Religieux : croix, statues ;
 - Pigeonnier, cabane, murets ;

Leur intérêt

■ Intérêt biologique

- Du vieux bâti :
 - habitat pour de nombreuses espèces (oiseaux et chauves souris profitent des abris créés, les abeilles sauvages nichent également dans les interstices entre les pierres).
- Des arbres isolés :
 - dans les zones de plaine, les branchages de ces grands arbres servent de perchoirs pour de nombreux oiseaux, et notamment les rapaces,
 - les cavités des vieux arbres isolés sont également des microhabitats très intéressants notamment pour les oiseaux (pics...).

■ Intérêt paysager :

- Ces éléments, en particulier ceux positionnés à des endroits stratégiques (arbres isolés, croix), constituent des points de repères visuels dans le paysage.
- Ils augmentent la diversité du paysage et marquent l'identité du territoire.

■ Intérêt historique :

- Témoins de savoir faire locaux, d'activités traditionnelles, ils participent à la mémoire collective.

Critères à apprécier pour estimer la qualité du milieu :

■ Ces critères permettent de donner « des jalons » pour :

- Apprécier la qualité écologique du milieu,
- Evaluer les enjeux et les hiérarchiser,
- Définir, le cas échéant, le type d'action à mettre en œuvre pour améliorer l'état ou la fonctionnalité écologique des éléments étudiés.

■ Les critères sont indépendants les uns des autres (un élément défavorable pour un critère ne préjuge pas de l'appréciation des autres critères).

■ Signification des signes + et - :

- + : Renforce la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné
- - : Nuit ou diminue la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné

Intérêt	Critères d'évaluation	+	-
patrimonial	Type	- élément marquant l'identité du territoire - élément unique ou spécifique	/
écologique	Configuration	- présence d'éléments attractifs pour la faune : cavités, interstices, zones abritées des courants d'air	- absence de ces éléments - mauvais état, restauration entraînant la disparition de ces microhabitats
	Contexte	- zone bocagère à ressource importante	/

Réglementation

- Certaines espèces tels les chauves souris et les rapaces nocturnes sont protégées par la loi française relative à la protection de la nature de 1976.
- Classement des arbres remarquables : classement possible en EBC (espaces boisés classés) : cf FICHE 1.

Contacts - conseils techniques

- **Arbres et paysages tarnais** (pour l'entretien des arbres champêtres)
- **CAUE** (pour la réhabilitation du petit patrimoine bâti)
- **CREN Midi Pyrénées** (pour les chiroptères)

Sur la commune de Lasgraisses



Pigeonnier en ruine
(vers Magrin et au
N-O)





Conté : bâti remarquable
dans le paysage rural



Gros chêne (Jean-Grand)



Bouquet de chênes isolés
(vers Bouchet)



Noyer (vers Borie
Neuve)

Les lacs collinaires, créés par les agriculteurs durant les dernières décennies, marquent aujourd'hui le paysage.
De part leur taille, les mares sont des points d'eau plus discrets du paysage agricole traditionnel.

On distingue

■ Les lacs collinaires

- Ces plans d'eau ont un rôle économique de réserve d'eau pour l'irrigation.
- Leur configuration est variée (surface, profondeur, type de digues...).

■ Les mares

- Etendues d'eau stagnantes, les mares sont soit naturelles, soit créées par l'homme.
- De faible profondeur (moins de 1 mètre en général), elles peuvent s'assécher une partie de l'année.
- Traditionnellement, ces mares étaient utilisées pour l'abreuvement du bétail.
- Aujourd'hui, beaucoup de ces points d'eau ont tendance à être abandonnés : comblement, envasement.

Leur intérêt

■ Intérêt biologique

- Entre milieu terrestre et aquatique, ces zones abritent des espèces variées et strictement liées à ces milieux (amphibiens, odonates, végétaux aquatiques ...).
- Selon leur configuration, les plans d'eau peuvent également constituer des zones d'alimentation et de repos pour de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau (anatidés, limicoles...).
- Un réseau de mares et de plans d'eau fonctionnels, lorsqu'il existe, assure la circulation des espèces sur le territoire.

■ Intérêt paysager

- Ces mares et plans d'eau, peuvent contribuer, s'ils sont entretenus et aménagés, à un paysage attrayant.

Critères à apprécier pour estimer la qualité du milieu

■ Ces critères permettent de donner « des jalons » pour :

- Apprécier la qualité écologique du milieu.
- Evaluer les enjeux et les hiérarchiser.
- Définir, le cas échéant, le type d'action à mettre en œuvre pour améliorer l'état ou la fonctionnalité écologique des éléments étudiés.

■ Les critères sont indépendants les uns des autres (un élément défavorable pour un critère ne préjuge pas de l'appréciation des autres critères).

■ Signification des signes + et - :

- + : Renforce la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné.
- - : Nuit ou diminue la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné.

Intérêt	Critères d'évaluation	+	-
Intérêt écologique	Configuration	- Présence d'eau à des périodes « clés » (reproduction) : fin d'hiver à fin printemps. - Profil de berge en pente douce. - Un contour sinueux augmente la surface des berges (micro-habitats).	- Comblement. - Berges abruptes - Fluctuations fréquentes du niveau.
	Pourtour	- Bordure enherbée : prairie, bande enherbée d'au moins 2 mètres. - Présence de milieux associés : ceinture de végétation aquatique, zone humide en queue de lac.	- Sol nu, pas de bande enherbée.
	Gestion	- Entretien des berges en dehors de la période de reproduction des amphibiens et des libellules, soit plutôt en début d'automne.	- Introduction de poissons
	Ensoleillement (pour les mares)	- 1/3 des berges sans végétation arbustive ou arborée (objectif : 2/3 de la surface éclairée)	- Mare recouverte de végétation.
	Réseau	- Présence de mares ou plans d'eau à moins de 500 mètres.	- point d'eau isolé.

Réglementation

- La création d'un plan d'eau est soumise à procédure d'autorisation ou de déclaration Loi sur l'Eau suivant les seuils :
 - Superficie en eau supérieure à 3 ha : autorisation
 - Superficie en eau comprise entre 0,1 et 3 ha : déclaration
- Selon la localisation, s'applique également la réglementation sur les zones humides (cf FICHE 8)
- **Contact** : DDT du Tarn

Conseils techniques

- **Chambre d'agriculture du Tarn**



Sur la commune de Lasgraisses

- **Quelques chiffres clés sur la commune** (à partir d'enquêtes auprès des agriculteurs et de la photo aérienne 2006)

Nombre de mares	1
Nombre de lacs collinaires	8

- **Exemples**



Lacs en fin en saison





Lacs (vers Malpas) : la présence de bandes enherbées plus larges peut améliorer sensiblement l'intérêt biologique de ces réserves.



Puits et abreuvoir (Jean-Grand). Les points d'eau même de petite taille peuvent avoir un intérêt pour la reproduction des amphibiens (Triton palmé par exemple)

Les zones humides sont généralement définies comme des espaces de transition entre terre et eau. Le terme zones humides désigne un ensemble de milieux différents mais possédant tous le même point commun, celui d'avoir un fonctionnement intimement lié à l'eau.

Les conditions de sol et de végétation déterminent le caractère humide de la parcelle (loi sur l'eau du 03 janvier 1992, loi DTR du 23 février 2005).

On distingue

- **Prairies humides** : végétation herbacée basse dominée par des espèces hygrophyles (certaines graminées, carex, joncs, renoncule rampante,...), gérées par la fauche ou le pâturage. Selon la nature de sol, le type d'engorgement et la gestion, on distingue plusieurs types de prairies humides.
- **Mégaphorbiaies** : végétation herbacée haute (supérieure au mètre). Ce milieu se développe souvent en l'absence d'entretien et correspond à un stade transitoire entre la prairie humide et le boisement humide.
- **Roselières** : végétation dominée par de grands hélophytes (roseaux, massettes) formant des massifs denses en contact avec la nappe d'eau. Il s'agit souvent de petites unités associées à des points d'eau (lacs, mares, écoulement diffus).
- **Boisements marécageux** : végétation composée d'une strate arborescente dominante (Aulne glutineux, Saule roux, Saule blanc), phase d'évolution terminale des stades plus jeunes (prairie humide, roselière...).

Leur intérêt

- **Régulation des régimes hydrologiques** : les zones humides retardent le ruissellement des eaux de pluies vers l'aval du bassin versant. Elles constituent souvent des zones d'expansion de crues pour les rivières. De plus, telles des éponges, elles "absorbent" momentanément l'excès d'eau pour le restituer progressivement, lors des périodes de sécheresse. Elles diminuent donc l'intensité des crues et soutiennent les débits des cours d'eau en période d'étiage.
- **Auto-épuration** : elles contribuent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau en agissant comme filtre épurateur. En effet, elles favorisent les dépôts de sédiments et sont le siège de dégradations biochimiques (notamment grâce aux bactéries), de désinfection (grâce aux ultraviolets), d'absorption, de stockage et de dégradation par les végétaux des éléments nutritifs issus du bassin versant (nitrates, phosphates).
- **Réservoir biologique** : de nombreuses espèces végétales et animales vivent de façon permanente ou transitoire dans les zones humides (amphibiens, reptiles, odonates). Les zones humides assurent ainsi des fonctions d'alimentation, de reproduction mais aussi de refuge. Elles se caractérisent par une productivité biologique nettement plus élevée que les autres milieux.
- **Patrimoine culturel et paysager**

Critères à apprécier pour estimer la qualité du milieu

■ Ces critères permettent de donner « des jalons » pour :

- Apprécier la qualité écologique du milieu,
- évaluer les enjeux et les hiérarchiser,
- définir, le cas échéant, le type d'actions à mettre en œuvre pour améliorer l'état ou la fonctionnalité écologique des éléments étudiés.

■ Les critères sont indépendants les uns des autres (un élément défavorable pour un critère ne préjuge pas de l'appréciation des autres critères).

■ Signification des signes + et - :

- + : Renforce la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné
- - : Nuit ou diminue la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné

Intérêt	Critères d'évaluation	+	-
Intérêt hydrologique	Contexte	- Pas d'altération des caractéristiques hydrologiques en aval ou en amont de la zone	- Réseaux de drainage, aménagements hydrauliques (fossé,...)
	Position topographique, superficie	- Surface significative (de l'ordre de l'hectare) ou réseau de Zones Humides sur le même bassin versant	- Sites isolés, relictuels
Intérêt biologique	Etat	- Cortège floristique typique ou diversifié, - Présence d'espèces patrimoniales (flore ou faune) : Orchis laxiflora, Jacinthe de Rome, Succise des prés	- Espèces traduisant une dégradation ou espèces envahissantes - banalisation du cortège floristique (abandon)
	Gestion	- Pâturage, fauche pour les prairies humides - Pas d'intervention pour les boisements humides	- Apport d'intrants - Plantation (peupliers) - Remblaiement

Réglementation

■ La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 rappelle les fonctionnalités hydrauliques et patrimoniales des zones humides.

En application des articles L214-7-1 et R211-108 du code de l'environnement, l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 et la circulaire qui lui est relative précise les critères de définition et de délimitation des zones humides.

■ Certains travaux sont soumis à autorisation ou déclaration :

Décret n°93-743 du 29 mars 1993, Article R214-1 du code de l'environnement

Les travaux d'assèchement, de mise en eau, d'imperméabilisation, et de remblais des zones humides sont soumis à :

- autorisation si la superficie de la zone impactée est supérieure ou égale à 1ha
- déclaration si la superficie de la zone impactée est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 1 ha



Conseils techniques – contact

- **Pôle Zones humides du Tarn – Conseil général du tarn** <http://zones-humides.tarn.fr/>
- **Services de l'Etat**
 - **DDT** : Cité administrative 19, rue de Ciron 81013 ALBI CEDEX 09
tel : 05-81-27-50-01
 - **ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)** : Cité administrative - Bâtiment D - 1er étage . 20, avenue Maréchal Joffre 81000 ALBi
tel : 05-81-27-54-30



Sur la commune de Lasgraïsses

- **Quelques chiffres clés sur la commune** (à partir de la photo aérienne 2006) :

Nombre de sites	1
Nombre d'hectares	0,06 ha

- **Exemples**



Boisement humide à
Frêne à feuilles étroites
(vers les Aymerix)

SCOT du pays du vignoble gaillacois, Bastides et val Dadou

FICHE Zonage 9

Cadrage

- Le SCoT est un outil prospectif de planification urbaine qui remplace les anciens schémas directeurs.
- Les SCoT ont été instaurés par la Loi du 13/12/2000 (Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain), elle-même modifiée par la Loi Urbanisme et Habitat du 02/07/2003.
- Le SCoT fixe pour 20 ans des orientations générales en matière d'aménagement et d'urbanisme.
- Conçu dans une perspective de développement durable, il détermine pour le territoire du Pays, une stratégie globale d'aménagement qui définit les grands équilibres du développement et met en cohérence l'ensemble des politiques publiques sectorielles : protection des espaces naturels, habitat, implantations commerciales, déplacements, activités.
- Les 3 documents qui constituent le SCoT sont :
 1. Le rapport de présentation : le diagnostic du territoire et le rapport sur l'état initial de l'environnement.
 2. Le PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable : le projet politique du territoire (ou du Syndicat Mixte).
 3. Le Document d'Orientations Générales (DOG) : qui fixe les prescriptions et les recommandations (Partie opposable).

Sur le territoire

- Lorsqu'une ou plusieurs communes s'engagent dans l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme, elles associent le SCoT tout au long de la procédure. Le SCoT devient la règle locale supérieure. Chaque carte communale, PLU, PLU intercommunal doit être compatible avec le SCoT.
- Le DOG du SCOT du pays du vignoble gaillacois, Bastides et val Dadou comprend un volet concernant les espaces naturels : les PLU des communes tiendront compte des prescriptions et des recommandations concernant ces espaces
- **Extrait du DOG : « Les espaces et sites naturels à protéger »**
 - Protéger les espaces d'intérêt écologique majeur
 - Conforter les réseaux écologiques sur les plateaux et collines agricoles et dans les grandes vallées
 - Entretenir les milieux calcicoles pour préserver leur intérêt
 - Préserver les zones humides et poursuivre les efforts en matière de reconquête de la qualité écologique des rivières

Contact

Pays "Vignoble Gaillacois, bastides et Val Dadou", Abbaye Saint Michel, 81600 Gaillac
contact : Isabelle DUPONT
Tel : 05 63 40 37 67, **email** : isabelle.dupont@pays-vgbvd.fr

Fiches techniques : Éléments et milieux d'intérêt écologique

Au fil des siècles, l'agriculture a organisé l'espace rural. Témoin des savoir-faire locaux, cette alternance de cultures, de haies et de bois constitue le **paysage rural**, donne une **identité** à la commune et participe à la **richesse écologique**.

Cet espace rural est composé :

- **de parcelles et de productions variées** : cultures, prairies, vignes, friches,
- **d'éléments naturels et semi naturels** : bois et bosquets, arbres isolés, mares et lacs, pelouses et landes,
- **de linéaires qui relient les espaces entre eux et servent de couloirs de circulation à la faune** : haies, bandes enherbées, chemins et bords de champs, ripisylves, fossés.

Critères principaux permettant de caractériser la qualité paysagère et écologique de l'espace rural

- **La diversité (des cultures, des espaces non cultivés, des linéaires...)**

La présence de plusieurs productions permet d'obtenir une mosaïque présentant des complémentarités écologiques (nourriture, couvert, sites de nidification pour la faune sauvage). Les divers milieux annexes (bois et bosquets, d'espaces non cultivés) et les linéaires (haies, linéaires arborées) enrichissent cette mosaïque.

- **La fonctionnalité**

C'est la capacité de chaque élément à remplir différentes fonctions (nourriture, refuge pour la faune, rôle de filtre, abri contre le vent...).

- **L'agencement des éléments entre eux**

Ce facteur est nécessaire pour assurer la circulation des espèces, le niveau de connexion est déterminant pour la qualité du réseau écologique.

Un jeu de fiches techniques

Ces fiches décrivent les différents éléments du paysage selon les critères énoncés ci dessus, elles sont complétées par des exemples pris sur la commune.

Numéro de la fiche	Intitulé de la fiche
FICHE 1	Haies et linéaires arborés
FICHE 2	Bois et bosquets
FICHE 3	Bords de champ – bandes enherbées
FICHE 4	Prairies naturelles ou permanentes
FICHE 5	Pelouses et landes
FICHE 6	Arbres isolés – petit patrimoine bâti
FICHE 7	Mares et lacs collinaires
FICHE 8	Zones humides

FICHE 1

Haies et linéaires arborés

Le terme de **bocage** désigne un type de paysage rural caractérisé par la présence de haies entourant les parcelles de cultures et de prairies. Ces haies forment des réseaux connectés avec un maillage plus ou moins serré.

L'évolution du bocage résulte des évolutions conjuguées du milieu naturel et de la société rurale.

La structure bocagère dépend de :

- la répartition spatiale des haies et du linéaire arboré (maillage),
- la composition spécifique de ce linéaire.

On distingue

■ Les haies

Une haie est une structure arborée linéaire, composée d'arbres de haut jet et/ou d'arbustes d'une largeur moyenne généralement comprise entre 2 et 5 mètres.

- Les haies sont classées selon leur structure :
 - Arbustes : on retrouve les trois essences classiques, à savoir aubépine, prunellier et Cornouiller sanguin. Sur les stations les plus riches, s'ajoutent noisetier, buis, fusain et troène ;
 - Fruitières : présents dans la strate moyenne (pommier, cognassier) ;
 - Arbres de haut jet : chêne et frêne constituent l'ossature de la strate haute lorsqu'elle existe, on parle alors de haies pluristrates (plusieurs hauteurs).
- Les pratiques d'entretien influencent fortement la forme et la taille de la haie :
 - A l'opposé des haies pluristrates, on trouve **les haies résiduelles** :
 - résiduelles en largeur, souvent inférieure à 1 m de large (excès d'entretien et/ou mauvais état sanitaire) ;
 - résiduelles en longueur, lambeaux de haies disséminés (regroupement parcellaire).
- Les haies nouvellement plantées :
 - le choix des essences et la localisation ont pour objectif d'obtenir, au bout de 6 à 7 ans une haie pluristrate fonctionnelle.

■ Les alignements d'arbres

- Ils matérialisent l'entrée d'une ferme ou d'un bourg : mûriers, platanes, chênes.
- En bordure de voirie, on rencontre principalement du Chêne sessile.

■ Les ripisylves : linéaires en bord de ruisseau

- Mélanges d'arbres (aulne, Saule blanc, frêne, peuplier) et d'arbustes (petits saules, sureau, aubépine) en sous-étage.
- Selon la topographie (vallon encaissé, zone de plaine...), le contexte (cultures, prairies pâturées...) et l'historique du cours d'eau, ces linéaires peuvent avoir des structures et des largeurs très différentes : du simple alignement de peupliers à la ripisylve large, diversifiée et continue.



Leur intérêt

■ Intérêt biologique

- Les haies sont de remarquables réservoirs de biodiversité : lieu de reproduction, d'alimentation et de refuge d'une faune sauvage variée.
- Différentes caractéristiques rendent ces structures attractives pour une faune diversifiée :
 - la diversité des essences, qui composent la haie, assure une floraison et une fructification étalée dans le temps : de février (prunellier, cornouiller) au milieu de l'été (églantier, ronces), la floraison est attractive pour les insectes butineurs et pollinisateurs. De plus, les haies portent des fruits et des baies comestibles pour les oiseaux jusqu'au plus fort de l'hiver (lierre par exemple), période où la recherche de nourriture devient difficile,
 - **la diversité des strates végétales** (herbacée, arbustive, arborée) permet de multiplier les possibilités d'alimentation, de refuge et de déplacements (perdrix rouge dans la strate herbacée, merles et grives dans les arbustes, pigeons dans la strate arborée),
 - **la présence d'arbres à cavités, sénescents ou morts** est favorable aux insectes xylophages (capricornes, scolytes, taupins...) qui constituent une réserve alimentaire pour de nombreux oiseaux (grives, merles),
 - la continuité de la haie : lorsque la haie relie des boisements et des milieux naturels entre eux, elle constitue un « couloir de déplacement » ou « corridor biologique » parfois indispensable pour la faune.

■ Intérêt pour la protection du sol, de l'eau

- Grâce à leurs réseaux racinaires, les haies jouent un rôle majeur dans la lutte contre l'érosion ; elles ralentissent les écoulements d'eaux de pluies, favorisent l'infiltration et retiennent la terre.
- En ralentissant les processus de ruissellement, les haies permettent de limiter les crues en désynchronisant les apports dans les cours d'eau.
- A grande échelle, un réseau de haies permet une véritable épuration des polluants en favorisant l'infiltration de l'eau qui peut ensuite alimenter les nappes phréatiques.
- De même, les ripisylves en bordure des cours d'eau maintiennent les berges et jouent également un rôle de filtre. Ces fonctions sont renforcées lorsqu'une bande enherbée est associée.
- Les haies peuvent aussi jouer un rôle brise vent (en fonction de leur orientation, de leur hauteur et largeur) ;

■ Intérêt paysager

- Les haies participent au cadre de vie de la commune : elles créent un maillage structurant le paysage, ouvrant et fermant le champ de vision sur la campagne.
- Les haies permettent de mettre en valeur les abords de ferme et les bords de chemins. A contrario, elles permettent de diminuer l'impact visuel de certaines infrastructures.
- Le type de haies caractérise le paysage du territoire.

■ Intérêt agricole

- Les haies jouent un rôle brise vent pour les cultures et le bétail
- Elles abritent des insectes auxiliaires des cultures, prédateurs des ravageurs

(coccinelles, carabes...).

- Elles permettent la production de bois de chauffage.



Critères à apprécier pour estimer la qualité du milieu :

■ Ces critères permettent de donner « des jalons » pour :

- Apprécier la qualité écologique du milieu.
- Evaluer les enjeux et les hiérarchiser.
- Définir, le cas échéant, le type d'actions à mettre en œuvre pour améliorer l'état ou la fonctionnalité écologique des éléments étudiés.

■ Les critères sont indépendants les uns des autres (un élément défavorable pour un critère ne préjuge pas de l'appréciation des autres critères). Par exemple, la diversité des essences influe sur l'intérêt biologique mais pas sur l'intérêt par rapport à l'érosion.

■ Signification des sigles + et - :

- + : Renforce la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné
- - : Nuit ou diminue la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné

Intérêt / Fonction	Critères d'évaluation	+	-
Erosion	Position topographique	Perpendiculaire à la pente, en contexte de culture. Bord de talus marqué. Bord de cours d'eau (berges abruptes)	Peuplier dominant en bord de cours d'eau (racines superficielles peu efficaces pour le maintien des berges)
	Contexte	Haies en zone de culture Haies associées à une bande enherbée	/
Intérêt biologique	Continuité	Haies continues, haies formant un maillage.	Haies résiduelles non liées à d'autres éléments ou en mauvais état sanitaire.
	Structure	Présence d'une strate arbustive dense et de plus de 2 m de large.	Une seule strate arborée et sans épaisseur.
	Arbres particuliers	Présence d'arbres à potentiel d'accueil pour la faune (cavités).	Structures des haies très homogènes à l'échelle du territoire.
	Diversité des essences	Diversité d'essences locales (cf liste définie par l'association Arbres et Paysages).	Faible diversité, essences non indigènes parfois envahissantes (buddleia...).
Paysage	Arbres particuliers	Présence d'arbres patrimoniaux (arbres tétards, grands arbres...).	/
	Participation à l'insertion paysagère	Plantations en bord de bâtiments industriels, agricoles, voirie, alignements en entrée de ferme.	Les alignements trop « opaques » ont souvent l'effet inverse (Thuja par exemple)



Réglementation

■ Article L 123-1-5-7° du code de l'urbanisme : les éléments du paysage à protéger et mettre en valeur

- La collectivité peut "identifier et localiser" dans le PLU des éléments de paysage qu'elle souhaite mettre en valeur (haies, alignements d'arbres, ripisylves...).
- Elle peut aussi fixer des prescriptions dans le règlement local d'urbanisme, par exemple : « Pour les espaces naturels protégés au titre de l'article L 123-1-5-7° du code de l'urbanisme et reportés sur le document graphique de zonage, seuls les travaux d'entretien sont autorisés ».
- **Effet** : demande déclaration préalable pour tous travaux portant sur un élément identifié.
- **Limites** : cet article permet d'empêcher une destruction mais rien ne permet d'assurer un entretien et une gestion de ces espaces. L'utilisation de cette procédure doit donc se faire dans le cadre d'une concertation locale avec les gestionnaires.

■ Article L 130_1 du code de l'urbanisme : les Espaces Boisés Classés

- Ce classement interdit tout changement d'affectation du sol, de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.
- Les défrichements y sont interdits ainsi que tout autre mode d'occupation du sol. Par ailleurs, les coupes et abattages d'arbres sont soumis à déclaration préalable.
- Cette mesure est plutôt réservée aux boisements à fort intérêt écologique, non susceptibles d'évoluer dans le temps et aux linéaires arborés d'exception.
- **Limites** : Le classement EBC est une protection forte qui sera utilisé avec discernement et parcimonie, sachant que pour garantir une gestion efficace et pérenne de ces espaces, mieux vaut « moins classer » pour « mieux classer ».



Contacts et conseils techniques

- **Arbres et Paysages tarnais** : 05 31 81 99 59 , www.arbrespaysagestarnais.asso.fr.
- Les techniciens de l'association Arbres et Paysages tarnais, opérateur technique départemental spécialiste de l'arbre champêtre, vous accompagneront pour la réalisation et l'entretien de votre plantation.



Sur la commune de Lasgraisses

- **Quelques chiffres clés sur la commune** (d'après la photo aérienne 2006):

Haies et linéaires arborés (en ml)	38 000 ml
Densité par ha de SAU (Surface Agricole Utile)	30 ml / ha

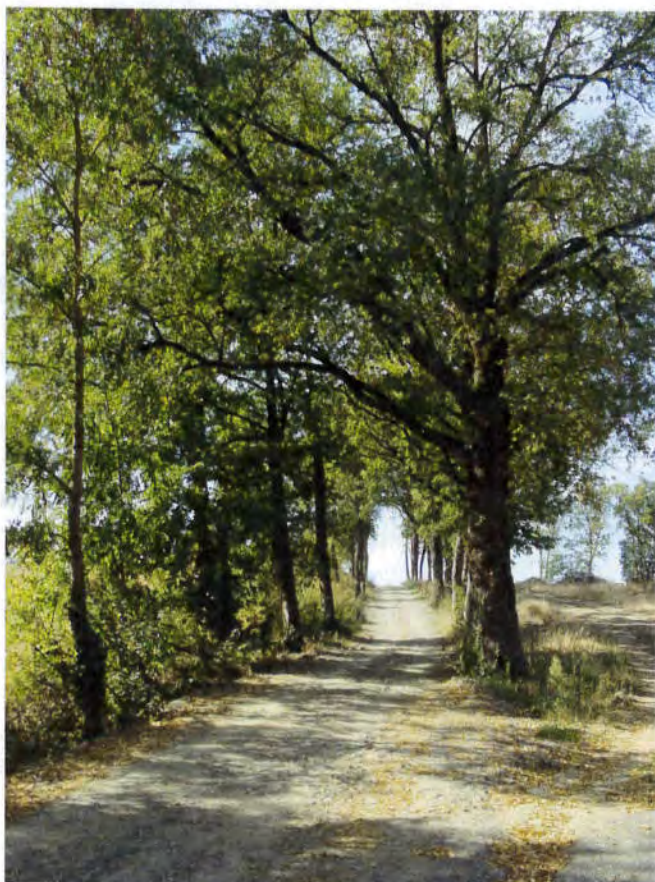
- **Exemples**



Ripisylve bien structurée le long du ruisseau de Sanguinière à aulne, frêne, peuplier.



Haie arbustive relictuelle à églantier, aubépine, prunellier (vers Magrin).



**Alignements de chênes
(Lasgraisses).**



**Haie arbustive (Borie
Neuve) en bord de
route : Nerprun
alaterne, phyllère,
aubépine, cornouiller,
orme, Chêne
pubescent,...
Haie dense et continue**

FICHE 2

Bois et bosquets

- D'après l'IFN (Inventaire Forestier National), la commune se situe dans la région forestière Albigeois - Castrais - Gaillacois :
- Le taux de boisement de la région est de 13,1 %, très inférieur à la moyenne du département et supérieur seulement à celle du Lauragais.
- La forêt se présente sous forme de boqueteaux ou de petits massifs morcelés, localisés principalement sur les versants raides.
- Le Chêne pubescent domine sur les hauts de pente, remplacé par le chêne pédonculé dans les bas de versants et les expositions fraîches, mêlé de châtaigniers sur les sols siliceux.
- Les taillis (rejets de souche) de chênes dominant, parfois mélangés de futaies (arbres issus de graines).

On distingue

- **Bosquets** : ils occupent une superficie comprise entre 5 et 50 ares. Les bosquets ne font pas partie de la surface forestière.
- **Boqueteaux** : ils occupent une superficie comprise entre 50 ares et 4 ha.
- **Bois** : ils occupent une superficie supérieure à 4 ha.
- Les bois et les boqueteaux font partie de la surface forestière, pas les bosquets.

Leur intérêt

■ Intérêt biologique

- Nature du boisement :
La présence d'espèces indigènes et le mélange des essences augmentent la richesse spécifique du bois (flore et faune).
La hauteur des arbres caractérise les écosystèmes forestiers. Les animaux élisent domicile à des étages spécifiques. Ce partage vertical permet ainsi de multiplier les niches écologiques. Un boisement sera d'autant plus riche qu'il multiplie les habitats naturels (divers feuillus d'âges variés, taillis et futaies, vieux arbres maintenus en place, bois mort laissé au sol, zones herbacées ouvertes).
Les arbres sont utiles, même en fin de vie : les cavités des vieux arbres sont propices à la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux (pics, chouettes), de chauves souris (barbastelles) et d'autres mammifères (écureuils).
Les arbres morts, au sol et sur pied, ont un rôle écologique important : présence de nombreux champignons et d'insectes saproxyliques (grand capricorne, lucane cerf volant...) spécifiques.
- La présence de lisières :
Plus la lisière est étagée (arbres, arbustes, zone herbacée), plus elle est riche en insectes, fleurs...
- Un réseau de bosquets :
La présence de bosquets voisins favorise la circulation de la faune (zones relais).
Les massifs boisés plus importants servent de refuge à une faune spécifique (rapaces forestiers...) dans ce contexte de boisements morcelés.

■ Intérêt paysager, cadre de vie

- Les bois et bosquets participent à l'identité paysagère du territoire.
- Promenade, chasse, cueillette

■ Intérêt économique

- Bois d'oeuvre, bois de chauffage.

Critères à apprécier pour estimer la qualité du milieu

■ Ces critères permettent de donner « des jalons » pour :

- Apprécier la qualité écologique du milieu.
- Evaluer les enjeux et les hiérarchiser.
- Définir, le cas échéant, le type d'action à mettre en œuvre pour améliorer l'état ou la fonctionnalité écologique des éléments étudiés.

■ Les critères sont indépendants les uns des autres (un élément défavorable pour un critère ne préjuge pas de l'appréciation des autres critères).

■ Les critères présentés sont ceux élaborés par le CRPF Midi pyrénées et l'IDF pour la création de l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP).
<http://www.foretpriveefrancaise.com>.

■ Signification des signes + et - :

- + : Renforce la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné.
- - : Nuit ou diminue la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné.

Intérêt / Fonction	Critères d'évaluation	+	-
Intérêt biologique	Essence forestière	Plusieurs espèces autochtones	Une seule espèce et/ou absence de ces espèces
	Structure verticale	Plusieurs strates étagées (de la strate herbacée aux ligneux hauts)	Une ou deux strates de ligneux hauts
	Bois morts et microhabitats liés aux arbres	Quelque soit l'essence : - Présence de bois morts sur pied - Présence de bois morts au sol - Présence de très gros arbres vivants (présence probable de cavités).	Absence ou densité très faible
	Habitats associés	- Présence de petites clairières - Présence de ruisseaux, mares, zones humides.	Absence
	Age et historique	- Etat boisé supérieur à 200 ans (carte de Cassini).	Peuplement ne faisant pas partie d'une forêt ancienne
	Continuité	Bois à proximité, haies, milieux relais	Boisement isolé et fragmenté



Réglementation

■ Réglementation liée à la gestion sylvicole en forêt privée

- **Le Plan Simple de Gestion (PSG)**
 - C'est un document de réflexion et de prévision des coupes et travaux soumis à l'agrément du CRPF (Centre régional de la Propriété Forestière).
 - Véritable outil de gestion pour le propriétaire, il peut être volontaire (forêts de 10 ha minimum) ou obligatoire (à partir de **10 ha** si une aide publique est sollicitée, sinon, à partir de **25 ha** pour les futaies ou taillis de châtaigniers et de **40 ha** pour les autres taillis). Il est possible que ces seuils soient prochainement abaissés.
 - Dans son PSG, le propriétaire précise ses objectifs, fixe la nature et les dates des coupes et travaux prévus. Mais il peut librement avancer ou retarder chaque opération dans la limite de 5 ans. Il peut aussi modifier ou refaire à tout moment un PSG qu'il soumettra de nouveau à l'agrément du CRPF.
 - Lorsqu'une vente porte sur une forêt bénéficiant d'un PSG en vigueur, l'acte notarié doit en mentionner l'existence.
- **Le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)**
 - Pour les forêts, bois et taillis de moins de dix hectares, le propriétaire peut adhérer librement au CBPS.

■ Réglementation liée aux coupes de bois en forêt privée

- La coupe est suivie d'un défrichement :
 - Un défrichement modifie la destination forestière du sol alors que la coupe d'arbres est une opération sylvicole qui ne modifie en rien la vocation forestière du sol.
 - Au dessus de 4 ha pour un terrain privé et quelque soit la surface pour un terrain communal, une autorisation de défricher doit être préalablement obtenue auprès de la DDT.
- La coupe n'est pas suivie d'un défrichement et le bois est concerné par un PSG :
 - Si la coupe est prévue dans le PSG, aucune autorisation à demander, même en cas d'inscription dans le PLU.
 - Sinon, autorisation de coupe extraordinaire à demander.
- Le bois est classé dans le PLU au titre des EBC (Espace Boisé Classé - article L130-1 du code de l'urbanisme).
 - La coupe d'arbres doit être autorisée par le maire, quelque soit la surface, qu'il y ait, défrichement ou pas.



Contacts et conseils techniques

- **CRPF** : www.crpf-midi-pyrenees.com ou La Milliasolle - BP 89 - 81003 ALBI CEDEX - tél. : 05 63 48 83 72



Sur la commune de Lasgrais

- **Quelques chiffres clés sur la commune** (d'après la photo aérienne 2006):

Nombre d'éléments	54
Surface totale	61 ha

- **Exemples**



**Bosquet de Chêne
pubescent (vers les
Mèjès)**



**Paysage ouvert
(Mèjès) atténué par
les zones boisées**



**Bois sur station plus « fraîche » à
Alisier torminal, Chêne sessile,
Erable champêtre, Chêne pédonculé
(vers Camps)**



**Bois pâturé, absence de sous
étage (Castéla)**

FICHE 3

Bords de champ - bandes enherbées

Les bords de champ, talus, chemins, fossés sont souvent considérés comme des espaces délaissés, contraignants à entretenir. Or, ces bordures, transition entre les espaces cultivés et les éléments naturels fixes du paysage, présentent de réels intérêts pour l'environnement et méritent, de ce fait, une attention particulière.

On distingue

- Talus - bord de chemins - fossés :
 - même si leur largeur est faible, ces espaces représentent une surface importante ;
 - un entretien raisonné de ces milieux permet d'optimiser leur intérêt.
- Bandes tampons :
 - les agriculteurs, percevant des aides PAC, doivent implanter des bandes tampons d'une largeur de 5 mètres minimum, le long de tous les cours d'eau qui traversent ou bordent les parcelles de leur exploitation. Ces bandes sont enherbées, boisées ou arbustives. Ce dispositif a pour objectif de limiter la pollution des cours d'eau en filtrant les nitrates et les autres intrants qui pourraient ruisseler, d'où leur nom de zones tampons.

Leur intérêt

- Intérêt agronomique - qualité de l'eau - préservation des sols
 - Situées perpendiculairement à la pente, ces bandes participent à la lutte contre l'érosion lors de forts orages,
 - situées le long des ruisseaux, elles facilitent l'infiltration des eaux de ruissellement (piège à phytosanitaires et à nitrates),
 - les talus, situés en rupture de pente, ainsi que les berges de fossés permettent de lutter contre l'érosion s'ils sont enherbés,
 - un couvert herbacé dense offre un refuge apprécié des insectes auxiliaires des cultures, comme les carabes.
- Intérêt biologique
 - Lieux de quiétude pour la faune sauvage, ces bandes sont un refuge et un site de nidification pour les oiseaux comme la perdrix et l'alouette
 - La présence de plantes à fleurs dans les bandes herbeuses favorise la diversité en insectes friands de pollen et de nectar ;
 - La richesse en insectes et vers de terre en fait des garde manger de choix pour les oiseaux et les petits mammifères ;
 - Ces zones peuvent également constituer des réservoirs pour des plantes en régression (plantes des moissons), certaines de ces espèces étant protégées au niveau national ;
 - En bordure de ripisylve, de haies ou de lisières de bosquets, les bandes enherbées renforcent l'effet « lisière » : zone de transition où convergent les espèces des différents milieux.
- Intérêt paysager
 - Ces milieux apportent de la diversité (rupture visuelle).



Critères à apprécier pour estimer la qualité du milieu :

- Ces critères permettent de donner « des jalons » pour :
 - Apprécier la qualité écologique du milieu ;
 - Evaluer les enjeux et les hiérarchiser ;
 - Définir, le cas échéant, le type d'actions à mettre en œuvre pour améliorer l'état ou la fonctionnalité écologique des éléments étudiés.
- Les critères sont indépendants les uns des autres (un élément défavorable pour un critère ne préjuge pas de l'appréciation des autres critères).
- Signification des signes + et - :
 - + : Renforce la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné ;
 - - : Nuit ou diminue la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné.

Intérêt	Critères d'évaluation	+	-
Qualité de l'eau et préservation des sols	localisation	- Perpendiculaire à la pente - Le long des cours d'eau	
	surface	- largeur suffisante (> à 5 à 10 mètres) pour jouer un rôle de filtre	
Biodiversité	entretien	- 1 intervention (fauche ou broyage) hors période sensible pour la faune et la flore (après le 15 juillet)	- Intervention fréquente (bord de route)
	continuité	- Associée à une haie, un bosquet, un talus	- Isolée, discontinue
	Type de couvert	- Couvert spontané, diversifié ou mélange dans le cas de bandes enherbées (présence de légumineuses dans le mélange attirant de nombreux insectes)	- Couverts homogènes ou présence d'espèces envahissantes (Sèneçon du cap, Robinier)



Réglementation

- Bandes tampons : pour les agriculteurs, percevant des aides PAC, respect obligatoire du cahier des charges BCAE (Bonnes Conditions agricoles et environnementales - réglementation PAC).



Conseils techniques - contact

- Chambre d'agriculture du Tarn



Sur la commune de Lasgrais

- **Quelques chiffres clés sur la commune** (d'après enquête auprès des agriculteurs) :

Bandes tampons implantées par les agriculteurs en bord de cours d'eau

12 kms

- **Exemples**



Bande enherbée associée à un cours d'eau (D30)



Bande enherbée en lien avec une prairie naturelle et une zone boisée (Jean-Grand)

FICHE 4

Prairies naturelles

Il s'agit de prairies présentant un cortège floristique diversifié et spontané, n'ayant été ni retournées, ni resemées.

Même si on les qualifie de naturelles, c'est le travail de l'homme qui maintient ces prairies en l'état, grâce à la fauche ou au pâturage. Faute d'entretien, ces agrosystèmes s'enfrichent et évoluent vers un stade forestier.

On distingue

De nombreux facteurs influencent la structure et la composition des prairies :

■ Les conditions morpho-pédologiques :

- La richesse du sol et sa structure, le pH, les conditions d'humidité et l'exposition conditionnent la présence de communautés végétales différenciées - prairies oligotrophes (maigres) sur sol pauvre et drainant, prairies mésophiles en condition moyenne.
- Tous ces types sont imbriqués à l'échelle locale (haut de versant bien exposé, combe) et au niveau de l'unité paysagère (coteaux calcaires, terrasses alluviales ...).

■ Les modalités de gestion : les pratiques de fauche, de pâturage et l'apport d'intrants influencent fortement le cortège de plantes présentes dans la prairie :

- La fauche va sélectionner des espèces de grandes tailles (grandes graminées, ombellifères, centaurées, scabieuses,...) et permettra la présence d'un couvert « haut » au printemps.
- Le pâturage et le piétinement favoriseront les plantes à rosettes et certaines légumineuses.
- La fertilisation (azotée notamment) sélectionne les espèces précoces et à croissance rapide sur le plan fourrager (ray-grass, pâturin, fétuque). Un faible niveau d'intrants est garant d'une certaine diversité floristique.

Leur intérêt

■ Intérêt biologique

- Au-delà de leur richesse botanique, parfois remarquable, les prairies naturelles sont très attractives pour la faune.
- Les modes d'exploitation (fauche, pâturage) sont favorables à différents insectes :
 - Aux orthoptères, aux insectes pollinisateurs (prairies fauchées notamment).
 - Aux insectes coprophages attirés par les déjections (pâturages).
- Les prairies constituent donc des zones de ressources alimentaires très importantes pour l'avifaune, les mammifères (faune cynégétique, rongeurs...).

■ Intérêt agronomique

- Les prairies sont des surfaces valorisées par l'élevage : stock fourrager, pâturage.
- A l'échelle du territoire, l'enherbement permanent diminue le ruissellement, favorise l'infiltration et joue donc un rôle important dans la protection des sols (lutte contre l'érosion sur les versants de coteaux) et la qualité de l'eau (à proximité des cours d'eau notamment).

■ Intérêt paysager

- Par leur couvert permanent et les nombreuses plantes à fleurs qu'elles abritent, les prairies naturelles offrent une diversité paysagère souvent associée à des structures bocagères (arbres isolés, haies, ...).

Critères à apprécier pour estimer la qualité du milieu :

■ Ces critères permettent de donner « des jalons » pour :

- Apprécier la qualité écologique du milieu.
- Evaluer les enjeux et les hiérarchiser.
- Définir, le cas échéant, le type d'action à mettre en œuvre pour améliorer l'état ou la fonctionnalité écologique des éléments étudiés.

- Ces critères sont indépendants les uns des autres (un élément défavorable pour un critère ne préjuge pas de l'appréciation des autres critères).

■ Signification des signes + et - :

- + : Renforce la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné.
- - : Nuit ou diminue la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné.

Intérêt	Critères d'évaluation	+	-
Intérêt biologique	Diversité floristique	Espèces patrimoniales Cortèges floristiques typiques et diversifiés	Espèces indicatrices de dégradation (embroussaillage, piétinement, excès d'azote)
	Gestion	Fauche, pâturage	Abandon (enfrichement), destruction
	Agencement	Présence de haies, de bosquets à proximité	Site « enclavé » ou isolé

Réglementation

■ Aides PAC (Politique Agricole Commune)

- Définition PAC de la Prairie permanente : Terre consacrée à la production d'herbe qui ne fait pas partie du système de rotation des cultures depuis 5 ans et plus.
- Depuis la mise en œuvre de la conditionnalité des aides PAC en 2005, la France est tenue, comme tous les Etats membres de l'Europe, de maintenir, chaque année, au niveau national, sa surface en prairies permanentes. En 2010, la surface en prairies permanentes a diminué de 2,26 % au niveau national. Si ce taux baisse à nouveau en 2011, des mesures contraignantes devront être mise en œuvre.

Conseils techniques - contact

■ Chambre d'agriculture du Tarn

Sur la commune de Lasgraisses

- **Quelques chiffres clés sur la commune** (d'après enquête auprès des agriculteurs)

Surface communale en Prairie permanente	28 ha
Part de la SAU communale	2,50%

- **Exemples**



A l'instar des prairies naturelles, certaines cultures jouent également un rôle de ressource pour de nombreux insectes – Luzerne



des prairies naturelles hétérogènes dans leur composition et leur structure. Ici, prairie de fauche en bord de cours d'eau (vers Camps).

Il s'agit souvent de petits îlots relictuels herbacés et/ou arbustifs au sein des exploitations agricoles. Leur présence est liée :

- à un sol peu profond, ne permettant pas de stocker l'eau,
- à la faible valeur agronomique du sol et à la topographie rendant impossible la mise en culture.

Historiquement, ces pelouses et landes étaient souvent valorisées par le pâturage. Certaines le sont encore.

On distingue

■ Les pelouses :

- Dominées par des petites graminées, souvent en mosaïque avec des zones arbustives.
- Végétation variant selon la nature du sous sol, calcaire ou acide,
- Milieu évoluant naturellement vers la forêt, faute d'entretien (dynamique d'évolution plus ou moins rapide selon les conditions de sol)

■ Les landes :

- Dominées par des arbustes (recouvrement supérieur à 30 %).
- Sur sol calcaire : genevriers, buis.
- Sur sol acide : bruyère, callune, genêt, ajonc.
- Comme les pelouses, ces milieux évoluent vers un stade forestier, parfois très rapidement (5 à 10 ans, fourrés à genêts, ajoncs) ou plus lentement (landes à bruyère).

Leur intérêt

■ Intérêt biologique : milieux riches ayant une valeur patrimoniale importante

- Espèces animales et végétales caractéristiques et parfois menacées, certaines protégées et/ou reconnues à l'échelle européenne.
- Orchidées pour les pelouses calcaires, en limite de répartition occidentale.
- Milieux assurant des fonctions importantes pour la faune.
- Site de nidification pour les espèces nichant au sol (par exemple, alouettes pour les formations les plus ouvertes, busards pour les formations plus fermées).
- Lieux de vie pour une diversité d'insectes (papillons, sauterelles, criquets...).

■ Intérêt agronomique

- Des zones abritées des intempéries et de la forte chaleur grâce aux arbres et arbustes, appréciées du bétail.
- Des parcelles utilisables en fin de saison, « garde manger ».
- Une ressource fourragère diversifiée (légumineuses, petites graminées, feuillages).
- Des zones riches en espèces mellifères.

■ Intérêt cynégétique

- Sites refuges pour la faune cynégétique.
- Aménagements mis en place par les chasseurs (agrenoirs, garennes).



Critères à apprécier pour estimer la qualité du milieu

■ Ces critères permettent de donner « des jalons » pour :

- Apprécier la qualité écologique du milieu.
- Evaluer les enjeux et les hiérarchiser.
- Définir, le cas échéant, le type d'actions à mettre en œuvre pour améliorer l'état ou la fonctionnalité écologique des éléments étudiés.

- Les critères sont indépendants les uns des autres (un élément défavorable pour un critère ne préjuge pas de l'appréciation des autres critères).

■ Signification des signes + et - :

- + : Renforce la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné.
- - : Nuit ou diminue la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné.

Intérêt	Critères d'évaluation	+	-
Intérêt biologique	Etat	Présence d'espèces typiques (sol calcaire : Aphyllante de Montpellier, Stelline douteuse, Germandrée petit chêne). Sol acide : Bruyère à balai, ciste à feuille de sauge	Présence d'espèces traduisant une dégradation : - embroussaillage : brachypode, genêt d'Espagne, prunellier - espèces invasives : Pyracanthus, Sèneçon du Cap
	Gestion	Entretien régulier (pâturage, entretien mécanique)	- Aucune intervention , - Dégradation (terrain de cross), - Destruction, retournement
	Répartition sur le territoire	Réseau de sites de petite surface Site de grande surface	Site isolé, relictuel



Réglementation

- Ces milieux ne font l'objet d'aucune réglementation spécifique sur la commune.
- Toutefois, certaines espèces présentes peuvent bénéficier d'un statut de protection départementale, régionale ou nationale.
- La plupart de ces milieux sont reconnus à l'échelle européenne dans le cadre de la Directive Habitat.



Contacts - conseils techniques

- Chambre d'agriculture du Tarn – pôle biodiversité et gestion des milieux naturels.
- Conseil général du Tarn – pôle Espaces Naturels Sensibles.
- Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN Midi Pyrénées).



Sur la commune de Lasgrais

- **Quelques chiffres clés sur la commune** (d'après la photo aérienne 2006):

Nombre de sites	6
Surface totale sur la commune	6 ha

- **Exemples**



Les pelouses sèches de la Sole abritent une flore typique et diversifiée. Cette dernière souffre de la colonisation par les faciès arbustifs (Genévrier notamment)



Les pelouses calcicoles, anciennement pâturées, ne sont plus entretenues et tendent à se fermer. Ourlet à Brachypode penné => Colonisation arbustive => Bois de chêne pubescent – Pelouse colonisée par le Chêne pubescent (Sud de Belbèze)



Oedicneme criard et Stéline douteuse. Une partie des coteaux calcaires de Lasgraïsses sont inclus en partie dans une ZNIEFF.

Dans les secteurs d'accotement, le site abrite des pelouses à Brome érigé, des pelouses très sèches (Xerobromion) et des formations méditerranéennes à Aphyllantes.

On citera notamment la présence de la Leuzée conifère, du Cardoncelle mou, de la Catananche bleue, de l'Aphyllanthe de Montpellier ou de la Stéline douteuse.

La présence d'un cortège faunistique remarquable est également à signaler (Empuse, Oedicnème criard, Pipit rousseline ...)

FICHE 6

Arbres isolés - petit patrimoine bâti

Chargés de symboles et de mémoire, ces éléments marquent le paysage rural. Témoins de l'histoire rurale du territoire, ils constituent des richesses à préserver.

On distingue

- Arbres isolés : Certains de ces arbres peuvent être qualifiés de remarquables, de part leur âge, leur essence (feuillus précieux notamment chênes), leur conformation (arbres têtards, émondés), leur localisation.
- Petit patrimoine bâti : encore appelé patrimoine rural ou patrimoine vernaculaire, il s'agit d'éléments dont l'usage est aujourd'hui abandonné. Ils sont souvent en mauvais état, faute d'entretien.
 - Lié à l'eau : lavoirs, puits ;
 - Religieux : croix, statues ;
 - Pigeonnier, cabane, murets ;

Leur intérêt

■ Intérêt biologique

- Du vieux bâti :
 - habitat pour de nombreuses espèces (oiseaux et chauves souris profitent des abris créés, les abeilles sauvages nichent également dans les interstices entre les pierres).
- Des arbres isolés :
 - dans les zones de plaine, les branchages de ces grands arbres servent de perchoirs pour de nombreux oiseaux, et notamment les rapaces,
 - les cavités des vieux arbres isolés sont également des microhabitats très intéressants notamment pour les oiseaux (pics...).

■ Intérêt paysager :

- Ces éléments, en particulier ceux positionnés à des endroits stratégiques (arbres isolés, croix), constituent des points de repères visuels dans le paysage.
- Ils augmentent la diversité du paysage et marquent l'identité du territoire.

■ Intérêt historique :

- Témoins de savoir faire locaux, d'activités traditionnelles, ils participent à la mémoire collective.

Critères à apprécier pour estimer la qualité du milieu :

■ Ces critères permettent de donner « des jalons » pour :

- Apprécier la qualité écologique du milieu,
- Evaluer les enjeux et les hiérarchiser,
- Définir, le cas échéant, le type d'action à mettre en œuvre pour améliorer l'état ou la fonctionnalité écologique des éléments étudiés.

■ Les critères sont indépendants les uns des autres (un élément défavorable pour un critère ne préjuge pas de l'appréciation des autres critères).

■ Signification des signes + et - :

- + : Renforce la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné
- - : Nuit ou diminue la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné

Intérêt	Critères d'évaluation	+	-
patrimonial	Type	- élément marquant l'identité du territoire - élément unique ou spécifique	/
écologique	Configuration	- présence d'éléments attractifs pour la faune : cavités, interstices, zones abritées des courants d'air	- absence de ces éléments - mauvais état, restauration entraînant la disparition de ces microhabitats
	Contexte	- zone bocagère à ressource importante	/

Réglementation

- Certaines espèces tels les chauves souris et les rapaces nocturnes sont protégées par la loi française relative à la protection de la nature de 1976.
- Classement des arbres remarquables : classement possible en EBC (espaces boisés classés) : cf FICHE 1.

Contacts - conseils techniques

- **Arbres et paysages tarnais** (pour l'entretien des arbres champêtres)
- **CAUE** (pour la réhabilitation du petit patrimoine bâti)
- **CREN Midi Pyrénées** (pour les chiroptères)



Sur la commune de Lasgrais



Pigeonnier en ruine
(vers Magrin et au
N-O)





Conté : bâti remarquable
dans le paysage rural



Gros chêne (Jean-Grand)



Bouquet de chênes isolés
(vers Bouchet)



Noyer (vers Borie
Neuve)

FICHE 7

Lacs collinaires et mares

Les lacs collinaires, créés par les agriculteurs durant les dernières décennies, marquent aujourd'hui le paysage.

De part leur taille, les mares sont des points d'eau plus discrets du paysage agricole traditionnel.

On distingue

■ Les lacs collinaires

- Ces plans d'eau ont un rôle économique de réserve d'eau pour l'irrigation.
- Leur configuration est variée (surface, profondeur, type de digues...).

■ Les mares

- Etendues d'eau stagnantes, les mares sont soit naturelles, soit créées par l'homme.
- De faible profondeur (moins de 1 mètre en général), elles peuvent s'assécher une partie de l'année.
- Traditionnellement, ces mares étaient utilisées pour l'abreuvement du bétail.
- Aujourd'hui, beaucoup de ces points d'eau ont tendance à être abandonnés : comblement, envasement.

Leur intérêt

■ Intérêt biologique

- Entre milieu terrestre et aquatique, ces zones abritent des espèces variées et strictement liées à ces milieux (amphibiens, odonates, végétaux aquatiques ...).
- Selon leur configuration, les plans d'eau peuvent également constituer des zones d'alimentation et de repos pour de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau (anatidés, limicoles...).
- Un réseau de mares et de plans d'eau fonctionnels, lorsqu'il existe, assure la circulation des espèces sur le territoire.

■ Intérêt paysager

- Ces mares et plans d'eau, peuvent contribuer, s'ils sont entretenus et aménagés, à un paysage attrayant.

Critères à apprécier pour estimer la qualité du milieu

■ Ces critères permettent de donner « des jalons » pour :

- Apprécier la qualité écologique du milieu.
- Evaluer les enjeux et les hiérarchiser.
- Définir, le cas échéant, le type d'action à mettre en œuvre pour améliorer l'état ou la fonctionnalité écologique des éléments étudiés.

■ Les critères sont indépendants les uns des autres (un élément défavorable pour un critère ne préjuge pas de l'appréciation des autres critères).

■ Signification des signes + et - :

- + : Renforce la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné.
- - : Nuit ou diminue la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné.

Intérêt	Critères d'évaluation	+	-
Intérêt écologique	Configuration	- Présence d'eau à des périodes « clés » (reproduction) : fin d'hiver à fin printemps. - Profil de berge en pente douce. - Un contour sinueux augmente la surface des berges (micro-habitats).	- Comblement. - Berges abruptes - Fluctuations fréquentes du niveau.
	Pourtour	- Bordure enherbée : prairie, bande enherbée d'au moins 2 mètres. - Présence de milieux associés : ceinture de végétation aquatique, zone humide en queue de lac.	- Sol nu, pas de bande enherbée.
	Gestion	- Entretien des berges en dehors de la période de reproduction des amphibiens et des libellules, soit plutôt en début d'automne.	- Introduction de poissons
	Ensoleillement (pour les mares)	- 1/3 des berges sans végétation arbustive ou arborée (objectif : 2/3 de la surface éclairée)	- Mare recouverte de végétation.
	Réseau	- Présence de mares ou plans d'eau à moins de 500 mètres.	- point d'eau isolé.

Réglementation

- La création d'un plan d'eau est soumise à procédure d'autorisation ou de déclaration Loi sur l'Eau suivant les seuils :
 - Superficie en eau supérieure à 3 ha : autorisation
 - Superficie en eau comprise entre 0,1 et 3 ha : déclaration
- Selon la localisation, s'applique également la réglementation sur les zones humides (cf FICHE 8)
- **Contact** : DDT du Tarn

Conseils techniques

- **Chambre d'agriculture du Tarn**



Sur la commune de Lasgraises

- **Quelques chiffres clés sur la commune** (à partir d'enquêtes auprès des agriculteurs et de la photo aérienne 2006)

Nombre de mares	1
Nombre de lacs collinaires	8

- **Exemples**



Lacs en fin en saison





Lacs (vers Malpas) : la présence de bandes enherbées plus larges peut améliorer sensiblement l'intérêt biologique de ces réserves.



Puits et abreuvoir (Jean-Grand). Les points d'eau même de petite taille peuvent avoir un intérêt pour la reproduction des amphibiens (Triton palmé par exemple)

Les zones humides sont généralement définies comme des espaces de transition entre terre et eau. Le terme zones humides désigne un ensemble de milieux différents mais possédant tous le même point commun, celui d'avoir un fonctionnement intimement lié à l'eau.

Les conditions de sol et de végétation déterminent le caractère humide de la parcelle (loi sur l'eau du 03 janvier 1992, loi DTR du 23 février 2005).

On distingue

- **Prairies humides** : végétation herbacée basse dominée par des espèces hygrophyles (certaines graminées, carex, joncs, renoncule rampante,...), gérées par la fauche ou le pâturage. Selon la nature de sol, le type d'engorgement et la gestion, on distingue plusieurs types de prairies humides.
- **Mégaphorbiaies** : végétation herbacée haute (supérieure au mètre). Ce milieu se développe souvent en l'absence d'entretien et correspond à un stade transitoire entre la prairie humide et le boisement humide.
- **Roselières** : végétation dominée par de grands hélophytes (roseaux, massettes) formant des massifs denses en contact avec la nappe d'eau. Il s'agit souvent de petites unités associées à des points d'eau (lacs, mares, écoulement diffus).
- **Boisements marécageux** : végétation composée d'une strate arborescente dominante (Aulne glutineux, Saule roux, Saule blanc), phase d'évolution terminale des stades plus jeunes (prairie humide, roselière...).

Leur intérêt

- **Régulation des régimes hydrologiques** : les zones humides retardent le ruissellement des eaux de pluies vers l'aval du bassin versant. Elles constituent souvent des zones d'expansion de crues pour les rivières. De plus, telles des éponges, elles "absorbent" momentanément l'excès d'eau pour le restituer progressivement, lors des périodes de sécheresse. Elles diminuent donc l'intensité des crues et soutiennent les débits des cours d'eau en période d'étiage.
- **Auto-épuration** : elles contribuent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau en agissant comme filtre épurateur. En effet, elles favorisent les dépôts de sédiments et sont le siège de dégradations biochimiques (notamment grâce aux bactéries), de désinfection (grâce aux ultraviolets), d'absorption, de stockage et de dégradation par les végétaux des éléments nutritifs issus du bassin versant (nitrates, phosphates).
- **Réservoir biologique** : de nombreuses espèces végétales et animales vivent de façon permanente ou transitoire dans les zones humides (amphibiens, reptiles, odonates). Les zones humides assurent ainsi des fonctions d'alimentation, de reproduction mais aussi de refuge. Elles se caractérisent par une productivité biologique nettement plus élevée que les autres milieux.
- **Patrimoine culturel et paysager**

Critères à apprécier pour estimer la qualité du milieu

■ Ces critères permettent de donner « des jalons » pour :

- Apprécier la qualité écologique du milieu,
- évaluer les enjeux et les hiérarchiser,
- définir, le cas échéant, le type d'actions à mettre en œuvre pour améliorer l'état ou la fonctionnalité écologique des éléments étudiés.

■ Les critères sont indépendants les uns des autres (un élément défavorable pour un critère ne préjuge pas de l'appréciation des autres critères).

■ Signification des signes + et - :

- + : Renforce la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné
- - : Nuit ou diminue la fonction ou l'intérêt de la structure ou du milieu concerné

Intérêt	Critères d'évaluation	+	-
Intérêt hydrologique	Contexte	- Pas d'altération des caractéristiques hydrologiques en aval ou en amont de la zone	- Réseaux de drainage, aménagements hydrauliques (fossé,...)
	Position topographique, superficie	- Surface significative (de l'ordre de l'hectare) ou réseau de Zones Humides sur le même bassin versant	- Sites isolés, relictuels
Intérêt biologique	Etat	- Cortège floristique typique ou diversifié, - Présence d'espèces patrimoniales (flore ou faune) : Orchis laxiflora, Jacinthe de Rome, Succise des prés	- Espèces traduisant une dégradation ou espèces envahissantes - banalisation du cortège floristique (abandon)
	Gestion	- Pâturage, fauche pour les prairies humides - Pas d'intervention pour les boisements humides	- Apport d'intrants - Plantation (peupliers) - Remblaiement

Réglementation

■ La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 rappelle les fonctionnalités hydrauliques et patrimoniales des zones humides.

En application des articles L214-7-1 et R211-108 du code de l'environnement, l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 et la circulaire qui lui est relative précise les critères de définition et de délimitation des zones humides.

■ Certains travaux sont soumis à autorisation ou déclaration :

Décret n°93-743 du 29 mars 1993, Article R214-1 du code de l'environnement
Les travaux d'assèchement, de mise en eau, d'imperméabilisation, et de remblais des zones humides sont soumis à :

- autorisation si la superficie de la zone impactée est supérieure ou égale à 1ha
- déclaration si la superficie de la zone impactée est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 1 ha



Conseils techniques – contact

- **Pôle Zones humides du Tarn – Conseil général du tarn** <http://zones-humides.tarn.fr/>
- **Services de l'Etat**
 - **DDT** : Cité administrative 19, rue de Ciron 81013 ALBI CEDEX 09
tel : 05-81-27-50-01
 - **ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)** : Cité administrative - Bâtiment D - 1er étage . 20, avenue Maréchal Joffre 81000 ALBI
tel : 05-81-27-54-30



Sur la commune de Lasgraïsses

- **Quelques chiffres clés sur la commune** (à partir de la photo aérienne 2006) :

Nombre de sites	1
Nombre d'hectares	0,06 ha

- **Exemples**



Boisement humide à
Frêne à feuilles étroites
(vers les Aymerix)

SCOT du pays du vignoble gaillacois, Bastides et val Dadou

FICHE Zonage 9

Cadrage

- Le SCoT est un outil prospectif de planification urbaine qui remplace les anciens schémas directeurs.
- Les SCoT ont été instaurés par la Loi du 13/12/2000 (Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain), elle-même modifiée par la Loi Urbanisme et Habitat du 02/07/2003.
- Le SCoT fixe pour 20 ans des orientations générales en matière d'aménagement et d'urbanisme.
- Conçu dans une perspective de développement durable, il détermine pour le territoire du Pays, une stratégie globale d'aménagement qui définit les grands équilibres du développement et met en cohérence l'ensemble des politiques publiques sectorielles : protection des espaces naturels, habitat, implantations commerciales, déplacements, activités.
- Les 3 documents qui constituent le SCoT sont :
 1. Le rapport de présentation : le diagnostic du territoire et le rapport sur l'état initial de l'environnement.
 2. Le PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable : le projet politique du territoire (ou du Syndicat Mixte).
 3. Le Document d'Orientations Générales (DOG) : qui fixe les prescriptions et les recommandations (Partie opposable).

Sur le territoire

- Lorsqu'une ou plusieurs communes s'engagent dans l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme, elles associent le SCoT tout au long de la procédure. Le SCoT devient la règle locale supérieure. Chaque carte communale, PLU, PLU intercommunal doit être compatible avec le SCoT.
- Le DOG du SCOT du pays du vignoble gaillacois, Bastides et val Dadou comprend un volet concernant les espaces naturels : les PLU des communes tiendront compte des prescriptions et des recommandations concernant ces espaces
- **Extrait du DOG : « Les espaces et sites naturels à protéger »**
 - Protéger les espaces d'intérêt écologique majeur
 - Conforter les réseaux écologiques sur les plateaux et collines agricoles et dans les grandes vallées
 - Entretenir les milieux calcicoles pour préserver leur intérêt
 - Préserver les zones humides et poursuivre les efforts en matière de reconquête de la qualité écologique des rivières

Contact

Pays "Vignoble Gaillacois, bastides et Val Dadou", Abbaye Saint Michel, 81600 Gaillac
contact : Isabelle DUPONT
Tel : 05 63 40 37 67, **email** : isabelle.dupont@pays-vgbvd.fr

SAGE AGOUT

FICHE Zonage 10

Cadrage

- Les SDAGE et SAGE, dont le domaine d'application n'est pas directement l'urbanisme, ne créent pas de réglementation liée à l'occupation des sols mais ils infléchissent voire cadrent les documents d'urbanisme, à travers leur contenu et le rapport de compatibilité, pour une meilleure prise en compte des problématiques liées à l'eau. Il convient donc pour les acteurs de l'urbanisme de veiller à une connaissance actualisée des documents de SDAGE et de SAGE, dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage des documents d'urbanisme, afin de les intégrer dans la réflexion relative au projet de territoire.
- Issus de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, renforcée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont des outils élaborés localement, issus de la concertation, pour organiser et planifier la gestion de l'eau, dans un bassin versant, à un horizon de 10 ans. Ils peuvent se définir par :
 - Un objectif général est de concilier la satisfaction des différents usages de l'eau (agricoles, industriels, domestiques...) sans porter d'atteinte irréversible à la ressource en eau et aux milieux aquatiques.
 - Une méthode de travail : adopter une vision globale de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur un territoire naturel cohérent, le bassin versant, par la concertation avec l'ensemble des groupes d'intérêt.
 - Une portée réglementaire : le SAGE est opposable à l'administration et à tous les citoyens.
- Le périmètre du SAGE Agout a été fixé par arrêté préfectoral le 6 février 2002. Il concerne la totalité du territoire naturel que constitue le bassin versant de l'Agout. Il représente un territoire cohérent du point de vue des composantes naturelles, des contraintes socio-économiques et des enjeux de la gestion de l'eau identifiés. A ce titre, le bassin Agout constitue, dans le SDAGE Adour-Garonne, une Unité Hydrologique de Référence et le SAGE Agout est listé dans les SAGE devant être élaborés d'ici 2015.

Sur le territoire

- hormis Aussac et la quasi totalité de Peyrole qui font partie du Bassin Versant du Tarn, les autres communes du PLU groupé font partie du Bassin Versant de l'Agout et donc du SAGE Agout

Contacts

- Syndicat Mixte du bassin de l'Agout
Directrice : Sophie LEBROU
www.bassin-agout.fr

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant un fort intérêt biologique et un bon état de conservation.

- Il n'y a pas à proprement parler d'acte juridique d'institution des ZNIEFF.
- Un espace inventorié en ZNIEFF ne bénéficie d'aucune protection spécifique.
- L'inventaire des ZNIEFF constitue le point fort de l'inventaire national du patrimoine naturel (art. L. 411-5 du code de l'environnement).
- Les données scientifiques recueillies et validées par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), sont centralisées dans une base de données régionale spécifique qui est transmise au Service du patrimoine naturel du Muséum national d'histoire naturelle qui les valide définitivement et en assure la gestion informatisée.
- Chaque ZNIEFF est numérotée, zonée et fait l'objet d'une fiche descriptive.

Sur le territoire

Numéro	Nom	Surface	Communes et part de la surface des communes concernée par la ZNIEFF	Type
Z1PZ0592	Bois de Combal et de la Chaupertié	316.20 ha	Busque (18%) Peyrole (3%) Puybegon (5%)	Type 1
Z1PZ0596	Bois de la Teulière et de la Capelle	588.16 ha	Missècle (7%) Cabanes Damiatte	Type 1
Z1PZ0598	Bois des Fontasses	93,98 ha	Moulayrès (5%) Brousse Graulhet	Type 1
Z1PZ0649	Butte de St-Martin de Casselvi (Carrière du Prône)	22,85 ha	Briatexte (0,3%) Saint-Gauzens (1%)	Type 1
Z1PZ0500	Coteaux secs du Causse et de la Rougeanelle	905,72 ha	Labessière-Candeil (2%) Graulhet Laboutarie Lombers Montdragon Sieurac	Type 1
Z1PZ0593	Côteaux secs de Lasgraïsses	402,13 ha	Labessière-Candeil (5%) Lasgraïsses (24%)	Type 1
Z1PZ0589	Etangs de Montans et Peyrole	91,31 ha	Peyrole (2%) Montans Parisot	Type 1

Bordereau ZNIEFF 2ème génération

Version provisoire

(version validée par le CSRPN sous réserve de validation par le MNHN)

Maîtrise d'ouvrage : DREAL Midi-Pyrénées

Secrétariat scientifique et technique : Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées et Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées



Type de procédure	nouvelle Znieff		
N° régional	Z1PZ0593	Type de zone	I
Nom de la zone	Côteaux secs de Lasgraisses		
Année de description	2008	Année de mise à jour	2010
Rédacteur principal	ONCFS MP - Anne Paris		

LOCALISATION

Midi-Pyrénées (73)
Tarn (81)
Labessière-Candeil (81117)
Lasgraisses (81138)

Superficie (ha)	402.13
Altitude mini (m)	180
Altitude maxi (m)	248
Altitude moy (m)	210

TYPOLOGIE DES MILIEUX

Milieux déterminants

Autres milieux

0	(indéterminé)	6 %
22	Eaux douces stagnantes	1 %
24	Eaux courantes	1 %
31.8	Fourrés	10 %
34	Pelouses calcicoles sèches et steppes	5 %
41	Forêts caducifoliées	5 %
81	Prairies améliorées	45 %
82	Cultures	25 %
86	Villes, villages et sites industriels	1 %
89	Lagunes et réservoirs industriels, canaux	1 %

COMPLEMENTS DESCRIPTIFS

Géomorphologie

031	Etang
021	Ruisseau, torrent
056	Colline

Activités humaines

01	agriculture
03	élevage, pastoralisme
05	chasse
04	pêche
08	habitat dispersé
20	prélèvements d'eau
12	circulation routière ou autoroutière

Statuts de propriété

01	Propriété privée (personne physique)
00	Indéterminé

Mesures de protection

000	Indéterminé
-----	-------------

FACTEURS D'ÉVOLUTION

21.0	rejets de substances polluantes dans les eaux
22.0	rejets de substances polluantes dans les sols
42.0	débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrement et travaux connexes
44.0	traitement de fertilisation et pesticides
41.0	mise en culture, travaux du sol
11.0	habitat humain, zone urbanisée
91.5	fermeture du milieu
91.4	envahissement d'une espèce

CRITÈRES D'INTÉRÊT

Patrimoniaux

30	floristique
10	écologique (habitats)
26	oiseaux

Fonctionnels

61	corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
64	zone particulière liée à la reproduction
63	zone particulière d'alimentation

Complémentaires

BILAN DES CONNAISSANCES

Groupe taxonomique	Niveau de prospection	Nombre d'espèces déterminantes observées	Prospection prioritaire
habitats	insuffisant	1	
flore vasculaire	insuffisant	11	
phanérogames	-	-	
ptéridophytes	-	-	
bryophytes	nul	-	
lichens	nul	-	
champignons	nul	-	
algues	nul	-	
mammifères	assez bon	-	
oiseaux	assez bon	4	

reptiles	insuffisant	-	
amphibiens	insuffisant	-	
poissons	nul	-	
insectes	assez bon	-	
coléoptères	-	-	
éphémères	-	-	
rhopalocères	-	-	
lépidoptères	-	-	
odonates	-	1	
orthoptères	-	-	
symples	-	-	
autres invertébrés	nul	-	
arachnides	-	-	
collembolés	-	-	
crustacés	-	-	
mollusques	-	-	
myriapodes	-	-	

CRITÈRES DE DÉLIMITATION

02	répartition et agencement des habitats
03	fonctionnement et relations des écosystèmes entre eux
06	contraintes du milieu physique

Commentaire

Le site englobe quatre collines/vallons parallèles d'orientation nord-ouest - sud-est au sud du bourg de Lasgrâisses. La limite est matérialisée en amont par une route départementale, et en aval par le ruisseau de l'Agros dans lequel les 4 cours d'eau se jettent. Les limites est et ouest correspondent aux lignes de crêtes, également matérialisées par les routes.

COMMENTAIRE GÉNÉRAL

Les coteaux de Lasgraïsses appartiennent à la grande région de collines molassiques de l'Albigeois, au cœur du département du Tarn, où les calcaires sédimentaires ont été ciselés par un réseau de cours d'eau drainant le bassin versant de l'Agout. Le paysage présente une forte composante agricole, avec l'association de la culture céréalière et de l'élevage.

Sur le périmètre considéré, des accotements ou cuestas relativement abrupts permettent la présence du cortège d'habitats naturels classique peuplant les versants thermophiles calcaires, à savoir pelouses, ourlets basophiles et fourrés. Des bosquets de chênaie sont également présents, ainsi que des retenues collinaires sur les cours d'eau, destinées à l'irrigation des parcelles avoisinantes.

Le site abrite un réseau d'habitats de type pelouse dans les secteurs d'accotements, avec notamment des pelouses à Brome érigé très sèches (*Xerobromion*), des pelouses à Aphyllanthe et des formations d'ourlets à Brachypode. La flore présente est d'affinité méditerranéenne, avec notamment la présence de la Leuzée conifère (*Leuzea conifera*), du Cardoncelle mou (*Carduncellus mitissimus*), de l'Aphyllanthe de Montpellier (*Aphyllanthes monspeliensis*), de la Catananche bleue (*Catananche caerulea*) ou de la Stéhéline douteuse (*Staehelina dubia*). La présence de l'Empuse (*Empusa pennata*) sur les secteurs de pelouses est également à signaler.

Dans une prairie en fond de vallon, a également été mise en évidence la présence du Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*).

L'agrosystème présent abrite 4 espèces nicheuses du cortège d'oiseaux associés : la Tourterelle des bois, la Huppe fasciée, le Pipit rousseline et l'Oedicnème criard.

Le Sympétrum méridional (*Sympetrum meridionale*) a été contacté sur la retenue collinaire.

SOURCES

Informateurs

ONCFS 81 (Office national de la chasse et de la faune sauvage du Tarn)

(agent)

ONCFS MP (Office national de la chasse et de la faune sauvage en Midi-Pyrénées)

(agent)

Pierre Defos du Rau

Anne Paris

Bibliographie

LISTES D'ESPÈCES

2a - Espèces déterminantes

habitats

habitats

34.332 Pelouses médio-européennes du Xerobromion

H0307 par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005

Densité : non renseigné

H0308 par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005

Densité : non renseigné

H0309 par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005

Densité : non renseigné

H0310 par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005

Densité : non renseigné

H0312 par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005

Densité : non renseigné

H0313 par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005

Densité : non renseigné

H0314 par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005

Densité : non renseigné

ST0017 par Paris le 09/06/2005

Code : H0016

Dynamique : ascendante

Typicité : moyenne

Syntaxon :

ST0018 par Paris le 09/09/2005

Code : H0017

Dynamique : non renseigné

Typicité : non renseigné

Syntaxon :

ST0019 par Paris le 09/09/2005

Code : H0018

Dynamique : non renseigné

Typicité : non renseigné

Syntaxon :

ST0020 par Paris le 09/09/2005

Code : H0019

Dynamique : non renseigné

Typicité : non renseigné

Syntaxon :

ST0021 par Paris le 09/09/2005

Code : H0020

Dynamique : non renseigné

Typicité : non renseigné

Syntaxon :

ST0022 par Paris le 09/09/2005

Code : H0021

Dynamique : non renseigné

Typicité : non renseigné

Syntaxon :

flore

flore vasculaire

13685 *Aphyllanthes monspeliensis*

FL0006 par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005

Densité : non renseigné

Effectif : non renseigné

FL0009 par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005

Densité : non renseigné

Effectif : non renseigné

FL0013 par Defos du Rau, Paris, agents du SD 81 entre (non renseignée) et 09/06/2005

Densité : non renseigné

Effectif : non renseigné

ST0017 par Paris le 09/06/2005

Densité : non renseigné

Effectif : non renseigné

ST0021 par Paris le 09/09/2005

Densité : non renseigné

Effectif : non renseigné

ST0022 par Paris le 09/09/2005

Densité : non renseigné

Effectif : non renseigné

1101 *Carduncellus mitissimus*

FL0014 par Defos du Rau, Paris, agents du SD 81 entre (non renseignée) et 09/06/2005

	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
FL0024	par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
FL0025	par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
ST0017	par Paris le 09/06/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
ST0018	par Paris le 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
ST0019	par Paris le 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
1207	<i>Catananche caerulea</i>	
FL0003	par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
FL0005	par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
FL0007	par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
FL0012	par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
ST0018	par Paris le 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
ST0019	par Paris le 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
ST0021	par Paris le 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
ST0022	par Paris le 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
21416	<i>Cirsium acaule subsp. acaule</i>	
ST0018	par Paris le 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
13783	<i>Colchicum autumnale</i>	
FL0008	par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
5853	<i>Fumana ericoides ssp. montana</i>	
ST0017	par Paris le 09/06/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
2431	<i>Inula montana</i>	
ST0017	par Paris le 09/06/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
2605	<i>Leuzea conifera</i>	
FL0004	par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
FL0010	par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
FL0011	par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
ST0021	par Paris le 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
ST0022	par Paris le 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
9068	<i>Linum suffruticosum ssp. appressum</i>	
ST0019	par Paris le 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
ST0020	par Paris le 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
3006	<i>Stachelina dubia</i>	
FL0015	par Defos du Rau, Paris, agents du SD 81 entre (non renseignée) et 09/06/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
FL0021	par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
FL0022	par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
FL0023	par Defos du Rau, Paris entre (non renseignée) et 09/09/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné
ST0017	par Paris le 09/06/2005	
	Densité : non renseigné	Effectif : non renseigné

ST0018 par Paris le 09/09/2005

Densité : non renseigné Effectif : non renseigné

ST0020 par Paris le 09/09/2005

Densité : non renseigné Effectif : non renseigné

ST0021 par Paris le 09/09/2005

Densité : non renseigné Effectif : non renseigné

ST0022 par Paris le 09/09/2005

Densité : non renseigné Effectif : non renseigné

8885 *Teucrium montanum*

ST0018 par Paris le 09/09/2005

Densité : non renseigné Effectif : non renseigné

ST0020 par Paris le 09/09/2005

Densité : non renseigné Effectif : non renseigné

bryophytes

champignons

lichens

faune

mammifères

oiseaux

3713 *Anthus campestris*

Pipit rousseline

F4108 par Agents du SD 81 entre le 09/09/2005 et le (non renseignée)

Cortège : non Fréq. : inconnue Eff. : 1 Statut : nicheur, reproducteur Disparu : non

Remarque : site de nidification potentiel

F4109 par Agents du SD 81 entre le 09/09/2005 et le (non renseignée)

Cortège : non Fréq. : inconnue Eff. : 1 Statut : nicheur, reproducteur Disparu : non

Remarque : site de nidification potentiel

3120 *Burhinus oedicnemus*

Oedicnème criard

F4107 par Agents du SD 81 entre le 09/09/2005 et le (non renseignée)

Cortège : non Fréq. : inconnue Eff. : 2 Statut : nicheur, reproducteur Disparu : non

Remarque : site de nidification potentiel

3439 *Streptopelia turtur*

Tourterelle des bois

F4111 par Agents du SD 81 entre le 09/09/2005 et le (non renseignée)

Cortège : non Fréq. : inconnue Eff. : 1 Statut : nicheur, reproducteur Disparu : non

Remarque : site de nidification potentiel

3590 *Upupa epops*

Huppe fasciée

F4110 par Agents du SD 81 entre le 09/09/2005 et le (non renseignée)

Cortège : non Fréq. : inconnue Eff. : 1 Statut : nicheur, reproducteur Disparu : non

Remarque : site de nidification potentiel

reptiles

amphibiens

poissons

odonates

65339 *Sympetrum meridionale*

F4106 par Agents du SD 81 entre le 09/09/2005 et le (non renseignée)

Cortège : non Fréq. : inconnue Eff. : 2 Statut : sans objet Disparu : non

Remarque : capturés

éphémères

rhopalocères

coléoptères

lépidoptères

orthoptères

arachnides

mollusques

myriapodes

crustacés

collemboles

syrphes

autres invertébrés

2b - Informations confidentielles

aucune espèce confidentielle

habitats

habitats

flore

flore vasculaire

bryophytes

champignons

lichens

faune

mammifères

oiseaux

reptiles

amphibiens

poissons

odonates

éphémères

rhopalocères

coléoptères

lépidoptères

orthoptères

65827 *Empusa pennata*

F4112 par Agents du SD 81 entre le 09/09/2005 et le (non renseignée)

Cortège : non

Fréq. : inconnue

Eff. : 1

Statut : sans objet

Disparu : non

F4113 par Agents du SD 81 entre le 09/09/2005 et le (non renseignée)

Cortège : non

Fréq. : inconnue

Eff. : 1

Statut : sans objet

Disparu : non

arachnides

mollusques

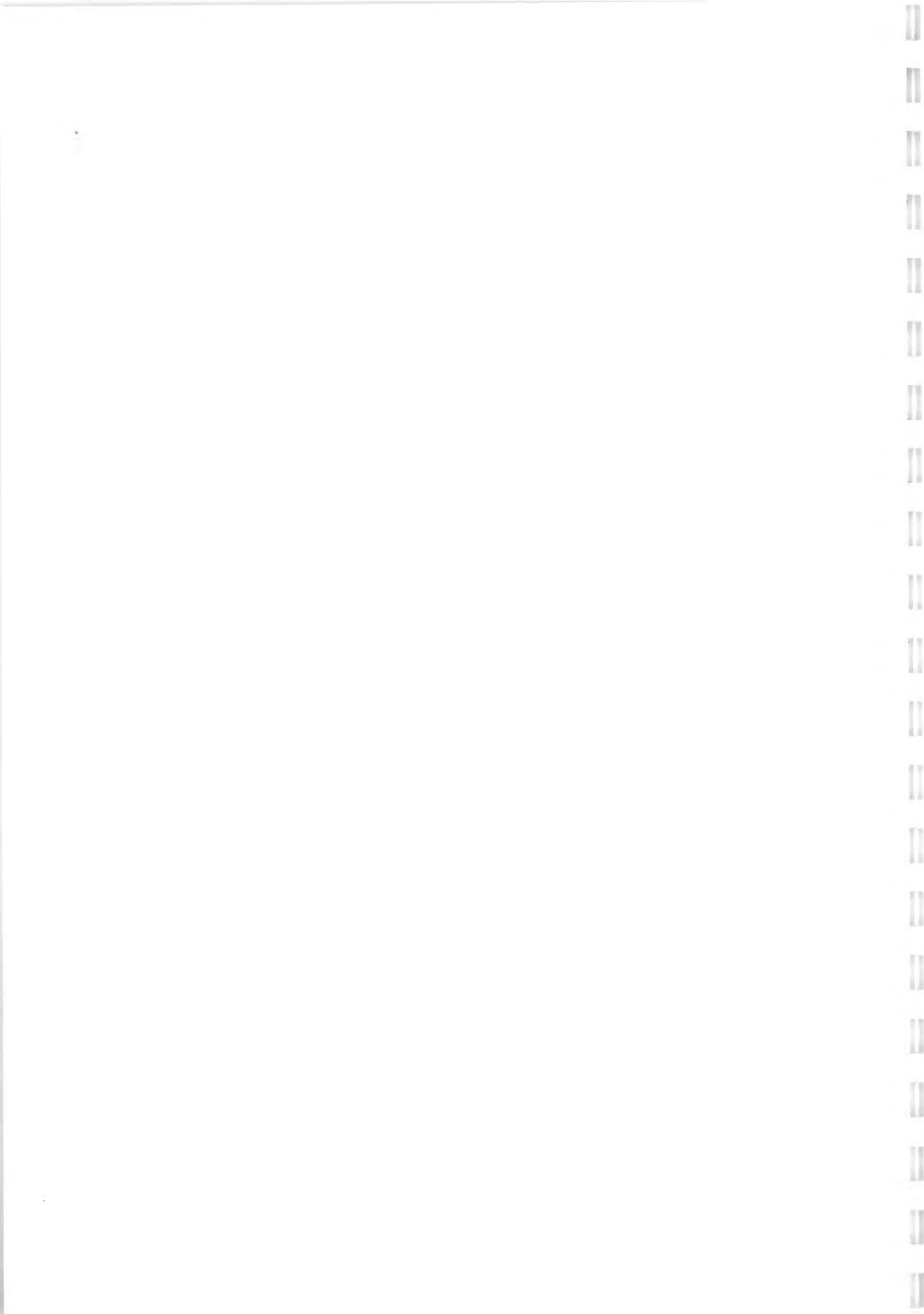
myriapodes

crustacés

collemboles

syrphes

autres invertébrés



Compte-rendu de l'expertise environnementale sur deux zones du PLU de Lasgraïsses (81)

Méthodologie

Une visite de terrain a été effectuée le 21 janvier 2014 sous des conditions météorologiques relativement bonnes pour la saison (ciel bleu avec nuages, 10°C, vent léger).

Le but principal de cette visite est de déterminer les enjeux et potentialités écologiques de deux zones inscrites en « AU » et « AUO » sur la commune de Lasgraïsses (81) au regard des habitats présents ainsi que des caractéristiques de la ZNIEFF de type 1 concernée (« Coteaux secs de Lasgraïsses »).

L'ensemble de la zone a été parcourue afin de déterminer si les habitats en présence comportent un attrait pour la faune et la flore patrimoniale, notamment celle identifiée dans le bordereau de la ZNIEFF.

Résultats

L'aire d'étude d'environ 0,9 hectare se compose essentiellement de friches (CB 87.1) et de prairies temporaires (CB 81). Elle est bordée au nord par des ronciers x fourrés (CB 31.8) et d'un bosquet dominé par des robiniers faux-acacia (CB 84.3).

Ces habitats comportent un intérêt limité pour la faune et la flore. Ils abritent uniquement des espèces banales qui ne présentent pas d'enjeu particulier. Les pelouses sèches et autres milieux thermophiles patrimoniaux, habitats les plus intéressants signalés sur la ZNIEFF, sont absents de l'aire d'étude. L'ensemble de la flore et faune remarquable associée n'est donc pas présente sur l'aire d'étude. De même, aucune prairie humide à Colchique d'automne n'a été identifiée. La présence du cortège d'oiseaux déterminant ZNIEFF inféodé aux agrosystèmes est également peu probable étant donné la nature des habitats. En effet, ces espèces requièrent localement, soit de vastes zones de cultures tardives relativement sèches (Pipit rousseline et Oedicnème criard), soit une mosaïque agricole comprenant des prairies permanentes, des haies et des bosquets (Tourterelle des bois et Huppe fasciée).

Le principal et unique enjeu sur l'aire d'étude est la présence d'un point d'eau en bordure nord-ouest de la parcelle « AU ». Cet habitat comporte un attrait important pour certaines espèces d'amphibiens comme le Crapaud commun (*Bufo bufo*), la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) ou encore le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*). Bien que communes dans la région Midi-Pyrénées, ces espèces sont protégées au niveau national. Il faut également préciser qu'une espèce bien plus localisée dans la région est également potentielle sur ce point d'eau, avec toutefois moins de probabilités : le Triton marbré (*Triturus marmoratus*). Ce point d'eau mérite donc une attention particulière dans l'aménagement du secteur.



Vue générale sur la parcelle AU



Vue générale sur la parcelle AUO



Les deux parcelles sont dominées par des friches, habitats peu intéressants pour la faune et la flore patrimoniale



Fourrés x ronciers et bosquet en limite de la parcelle AU



Point d'eau très favorable aux amphibiens



Bois mort en bordure du point d'eau, important pour le repos et l'hivernage des espèces



Préconisations environnementales

Quelques mesures favorables à la faune et la flore en général et concernant plus particulièrement le point d'eau à amphibiens sont proposées ci-dessous :

- Préserver le point d'eau (proscrire son comblement) ainsi qu'une zone tampon autour de ce dernier
- Préserver le bois mort en bordure du point d'eau car il constitue un lieu de repos et d'hivernage pour les amphibiens
- Privilégier un entretien manuel des ronciers qui se développent autour du bosquet. Il est important d'éviter la chute accidentelle de matériaux dans le point d'eau qui risqueraient de le combler
- Éviter toute introduction de polluants et de matériaux dans les milieux aquatiques
- Planter des haies avec des essences locales (prunellier, aubépine, orme, frêne, chêne pubescent, Sorbier, Erable champêtre, Troène, Sureau noir...). La provenance locale des plants devra être favorisée afin de conserver le capital génétique des populations végétales. Proscrire l'implantation d'espèces allochtones, au caractère potentiellement invasif.
- Si des travaux de terrassements importants ont lieu, privilégier une période moins sensible pour la faune, soit entre septembre et décembre (hors période de reproduction)